

# Les essais nucléaires

## et la santé



Actes de la  
conférence

du 19 janvier 2002 au Sénat

*sous la présidence de :*  
Marie-Claude  
Beaudeau,  
sénatrice



**ORGANISÉE PAR :**

Observatoire des armes nucléaires françaises/CDRPC  
Association Moruroa e tatou  
Association des vétérans des essais nucléaires

# *Les essais nucléaires et la santé*

Actes de la conférence  
du 19 janvier 2002 au Sénat

*sous la présidence de :*

Marie-Claude Beaudeau, *sénatrice*

*Organisée par :*

Observatoire des armes nucléaires françaises/CDRPC

Association Moruroa e tatou

Association des vétérans des essais nucléaires

## *Remerciements*

Cette conférence a été réalisée avec l'aide du **ministère de la recherche**, grâce à l'intervention de M<sup>me</sup> **Marie-Hélène Aubert**, députée et vice-présidente de l'Assemblée nationale.

La conférence a également reçu le soutien financier du **Bureau Pacifique du Conseil œcuménique des Églises**.

Nos remerciements vont aussi aux membres de **Stop Essais** et à l'ensemble de l'équipe du **CDRPC** qui ont facilité l'accueil et le séjour parisien de nos invités ainsi que l'organisation matérielle de la conférence.

---

Dépôt légal : juillet 2002 - 1<sup>ère</sup> édition

ISBN 2-913374-16-6

© Centre de Documentation et de Recherche sur la Paix et les Conflits,  
187, montée de Choulans, F-69005 Lyon (France)

# Sommaire

## Ouverture

- Emmanuel Dangtran, au nom de Marie-Claude Beaudeau, *sénatrice*..... 5

### Première séance

#### Essais nucléaires : les vétérans prennent la parole

- « Nous avons conscience d'avoir été sacrifiés » *par Roland Oldham* ..... 10
- « Je ne me tairai point » *par Marius Chan*..... 14
- « Nous avons besoin de votre solidarité » *par Tanemaruata Michel Arakino*..... 16
- Les habitants de Tureia seront-ils encore parmi les oubliés  
des essais nucléaires ? » *par Taaroanui Maraea* ..... 19
- Un souvenir et des conséquences indélébiles *par Jean-Louis Valatx*..... 22
- L'irresponsabilité et l'euphorie prévalaient  
à cette époque... *par Michel Verger*..... 25
- Fortement irradiés, mais très vite oubliés ! *par Jacques Muller-Dupont*..... 29
- « Que de problèmes depuis ce temps ! » *par Michel Dessoubrais*..... 31
- « Que cesse le silence et les secrets  
qui ensevelissent nos morts » *par Danielle Ista*..... 34
- Rafrâichissons la mémoire des autorités françaises *par Bruno Barrillot*..... 36

### Deuxième séance

#### Les réponses apportées à l'étranger aux problèmes des vétérans des essais

- Les vétérans américains :  
leurs problèmes et leurs succès *par Patricia Broudy*..... 42
- Fonder une Banque de recherche scientifique *par Roy Sefton*..... 48
- « Il est très important que le cas des vétérans  
des essais nucléaires ne soit pas occulté ou assimilé  
au cas général des autres vétérans » *par Paul Ahpoy*..... 56
- Pourquoi les essais ont-ils dû être effectués  
aussi loin des plages britanniques *par Sheila Gray*..... 60
- « Nous n'avons pas reçu de vêtements de protection » *par Lyn Allison*..... 70

#### Une proposition de loi française

- L'action de parlementaires français pour un suivi des conséquences  
des essais nucléaires français *par Laura Morosini*..... 81

## Conclusion

- Ce combat a non seulement de bonnes raisons d'être mené, mais à de bonnes raisons d'être gagné... *par François Roux*..... 86

## Annexes

- Proposition de loi..... 92
- Extraits de la loi américaine..... 95
- Les expériences nucléaires françaises..... 97
- Estimation du nombre total d'essais nucléaires dans le monde..... 101
- Les zones « affectées » par les essais nucléaires..... 102
- Création du Réseau international sur les essais nucléaires..... 103
- Présentation des associations..... 108

# Ouverture

Marie-Claude BEAUDEAU\*

**M**esdames et Messieurs,

Chers amis,

Je vous souhaite à tous la bienvenue au Sénat et une excellente année 2002.

Je salue tout particulièrement la présence de membres distingués de plusieurs parlements étrangers que je suis désolée de ne pas pouvoir accueillir personnellement. Je transmets également mes meilleures salutations aux représentants de l'association *Moruroa et tatou* que j'ai eu l'occasion de rencontrer lors d'un entretien extrêmement chaleureux et enrichissant et à Monsieur Bruno Barrillot, animateur du Centre de recherche et de documentation sur la paix et les conflits, grâce auquel ce colloque a lieu aujourd'hui.

Je regrette vivement de ne pouvoir être des vôtres. Je me trouve en ce moment au Vietnam dans le cadre d'un voyage d'étude sénatorial, auquel je tenais à participer notamment en lien avec mon engagement contre les mines antipersonnel et dont les dates se sont trouvées finalement coïncider malencontreusement avec celle de la rencontre d'aujourd'hui.

Je ne manquerai pas dès mon retour de prendre pleinement connaissance du contenu et des résultats de vos travaux. Et je compte bien intervenir à l'avenir au niveau qui est le mien pour une cause que je partage entièrement.

En effet, votre cause est grave. Il en va de la santé, de la vie, de la dignité aussi de milliers de personnes et de leurs familles.

Six ans après le dernier des 210 essais nucléaires français, atmosphériques jusqu'en 1974, de nouveaux cas de pathologies spécifiques se déclarent chaque semaine parmi les anciens travailleurs et les anciens militaires ayant été actifs sur les sites d'essais.

Les présomptions de liens avec les essais se renforcent, d'autant plus vite que les témoignages se multiplient et révèlent pour certaines époques d'importants défauts de précaution face au danger radioactif.

.....

\* *Sénatrice du Val d'Oise*

Plusieurs études d'experts indépendants tendent à confirmer ces présomptions. Le travail de vos organisations, dont le développement très rapide est aussi un signe, est pour beaucoup dans le processus de prise de conscience de l'ampleur et de la gravité de plus en plus évidentes de l'impact sanitaire des essais nucléaires français.

Il est urgent que les pouvoirs publics prennent en compte officiellement la réalité de cette situation, recherchent et reconnaissent les responsabilités de l'État français et agissent pour l'indemnisation légitime des malades et de leurs familles.

L'un des objectifs de notre colloque, que j'ai accepté sans hésiter de présider au Sénat, est de donner plus d'écho à la campagne d'information et d'alerte de l'opinion publique et du monde politique.

Dans mon activité parlementaire, cela fait plusieurs années que je m'engage activement sur les questions de santé au travail, pour une meilleure prévention et réparation des maladies professionnelles et des accidents du travail.

La question des conséquences sur la santé des travailleurs civils et militaires des essais nucléaires français n'est pas sans évoquer pour moi des similitudes avec la bataille pour la reconnaissance et l'indemnisation des maladies liées à l'amiante dans laquelle je m'investis beaucoup. Sur ce dossier, des avancées notables ont été obtenues.

La question de l'impact sanitaire des essais nucléaires présente évidemment d'autres spécificités qui peuvent être sources de difficultés particulières et qui sont à prendre en compte.

D'abord les effets sanitaires des essais nucléaires ont pu déborder les sites d'essai et frapper des populations voisines qui se trouvent hors de France métropolitaine, en Algérie ou en Polynésie française.

Ensuite les pathologies liées aux radiations nucléaires peuvent apparaître (comme c'est le cas aussi avec l'amiante) très longtemps après l'exposition et même à la génération suivante.

Enfin et surtout, tout ce qui touche au nucléaire et bien plus encore au nucléaire militaire est un domaine ultra-sensible.

L'employeur est ici l'État, l'armée, ce qui donne une dimension politique toute particulière au problème de reconnaissance des conséquences sur la santé des essais nucléaires.

À ce sujet, je pense pour ma part qu'il est important que cette question qui nous préoccupe soit totalement dissociée du débat sur l'existence de la force française nucléaire dite de « dissuasion » et même du débat passé sur l'opportunité des essais nucléaires.

Chacun d'entre nous a eu et a son opinion sur ces sujets mais l'interférence de ces enjeux est de nature à fausser la compréhension de nos revendications et à retarder leur satisfaction.

Car, en ce qui me concerne, je ne pense pas qu'il serait dans l'intérêt des partisans de la dissuasion nucléaire française ou de l'État ou de l'armée d'entraver la reconnaissance des pathologies liées aux essais nucléaires.

L'exemple de l'adoption aux États-Unis en 1988 d'une loi d'indemnisation des « vétérans » des essais nucléaires est à considérer avec attention.

Mais ce sera l'émergence sur la place publique française de notre question qui sera décisive. Elle pourra rendre illusoire et même de leur point de vue contre-productive la tentation que pourraient avoir certains responsables politiques ou militaires de tout faire pour occulter les conséquences sur la santé qu'ont pu avoir les essais.

Ce constat me confirme toute l'importance à attacher au travail d'information du grand public et de mobilisation des intéressés. Dans l'immédiat, en tenant compte de la situation d'urgence dans laquelle se trouvent certaines personnes, les objectifs que vous vous fixez me semblent pertinents :

- d'un côté, obtenir la mise en œuvre par les pouvoirs publics d'une enquête globale sur l'impact sanitaire des essais nucléaires comprenant une campagne nationale systématique d'examen médical et de dépistage des maladies éventuellement dues aux radiations auprès de tous les sujets ayant travaillé sur les sites d'essais nucléaires ;
- de l'autre côté, obtenir une législation établissant le principe de « la présomption d'origine » pour tous les cas atteints par ces pathologies et des indemnisations de l'État en conséquence.

Vous pouvez compter sur mon soutien politique sur ces revendications.

Les conclusions de vos travaux d'aujourd'hui pourront certainement nourrir mes interventions futures.

Encore une fois, je vous souhaite pleine réussite dans vos travaux et vous témoigne de mon soutien total. Je reste à votre disposition.

Les militaires et travailleurs ayant servi, sur les sites d'essais nucléaires, l'État et une conception de la défense nationale ont le droit à la vérité, au respect et à toute la solidarité de la Nation.

Que les pouvoirs publics ignorent leur situation, serait d'une ingratitude scandaleuse. Nous ne pouvons pas laisser faire cela. ○



## *Liste des intervenants*

**Paul Ahpoy**, *vice-président de l'Association des vétérans des essais nucléaires de Fidji*

**Lyn Allison**, *sénatrice du Parti démocrate, Australie*

**Tanemaruata Michel Arakino**, *membre de l'association Moruroa e tatou*

**Bruno Barrillot**, *chercheur à l'Observatoire des armes nucléaires françaises (CDRPC)*

**Patricia Broudy**, *responsable des questions juridiques de l'Association des vétérans atomiques américains*

**Marius Chan**, *membre de l'association Moruroa e tatou*

**Emmanuel Dang Trang**, *assistant de Marie-Claude Beaudeau, sénatrice*

**Michel Dessoubrais**, *membre de l'Association des vétérans des essais nucléaires français*

**Sheila Gray**, *secrétaire nationale de l'Association des vétérans des essais nucléaires britanniques*

**Danielle Ista**, *membre de l'Association des vétérans des essais nucléaires français*

**Taaroanui Maraea**, *vice-président de l'Église évangélique de Polynésie française*

**Laura Morosini**, *assistante de Marie-Hélène Aubert, députée et vice-présidente de l'Assemblée nationale*

**Jacques Muller-Dupont**, *membre de l'Association des vétérans des essais nucléaires français*

**Roland Oldham**, *président de l'Association Moruroa e tatou*

**François Roux**, *avocat*

**Roy Sefton**, *président de l'Association des vétérans des essais nucléaires de Nouvelle-Zélande*

**Jean-Louis Valatx**, *président de l'Association des vétérans des essais nucléaires français*

**Michel Verger**, *vice-président de l'Association des vétérans des essais nucléaires français*

### **Interprètes**

**René Ariège**, *interprète, membre du groupe Solidarité Europe Pacifique de Suisse*

**Lucette Burnand**, *interprète, membre du groupe Solidarité Europe Pacifique de Suisse*

### **Animation des débats :**

**Patrice Bouveret**, *président du CDRPC*

**John Taroanui Doom**, *secrétaire coordinateur de l'association Moruroa e tatou*

Première séance

# Essais nucléaires : les vétérans prennent la parole

# « *Nous avons conscience d'avoir été sacrifiés* »

**Roland OLDHAM\***

**M**adame la Présidente, mesdames et messieurs et chers amis, vous qui êtes là aujourd'hui, *la ora na*, bonjour à toutes et tous.

L'association « Moruroa e tatou » que j'ai l'honneur de présider a été constituée le 4 juillet 2001. Elle regroupe à ce jour 850 anciens travailleurs des sites nucléaires de Moruroa et Fangataufa. Elle est soutenue en Polynésie par l'Église évangélique et l'organisation non gouvernementale Hiti-Tau qui en 1996, ont été à l'origine de l'enquête sociologique auprès des anciens travailleurs de Moruroa et Fangataufa dont les résultats ont été publiés dans le livre *Moruroa et nous*.

Des 737 anciens travailleurs interrogés dans cette étude : 41 % ont déclaré qu'ils avaient travaillé dans des zones susceptibles d'être contaminées et 30 % de ces derniers ne disposaient pas de vêtements de protection. 94 % de ces employés ont subi un examen médical avant leur engagement, seuls 48,5 % ont été examinés à la fin de la période passée sur ces bases. Cela montre qu'il n'existe pas de système de contrôle de la santé des anciens travailleurs des sites. Les recherches aussi montrent que sur la base des statistiques officielles du gouvernement, il n'est pas possible de prouver scientifiquement qu'il n'existe pas de relation entre les essais nucléaires et la fréquence de certains types de cancers en Polynésie française. Enfin 91,3 % des anciens travailleurs interrogés, souhaiteraient qu'une enquête médicale indépendante soit réalisée.

Nous nous réjouissons de la tenue de la conférence d'aujourd'hui. C'est la preuve qu'un réseau de solidarité existe bien entre les nombreuses associations ici en France, en Europe, dans le Pacifique, aux États-Unis d'Amérique, en Grande-Bretagne et en Algérie.

Des parlementaires ont apporté leur précieuse contribution : Marie-Claude Beaudeau, Marie-Hélène Aubert, Michèle Rivasi et bien d'autres ; c'est à tout ce monde-là : associations, parlementaires, particuliers que nous essayons aujourd'hui

.....

\*Président de l'association Moruroa e tatou

d'avancer d'un pas dans la recherche de la vérité et de faire des propositions pour que les responsables de l'État assument pleinement les conséquences des essais nucléaires sur le plan sanitaire, mais aussi sur le plan de l'environnement, au plan économique et social.

De 1966 à 1996, trente ans d'essais nucléaires ont été imposés au peuple polynésien. Jamais les Polynésiens n'ont été consultés. Quarante-six essais atmosphériques et cent quarante-sept essais souterrains sur les atolls de Moruroa et Fangataufa.

Après l'Algérie, la Polynésie, par son isolement et le fait que les Polynésiens soient considérés comme une minorité ethnique ; sans défense et ne représentant aucune menace pour l'État français, Moruroa et Fangataufa ont été choisis pour expérimenter les armes nucléaires de la France.

Il ne serait pas imaginable qu'ici en France, Bordeaux, Marseille ou une autre province devienne un centre nucléaire atmosphérique ou souterrain. Pourtant ce qui est inadmissible ici en France est tout à fait faisable en Polynésie. Pourquoi ?

Les résultats de la mission d'enquête de l'Agence internationale de l'énergie atomique, (AIEA), rendus publics en 1998, n'ont pas convaincu les Polynésiens de l'innocuité des essais nucléaires. On signale dans les rapports de l'AIEA que des quantités non négligeables de plutonium et d'autres matières radioactives ont été décelées dans les sols et les lagons de Moruroa et Fangataufa. Le rapport signale même que des fuites de gaz radioactif (tritium notamment) continuent à se produire à la verticale de certains anciens puits de tirs, ce qui est en parfaite contradiction avec ce que les autorités du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) ont constamment affirmé sur la « parfaite étanchéité des tirs souterrains ».

La période des essais atmosphériques a été quasiment occultée dans les rapports de l'AIEA (trois pages seulement dans le rapport), alors que l'on pourrait imaginer facilement que les expériences en atmosphère ont été les plus nocives pour l'environnement et la santé des travailleurs et des populations des îles environnantes.

Comme les résultats de l'enquête de l'AIEA, l'étude épidémiologique effectuée par l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale) sur le cancer en Polynésie n'a pas convaincu les Polynésiens. Plusieurs questions restent posées, le doute persiste et les cas de maladies dues aux cancers semblent être en nette progression à en juger par le nombre croissant d'évacuations sanitaires chaque année vers les hôpitaux de France : Val-de-Grâce, Santé, Gustave-Roussy et autres et depuis peu les évacuations sanitaires sur la Nouvelle-Zélande. Près de mille évacuations sanitaires en 2001.

Outre le fait que les rapports de l'Inserm sont difficiles à obtenir, les données statistiques sont très incomplètes. Les données médicales des personnes les plus susceptibles d'avoir été contaminées c'est-à-dire les travailleurs, les militaires et civils des sites de Moruroa et Fangataufa n'ont pas toujours été disponibles pour conduire à bien cette étude.

Grâce aux contacts que nous avons au niveau international, nous constatons que la France est très en retard dans beaucoup de domaines. En Nouvelle-Zélande par exemple, le gouvernement a accepté de financer des tests radiobiologiques pour les vétérans qui ont participé aux essais nucléaires britanniques dans les atolls de Christmas Island aux Kiribati dans le Pacifique. Ces tests radiobiologiques sur des échantillons de sang et de salive permettront d'identifier formellement si la maladie d'un individu a pour origine une irradiation ou une confirmation radioactive.

Nous interpellons le gouvernement français pour qu'une décision soit prise pour financer de pareils tests pour les vétérans, les militaires, les civils et les anciens travailleurs des essais nucléaires français.

Je dois rappeler que l'État français, dans les accords avec le gouvernement de Polynésie pour « l'après-CEP » reverse à celui-ci à travers le « Fonds de reconversion » une enveloppe globale de 18 milliards de FCP (environ 900 millions de francs français) par an pendant dix ans.

L'étalement de ces fonds versés par l'État se traduit par la construction de mairies ou des bâtiments luxueux du gouvernement de Polynésie qui ressemblent souvent à des palais. Ou encore de luxueux paquebots de croisière, les « fameux » *Renaissance*, amarrées dans le port de Papeete depuis plus de trois mois pour cause de manque de touristes. Toutes ces opérations sont en partie financées par le fonds de reconversion et ne vont en aucune part aux anciens travailleurs ou à leurs familles.

Le silence sur la santé des populations, des anciens travailleurs de Moruroa et leurs familles aurait-il servi de monnaie d'échange dans les accords passés entre l'État et le gouvernement de la Polynésie pour ces 18 milliards de CFP reversés à la Polynésie par le fonds de reconversion ?

Il est clair que toute étude concernant la santé des personnes qui ont participé aux expériences nucléaires devrait déboucher sur de possibles indemnités, droits à pensions ou compensations, y compris pour les veuves et les familles de ces personnes.

Plusieurs vétérans français et certains depuis des années ont entamé des procédures judiciaires qui n'ont pas abouti car les tribunaux notamment les tribunaux des pensions militaires exigent des preuves scientifiques de la relation entre la pathologie et le fait d'avoir participé aux essais nucléaires français.

Le 25 avril 1988, le Congrès américain a adopté une législation concernant l'indemnisation des vétérans exposés aux radiations en établissant une présomption de lien avec le service pour une liste de maladies (dix-neuf cas de cancer) dont souffrent n'importe quels vétérans ayant été exposés aux radiations. Cette loi d'indemnisation s'applique depuis 1988 à la satisfaction des associations des essais nucléaires américains.

Nous interpellons le gouvernement français pour qu'une telle loi soit proposée à l'Assemblée nationale pour tous les vétérans et travailleurs des expérimentations nucléaires françaises.

J'ai eu l'expérience d'accompagner certains militants, anciens travailleurs de Moruroa gravement atteints de cancer, dans leur lutte pour la vérité concernant les essais nucléaires français, leurs expériences sur les sites de Moruroa et leurs problèmes de santé. J'ai fortement ressenti le désarroi, le désespoir et parfois le découragement dans le cœur de ces hommes et de leurs familles, face aux mépris des autorités françaises et du gouvernement de la Polynésie.

Les autorités françaises ont toujours affirmé l'innocuité de ses essais. La communication sur les conséquences des essais nucléaires, tant au Sahara qu'en Polynésie, a été jusqu'à nos jours tellement entachée de silence, de contre vérités et de mensonges que les populations n'accordent aucune confiance aux discours officiels à ce sujet.

Des hommes et femmes et leurs descendants ont payé de leur vie pour les essais nucléaires français. Certains étaient des militaires : la discipline, l'ordre, le devoir de servir sa Patrie faisait partie de leurs convictions. Pour d'autres, c'était simplement le droit à un travail, à pouvoir nourrir leur famille et leurs enfants et espérer une vie meilleure. Aujourd'hui, la plupart d'entre eux n'ont pas une vie meilleure : ils ont payé très cher, ils ont conscience d'avoir été sacrifiés.

D'autres attendent dans le couloir de la mort, ils sont atteints de cancers incurables, ils n'ont rien à espérer et ils craignent pour leurs enfants et petits-enfants.

Combien de temps encore, continuerons-nous à assister à ce crime silencieux ?

L'association *Moruroa e tatou* rappelle qu'elle a interpellé l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques sur les points suivants :

- les carences de l'expertise de l'AIEA ;
- les conditions d'une étude épidémiologique ;
- la question des indemnisations et des compensations ;
- la question de la stabilité géologique des atolls, le statut juridique des atolls, l'état de l'atoll de Hao ;
- l'ouverture des archives des essais nucléaires ;
- et que l'étude de l'Office parlementaire doit être suivie d'effets.

En terminant mon propos, je veux rendre hommage à tous ceux qui sont décédés, suite aux essais nucléaires et aux victimes à venir. À mon ami Edwin Haa, soldat inconnu de la paix, ancien travailleur du site nucléaire de Moruroa, décédé des suites d'un cancer le 15 juillet 2000. ○

# « Je ne me tairai point »

**Marius CHAN\***

**M**adame la Présidente, mesdames et messieurs, *la ora na*.

Je m'appelle Chan Marius avec vingt-huit ans de service en gendarmerie et retraité depuis peu. Je suis très heureux, au nom de l'association *Moruroa e tatou* de participer à cette réunion et apporter surtout mon témoignage en tant que gendarme de cadre d'outre-mer.

C'est à la date du 4 juillet 2001, lors d'une réunion d'information dans les locaux de l'Église évangélique en Polynésie que j'ai pris la décision de faire partie de l'association afin de faire entendre la voix des « oubliés » des expérimentations nucléaires, qui subissent aujourd'hui de graves problèmes de santé et s'interrogent sur les risques et le devenir de leurs enfants.

Faire partie de l'association est l'occasion pour moi d'ouvrir ma bouche et de parler pour la vérité et la transparence, de l'intérêt, beaucoup d'inquiétudes et d'émotions aussi. Mon témoignage concerne à la fois la vérité sur le passé, trente ans essais, mais aussi et surtout l'avenir. Ce n'est pas parce que les essais nucléaires ont pris fin en 1996 qu'il n'y a plus rien à faire, bien au contraire. Voici mon témoignage.

La brigade de gendarmerie de Moruroa où j'étais en service, est avisée d'un accident survenu à *Viviane* une zone de l'atoll. Je me transporte aussitôt sur les lieux du sinistre. Il est environ 1 heure 30 du matin. En cours de route, je croise l'ambulance. Je lui fais signe d'arrêter et de se mettre sur le bas côté. Le conducteur surpris obtempère. Après présentation d'usage, je me dirige vers la porte arrière du véhicule. La porte s'ouvre et là, je me trouve en présence d'un officier supérieur, un médecin-colonel avec des galons rouges. Je demande donc à l'officier de monter à l'intérieur aux fins de procéder à des constatations sur l'état de la personne allongée et recouverte d'un drap blanc jusqu'au cou.

.....

\* Représentant les anciens travailleurs de Moruroa et de Fangataufa

À ma grande surprise, l'officier me répond d'un ton laconique : « *Il en n'est pas question.* » Je lui réitère ma demande sans résultat, lui rappelant au passage que je n'ai nullement l'intention de me substituer à lui. Il est resté imperturbable. Devant cette attitude, je lui ai alors déclaré que ses supérieurs hiérarchiques seront avisés dans les plus brefs délais ainsi que les miens.

De l'endroit où je me trouvais, debout à l'extérieur de l'ambulance, je constate que le front du « blessé » de type polynésien, portait des taches de rougeur. Après m'être expliqué une dernière fois avec l'officier, l'ambulance est repartie aussitôt en direction de la zone-vie. Le blessé en question était sous perfusion. Je me transporte alors vers les lieux du sinistre où je suis reçu par six travailleurs polynésiens, atterrés, tristes. L'un d'eux s'adresse alors à moi en me déclarant, dans notre langue maternelle, que c'est bien de sa faute, en parlant de la victime. Que c'est bien fait pour sa « gueule » parce qu'il y a, à peine deux jours auparavant, il a consommé un poulpe et du *pahua* (bénitier) avec du lait de coco. Et pourtant, matin, midi et soir, on nous livrait à manger.

L'intéressé nous déclare également que leur ami se grattait de tout son corps, se vautrait même dans du sable rocailleux et s'en ai même mordu la langue avec saignement, tellement le mal était à son paroxysme.

Après avoir pris quelques notes avec eux, je suis revenu vers la zone-vie, à l'hôpital militaire de Moruroa. En ce lieu, je n'ai guère eu plus de chance pour faire aboutir mon travail. À ce moment-là, je me suis posé beaucoup de questions. Après avoir rendu compte à mon supérieur, ce dernier me voyant exaspéré, me déclare que la lumière sera faite, qu'il allait faire comprendre à cet officier que moi, gendarme, était français à part entière.

C'est à partir de cet incident que je me suis mis à fouiner partout, je voulais connaître la vérité. Beaucoup d'innombrables événements sont ancrés dans mes entrailles jusqu'à ce jour et j'ose croire qu'elles sont encore républicaines. Il y a un verset de la bible qui dit : « *Pour l'amour de Sion, je ne me tairai point.* » Je retrouve un peu de réconfort dans ces paroles de la bible lorsque je vis quotidiennement le mépris des autorités françaises et du gouvernement de la Polynésie.

Durant ma carrière de gendarme, j'ai toujours entendu taxer les Polynésiens de peuple de mendiants : cela me fait mal car ce n'est pas avec des milliards que l'on crée l'être humain, créature de Dieu.

Je m'arrête là. Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers amis. *la ora na i te Matahiti Api.*

*Te aroha ia rahi.* En hommage à ceux qui sont décédés et aux victimes à venir, qui fait que la France est devenue la quatrième puissance nucléaire. ○



# « *Nous avons besoin de votre solidarité* »

**Tanemaruata Michel ARAKINO\***

**M**adame la Sénatrice, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Je suis porteur des salutations fraternelles des anciens travailleurs polynésiens des sites nucléaires français des atolls de Moruroa et Fangataufa en Polynésie française, dans le Pacifique.

Je suis originaire de l'atoll de Reao, non loin de Moruroa, ancien travailleur des sites nucléaires français des atolls de Moruroa et Fangataufa, ayant exercé pendant dix-sept ans le métier de plongeur pour les besoins des essais nucléaires sous lagon et de préparateur d'échantillons pour analyses de la radioactivité.

Je voudrais m'adresser à cette assemblée sur quatre points :

- 1) comment et pourquoi j'ai adhéré à l'association *Moruroa e tatou* ;
- 2) mon rôle au sein de l'association ;
- 3) retracer mon vécu des essais nucléaires : avant, pendant, après et aujourd'hui ;
- 4) enfin, apporter un constat sur l'inquiétude qu'il y a dans mon pays, de l'état sanitaire et psychologique de la population consciente des effets actuels mais qui reste dans le silence, par peur des représailles morales, physiques et économiques de la part des gens influents du pays.

## **Comment et pourquoi j'ai adhéré à l'association *Moruroa e tatou***

J'ai adhéré à l'association *Moruroa e tatou*, après avoir participé à la première réunion des anciens travailleurs de Moruroa le 4 juillet 2001 organisée par le Comité de suivi *Moruroa e tatou* à laquelle participaient deux invités, experts en matières nucléaires : Madame Sue Roff et Monsieur Bruno Barrillot.

L'intervention et les explications de Madame Sue Roff sur ses travaux de recherches des effets des retombées nucléaires sur les vétérans anglais, m'ont

.....

\*Ancien travailleur sur les sites de Moruroa et de Fangataufa

complètement bouleversé, car j'avais le sentiment d'être diagnostiqué et d'avoir été trahi par le manque d'information de l'après essais par mon employeur. À l'heure où je vous parle, beaucoup de mes collègues anciens travailleurs sont atteints de divers cancers et les responsables des services sanitaires militaires nient les faits que l'origine de ces maladies pourrait être due aux retombées des essais nucléaires. C'est pourquoi j'ai adhéré à l'association *Moruroa e tatou* afin d'avoir un soutien sur la longue marche à faire quant à la lumière à faire sur l'état sanitaire actuel des anciens travailleurs et de mon cas personnel.

J'ai occupé des responsabilités qui faisaient que j'étais régulièrement sur les lieux dits « chauds », et cela pour effectuer différents prélèvements d'échantillons à terre et dans la mer pour des contrôles biologiques sur les atolls de Moruroa et Fangataufa et dans toute la Polynésie avec en plus, des contrôles des aliments provenant de l'extérieur du pays. J'ai été chargé de travailler un jardin dans de la terre contaminée que nous ramenions de Fangataufa. Le Service de contrôle biologique voulait savoir ce que devenaient les végétaux poussant dans de la terre contaminée. Il est probable qu'en travaillant ce jardin, comme lors des plongées où je récoltais le plancton au-dessus du point zéro, j'ai dû avaler ou respirer des particules radioactives.

En aucun cas mes autorités responsables ne m'ont mis au courant des risques qui pouvaient m'arriver.

Lors d'un contrôle médical systématique, j'ai été contrôlé positif suite d'analyse de selles. J'ai été hospitalisé à l'hôpital militaire Jean-Prince à Papeete pour un contrôle de routine, puis depuis 1994, plus rien, plus de dossier médical, je n'ai pas de résultat de mes analyses et de mes contrôles de la part du service de la médecine du travail militaire.

Alors vous comprenez qu'une angoisse se fait sentir en moi et me hante et cela jusqu'à ce jour, car je suis complètement dans l'ignorance de ce pourquoi j'ai été contrôlé dans l'hôpital militaire à Tahiti.

### **Mon rôle au sein de l'association**

Mon rôle dans l'association *Moruroa e tatou*, c'est d'être un témoin, un témoin vivant de ce que j'ai vécu sur les sites nucléaires de Moruroa et Fangataufa. Je veux surtout savoir et connaître ce qui m'est arrivé sur le plan de ma santé pour pouvoir prendre des dispositions afin de prévenir des risques de maladies graves dont on n'a pas encore trouvé l'origine ou dont on ne m'a pas encore informé.

Je veux aussi être le porte-parole de tous ceux et celles des anciens travailleurs qui souffrent en silence de peur des sanctions, des représailles et de recevoir des affronts du genre : « Tu as mangé dans cette gamelle et aujourd'hui tu craches dans la soupe. »

### **Mon vécu des essais nucléaires : avant, pendant, après et aujourd'hui**

Mon premier contact avec le nucléaire c'est fait en 1964 sur l'atoll de Reao aux Tuamotu où je suis né. En 1964 l'installation d'un camp de base de la Légion étrangère sur mon île pour la construction d'un service de surveillance et de prévisions météorologiques. Il s'agissait aussi de suivre la direction des nuages atomiques au moment des tirs aériens.

En juillet 1966 toute la population de l'atoll a été rassemblée sur la base militaire de l'île pour être enfermée dans un abri atomique. Pendant trois jours, nous ne pouvions pas sortir de l'abri, il y avait des personnes en tenue « chaude » et des militaires comme gardiens à toutes les portes de sorties.

À notre sortie au bout de trois jours, j'ai remarqué quelque chose de changé sur la végétation : les palmes de cocotiers étaient jaunies et quelques jours après ce sont les fruits qui tombaient.

Aujourd'hui avec du recul, je me souviens qu'étant adolescent il y avait des gens à Reao qui se plaignaient de problèmes de démangeaisons et d'autres problèmes. J'ai eu des doutes et ces doutes ne sont pas encore dissipés.

### **Dernière question**

Après avoir servi avec fidélité ma Patrie, n'aurait-elle pas dévié de sa morale et de son respect des droits de l'Homme dont elle se réclame ? Beaucoup de Polynésiens qui ont travaillé à Moruroa n'osent pas parler de leurs problèmes de santé : ils ont peur de représailles dans leur travail, surtout s'ils occupent un poste dans l'administration du Territoire. D'autres ont peur de perdre leur retraite. Il faut aussi savoir que la plupart des anciens travailleurs ne sont pas des gens riches et que beaucoup ont des difficultés pour faire vivre leur famille. Nous savons que la France a décidé de verser de grandes sommes d'argent au gouvernement de Polynésie en compensation de l'arrêt des essais nucléaires : mais vous devez savoir qu'aucune partie de cette argent n'est reversée aux anciens travailleurs qui sont dans le besoin, ni pour les familles de ceux qui sont décédés.

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, nous avons besoin de votre solidarité dans notre recherche de la vérité sur l'état de santé des anciens travailleurs de Moruroa et Fangataufa.

Je vous remercie de m'avoir écouté. *la ora na.*



# *Les habitants de Tureia seront-ils encore parmi les oubliés des essais nucléaires ?*

**Taaroanui MARAEA\***

**M**esdames, Messieurs, permettez-moi de vous saluer au nom des habitants de Tureia. Il y a quelques mois, avec notre ami John Doom, nous nous sommes rendus sur l'île de Tureia suite à l'invitation du maire et de quelques familles qui voulaient comprendre l'augmentation anormale du nombre de décès dû au cancer durant les trois dernières années.

Sur l'île, les traces de la présence militaire et du CEA sont encore visibles et laissent penser que Tureia était à cause de sa proximité géographique, une base d'observation idéale pour les militaires et les scientifiques. De là on pouvait voir monter le champignon atomique qui, quelques fois se dirigeait tout droit sur l'île obligeant alors les autorités militaires à rassembler toute la population dans des maisons ne pouvant contenir qu'un nombre limité avant la fabrication d'abris plus spacieux. Toutefois, il y eut une évacuation de tous les habitants de l'île sur Tahiti pendant plusieurs semaines.

Selon les témoignages que nous avons pu recevoir des habitants, il était de tradition qu'après chaque tir atmosphérique, ils recevaient une compensation financière, de l'ordre de 1 500 francs du Pacifique [*soit environ 12 euros*] par adulte et des friandises pour les enfants.

Ainsi, les jours de tirs étaient attendus comme un événement important à vivre, brisant un peu le train de vie habituel. Ceux et celles qui avaient la chance d'avoir des lunettes spéciales pouvaient apprécier le spectacle en regardant dans la direction de Moruroa.

.....

\* Vice-président de l'Église évangélique de Polynésie française

Aujourd'hui, après trente années de silence et d'interdit, les habitants de Tureia expriment le besoin de savoir, de comprendre leur situation sanitaire ayant été durant toutes ces années en première ligne en face du danger et de la menace atomique. Malheureusement, les habitants de Tureia ne bénéficient pas de traitement particulier au niveau de la santé. Seule une petite infirmerie a été mise en place comme dans tout le reste des Tuamotu, ayant comme seul personnel médical, une aide-soignante. Il faudra plusieurs heures d'avion pour rejoindre Tahiti en cas de maladies graves. Il n'y a donc pas de suivi médical pour cette population probablement pour ne pas éveiller les soupçons. Il ne sera pas exagéré de dire que Tureia est passé aujourd'hui dans l'oubli des autorités locales et de l'État.

En travaillant auprès des anciens travailleurs et en recevant leur témoignage de la vie qu'ils ont eu sur les sites, je ne pouvais m'empêcher de penser aux habitants de cette petite île, qui doivent aussi se poser les mêmes questions et attendent les mêmes réponses.

Je sais que Tureia n'est pas Tahiti,  
je sais que Tureia est au fin fond de la Polynésie,  
je sais qu'il ne représente que quelques centaines d'individus (hommes, femmes et enfants).

Permettez-moi d'être aujourd'hui d'être leur voix et leur cri.

Parce qu'ils ont été et le sont encore aujourd'hui, les victimes des gouvernements successifs et des politiques, et de l'État et du Territoire de la Polynésie française. Ils le seront encore demain si nous ne prenons pas nos responsabilités de témoins, pour dénoncer l'injustice dans laquelle ils ont vécu pendant les essais et dire l'angoisse dans laquelle ces familles vivent quotidiennement.

Comme les anciens travailleurs des sites d'essais, ils ont été victimes du mirage financier créé par le travail sur les sites et de toute la propagande en faveur des bienfaits du « nucléaire ». Victimes des risques existant sur leur île dont ils n'auront pas les moyens de mesurer et d'apprécier les dangers et dont on ne fera rien pour qu'ils soient vraiment tenus au courant. Ils sont donc aussi victimes du manque d'informations claires leur donnant toute la mesure de leurs propres responsabilités et prises de conscience des risques.

Victimes de la situation géographique de leur île dont ils ne savent pas encore aujourd'hui la mesure des conséquences. Il faut savoir que les hélicoptères qui servaient à la récupération des échantillons des essais atmosphériques étaient basés à Tureia. Parfois, ils étaient lavés sur l'île sans qu'il y ait des précautions particulières. Les enfants venaient admirer le spectacle de ces engins venus d'ailleurs. Après chaque tir atmosphérique, il n'y avait pas d'inspection sanitaire de la population. Alors que seuls les militaires avaient leur combinaison. On peut imaginer de ce qui devait être de la faune et de la flore qui étaient la base de l'alimentation des insulaires et des citernes d'eau potable après le passage des nuages radioactifs.

Aux difficultés écologiques et sanitaires, viennent s'ajouter des difficultés d'ordre psychologiques et sociales auxquelles la communauté est confrontée. Les fausses couches ne sont pas rares. Et dans nos entretiens, ces sujets de discussions ne sortent pas spontanément. En plus du poids culturel pour les femmes et les familles, il y a aussi le poids de la religion. Toute la population est catholique.

Victimes du système sanitaire qui refuse de reconnaître la relation entre leur état de santé (ou de leur maladie) et leur séjour dans un lieu à hauts risques de radiation. Tureia n'est pas pour les autorités un lieu à hauts risques de contamination. Les habitants ne pourront donc jamais invoquer une quelconque relation de son état sanitaire avec les essais nucléaires.

Victimes du système politique parce que les autorités au pouvoir ont toujours pris le parti d'accepter le nucléaire comme la voie salubre à l'avenir de la Polynésie. Le nucléaire donnait à la Polynésie un niveau de vie jamais égalé dans les pays riverains du Pacifique. Le prix à payer fut notre silence et notre soumission. Dans les multiples tentatives de résistances, de révoltes, de revendications durant ces dernières décennies, Tureia ne pesait pas bien lourd dans la balance. Il y eut quelques tentatives par des ONG (Greenpeace) et par le Tavini Huiraatira d'inclure Tureia dans les enjeux de la lutte antinucléaire, mais elles furent très vite oubliées.

Aujourd'hui, il n'y a plus d'essais nucléaires en Polynésie, cela s'appelle l'après nucléaire. Et la Polynésie continue à bénéficier des fonds de reconversions pour remplacer ce qui existait auparavant. Mais à quel prix ? Serait-ce encore au prix de notre silence ? Les habitants de Tureia seront-ils encore parmi les oubliés de ces enjeux économiques.

Nous pourrions rallonger la liste des raisons pour lesquelles les habitants de Tureia doivent recevoir une attention particulière de notre part comme celle que nous accordons aux « anciens travailleurs et vétérans » des essais nucléaires français.

*Maururu.* Merci de votre attention au nom des habitants de Tureia. ○

# *Un souvenir et des conséquences indélébiles*

**Jean-Louis VALATX\***

**L'** Association des vétérans des essais nucléaires français a été créée le 9 juin 2001 et déclarée au *Journal officiel* du 6 octobre 2001, à la suite de nombreux appels de vétérans qui avaient des problèmes de santé et d'énormes difficultés à en faire reconnaître l'origine.

J'ai participé moi-même, en tant que médecin militaire de carrière, au dernier tir souterrain à In Amguel (Sahara algérien) le 16 février 1966.

L'association a pour objet d'obtenir, par tous les moyens légaux à sa disposition, le droit à l'information sur les conséquences de la participation aux programmes d'essais nucléaires sur la santé, le droit d'accès aux dossiers radiologiques et médicaux, le droit à pension, à indemnisation et aux soins.

À la date de ce jour, l'association regroupe près de quatre cents membres ayant participé aux différents essais nucléaires soit au Sahara soit en Polynésie. Sur ces deux sites, des tirs aériens et souterrains ont eu lieu.

En plus de ces « essais chauds », des « essais froids » aériens ont été pratiqués avec du plutonium pour tester l'amorce de la bombe. Ces essais, réputés non dangereux (c'est qui a été dit à l'époque aux personnels car le plutonium est faiblement radioactif), ne figurent pas sur la liste officielle des tirs. Ils ne sont connus qu'à la suite d'accidents qui ont provoqué plusieurs morts ou par le recoupement des témoignages de ceux qui y ont participé.

## **Les effets sur la santé**

Depuis Hiroshima et Nagasaki, il est bien connu que l'exposition aux radiations atomiques entraîne un certain nombre de maladies soit immédiatement soit dans

.....

*\*Docteur, président de l'Association des vétérans des essais nucléaires français*

un délai retardé allant de deux ans à plus de quarante ans. Pour des raisons « économiquement raisonnables », le cancer a été retenu comme la seule conséquence officielle à long terme de l'irradiation externe ou interne.

Cependant, d'autres maladies, oculaires, dermatologiques, digestives, cardiovasculaires, musculaires et affaiblissement du système immunitaire, peuvent survenir après une exposition aux rayonnements ionisants. Les recherches sur les mécanismes de déclenchement de ces maladies sont pratiquement inexistantes.

Parmi les vétérans français ou leur famille qui nous ont contacté, nous avons recensé de nombreux malades et des décès prématurés causés par différentes formes de cancer.

Dans ce contexte, il est légitime que les vétérans et leur famille se posent des questions sur leur avenir en terme de santé. Tous les vétérans qui, à la suite d'un accident d'irradiation externe ou interne pendant les essais, ont été hospitalisés dans les hôpitaux militaires se plaignent du secret entourant leur irradiation. Tous ont subi de multiples examens. Pour la plupart de ces vétérans, le diagnostic exact de leur maladie ne leur a pas été communiqué à la fin de leur hospitalisation et aucun certificat mentionnant le degré d'irradiation ni un résumé des examens subis n'ont été établis. Certains ont reçu le conseil de ne pas avoir d'enfants dans les cinq années suivant l'accident.

De plus, d'autres vétérans ont été exposés aux radiations ou ont été contaminés par des travaux réputés non dangereux comme le lavage d'avions, de camions, de bateaux, de quais de déchargement ou la manipulation de matériels sans indication de contamination. La plupart n'avait pas de protection particulière. N'ayant pas présenté de signes cliniques immédiats, ils n'ont pas été hospitalisés. Les premiers signes cliniques sont apparus plusieurs mois ou années après l'exposition. Le lien avec le service n'a pas été pris en compte par les tribunaux car ils se sont heurtés à plusieurs types de difficultés : le secret-défense ; l'imprécision du lieu d'affectation qui peut faire douter de leur présence aux essais ; l'absence de relevé dosimétrique ou l'absence de preuve scientifique que leur maladie, survenant vingt à quarante ans plus tard, était directement causée par leur exposition aux radiations.

Beaucoup de vétérans sont inquiets des effets des radiations qu'ils ont subies sur la santé de leurs enfants et petits-enfants. Certains se posent la question du lien de leur irradiation avec des maladies ou des malformations de leurs enfants. Un suivi médical spécifique nous semble indispensable.

## **Nos demandes**

C'est à partir de ces constatations que nous formulons cinq demandes pour que les personnes ayant participé aux essais nucléaires soient enfin prises en considération. Ces essais ont permis la mise au point de l'armement atomique sur lequel



repose toujours la politique de défense de la France. Il est naturel et légitime que la France reconnaisse officiellement qu'il y a eu des incidents, des accidents et, dans certains cas, un manque de précautions dont les conséquences sur la santé sont à très long terme et non encore reconnus.

La première demande est le recensement des personnels civils et militaires et des entreprises sous-traitantes qui ont travaillé aux centres d'expérimentation du Sahara et du Pacifique en tenant compte des remarques ci-dessus sur les affectations. Cela permettrait le suivi de ces personnes et l'établissement des statistiques qui font défaut actuellement.

La deuxième demande est la possibilité d'accès aux dossiers médicaux militaires des personnels des essais, en levant le secret-défense qui n'a pas lieu d'être pour des dossiers médicaux.

La troisième demande concerne la présomption d'origine des maladies radio-induites qui sera à définir par une législation appropriée, inspirée de celle en vigueur aux États-Unis depuis 1988.

La quatrième demande est la création d'une commission du suivi des essais nucléaires avec un budget de fonctionnement et de recherche pour effectuer les enquêtes épidémiologiques et les tests biologiques permettant d'affirmer l'exposition aux radiations. La composition de cette commission devra être paritaire avec des représentants des associations, comme la commission nationale d'élimination des mines antipersonnel.

Enfin, nous demandons la création d'un fonds d'indemnisation des victimes civiles et militaires des essais nucléaires et un droit à pension pour les personnels civils et militaires et leurs ayants droit. C'est la suite logique de la reconnaissance de la responsabilité de l'État envers les victimes des essais nucléaires français.

Toutes ces demandes ne nous semblent pas irréalistes ni irréalisables, car elles ont été réalisées à l'étranger. Nous verrons cet après-midi quelles réponses les gouvernements étrangers ayant procédé à des essais nucléaires (Grande-Bretagne, États-Unis) ont apporté aux demandes de leurs vétérans.

Cet après-midi, nous entendrons également les propositions de nos représentants au Sénat et l'Assemblée nationale. Nous espérons fermement que nos demandes seront prises en compte.

Maintenant, je passe la parole aux vétérans qui ont vécu les essais aériens et souterrains aussi bien au Sahara qu'en Polynésie et qui en garde dans leur vie un souvenir et des conséquences indélébiles. ○

# *L'irresponsabilité et l'euphorie prévalaient à cette époque...*

**Michel VERGER\***

**A**ppelé sous les drapeaux le 1<sup>er</sup> juillet 1959, j'ai été affecté à la poste militaire de Colomb Béchard et envoyé ensuite au Centre saharien d'expérimentations militaires à Reggane, avec la seule mention « TS » (Territoires du Sud) sur le livret militaire. Mais des titres de transport et reçus attestent de ma présence sur le site ainsi que des documents rapportés, notamment un dosimètre à mon nom qui n'a pas été réclamé.

Le 13 février 1960 à 7 heures 04 et le 1<sup>er</sup> avril 1960 à 6 heures 17, j'ai assisté à l'explosion atmosphérique de deux bombes atomiques. Ces explosions *Gerboise bleue* et *Gerboise blanche* ont été annoncées par messages portés n° 305/I/GOEN et 644/I/GOEN.

Ces explosions ont été réalisées dans des conditions peu rigoureuses pour la protection des personnes présentes sur la base, comme le montrent les documents que j'ai en ma possession et corroborés par les nombreux témoignages d'appelés ou d'engagés que j'ai recueillis lors de réunions organisées entre vétérans. Pour preuve de ce que j'affirme : des interviews dans la presse locale qui relatent ces témoignages, des lettres, des instructions militaires de l'époque et quelques statistiques partielles sur les cent quarante témoignages personnellement recueillis à ce jour.

En conséquence, je ne suis pas surpris par l'état de santé actuel de ces hommes qui ont vécu les premiers essais nucléaires français et ont été parfois victimes d'accidents ou de coupables négligences.

.....

\* Vice-président de l'Association des vétérans des essais nucléaires français

Il n'y a rien de surprenant à ce que tous ou presque se plaignent ou font état de problèmes de santé. Certes ils ne sont pas les seuls mais la fréquence constatée de maladies et de cancers doit alerter et inciter à faire des études statistiques sérieuses. Par exemple en comparant l'état sanitaire de personnes ayant vécu les expériences nucléaires au Sahara avec celui de la population française en général.

Je voudrais vous citer quelques extraits de notes de service militaires de l'époque assez révélatrices d'une sous-estimation des risques encourus.

Pour se protéger de l'éclair aveuglant et des radiations, la note du 6 février 1960 n° 260 /4/GOEN fait généreusement mention d'une « *distribution d'une paire de lunettes pour quarante personnes environ* » (pas étonnant que des témoignages font part de problèmes oculaires parmi le personnel militaire). Cette note de service a été frappée du timbre *SECRET*. On peut effectivement en comprendre la raison.

Par contre, je n'ai pas connaissance des conséquences sur les populations locales de Reggane ville et des oasis proches mais j'ai des doutes sur la qualité de l'information distillée à l'époque pour les protéger. Hier soir une femme de postier civil présente à Reggane ville avec son mari et ses trois enfants en bas-âge, m'a confirmé l'absence de mesures sérieuses, notamment les dosimètres non repris. Son mari est décédé après de gros problèmes de santé et elle-même et ses enfants connaissent des difficultés dont par discrétion elle ne veut pas parler à cause de ses enfants.

La note de service du 4 février 1960 n° 220//GOEN énonce un curieux principe de précaution (très à la mode aujourd'hui) en précisant que « *le personnel se trouvant à Hamoudia [plus proche du lieu de l'explosion que la base de Reggane] devra éviter d'exposer de la peau nue (mains, cou, oreilles) à l'explosion* » (mains dans les poches, utilisation du chèche, couvre nuque des casquettes spéciales à distribuer au personnel devant être présent à Hamoudia).

Nous étions également porteurs d'un dosimètre que l'armée ne m'a jamais réclamé et que j'ai apporté. La pellicule est glissée dans une cavité plastique elle-même enfermée dans le boîtier dont l'intérieur a été imprégné d'une pellicule de plomb. Ce qui démontre qu'au regard de consignes pour le moins surprenantes pour se protéger, d'autres savaient qu'un bout de tissu ne stoppe pas la radioactivité puisque celle-ci peut-être mesurée dans un boîtier sécurisé.

Le fait que je possède ce dosimètre fait douter de la faisabilité des contrôles (de nombreux vétérans n'ont pas été contrôlés). Quant à l'analyse des résultats, celle-ci a-t-elle vraiment été effectuée ? En tout état de cause il serait intéressant d'en connaître les résultats.

Le dosimètre était donc censé établir le degré de contamination au moment de l'explosion mais il n'y avait rien pour mesurer ultérieurement la radioactivité que l'on respirait ou ingérait par la suite.

Ceux qui sont allés au Sahara connaissent bien les vents de sable. Le sable qui vole est fin comme de la poudre de cacao, il pénètre partout. Les jours de sirocco, quand on respire, cela fait mal aux broches et ça crisse sous les dents. Tout le mobilier en est recouvert. Les explosions ont brûlé, dégradé, contaminé le sable qui en est devenu noir et que nous avons, sans doute, ensuite respiré et avalé !

Quant aux nuages radioactifs des champignons, nul ne sait où les vents les ont poussés, d'autant qu'il semble que du sable du Sahara aurait été retrouvé récemment sur les cités de pays nordiques.

Je possède ainsi plusieurs lettres qui relatent l'ignorance ou l'irresponsabilité et l'euphorie qui prévalaient à cette époque. Par exemple des officiers ont fait venir leur famille pour assister au spectacle d'une explosion atomique qu'on estimait sans danger (une lettre de M. Gadant est très explicative ainsi que la note de service qui confirme ses dires).

Des témoignages font part aussi d'incidents qui ont eu lieu. Par exemple, du matériel radioactif a été manipulé par des appelés à main nue (déchargement d'avions) pour ensuite leur en interdire l'approche (un courrier de M. Mézières invalide à 80 % atteint de maladie neuro-musculaire relate dans le détail les risques encourus).

D'autres, suite à une explosion de particules de plutonium ont été projetés en l'air, contaminés et hospitalisés à Percy. C'est le cas de M. Gonzalez qui joint un relevé sanitaire et un article de la presse locale, où il explique sa désagréable aventure et la volonté des autorités militaires de faire le silence.

La troisième explosion de Reggane (*Gerboise rouge*) ne se serait pas bien passée, d'après le témoignage d'un adjudant chef de la gendarmerie, irradié et malade. Le nuage aurait changé de direction et passé au-dessus de six cents militaires.

Certains font état de passages répétés sous la douche et même jusqu'à plus de quarante fois ! L'efficacité reste à démontrer. Aujourd'hui ils connaissent tous des problèmes de santé et en portent les traces : brûlures au visage, perte de cheveux pour les moins mal lotis, cancers et décès pour les autres.

Aucun suivi médical n'a été effectué, aucune étude comparative sur l'état de santé des personnes ayant été présentes sur un site nucléaire n'a été organisée avec un échantillon identique de population non exposée.

Or, aujourd'hui, l'état de santé des vétérans des essais nucléaires est préoccupant : ceux que j'ai rencontrés ou qui m'ont entretenu de leur expérience parlent de différents malaises que l'on retrouve dans de nombreux témoignages.

Par exemple sur cent trente-six déclarations reçues suite à des articles de presse ou d'émissions télévisées, très peu de vétérans ne mentionnent pas de problèmes de santé (un sur cinq). Parmi les autres, je relève quarante cancers, soit près de 30 %, dont seize décès et vingt-quatre cancers en cours de traitement. D'autres

cas parmi les plus fréquemment cités : la thyroïde (huit fois), des maladies du sang, du squelette, de la peau, de la prostate, des voies respiratoires et digestives et des maladies rares. Pour les problèmes non cancéreux, ce sont de très nombreux ennuis intestinaux, de l'hypertension, des maladies de peau et des dermatoses, des toux régulières, un sommeil difficile, des problèmes de douleurs neuro-musculaires, des accouphènes et des rétines atteintes jusqu'à l'aveuglement.

Enfin des descendants de vétérans connaissent aussi des problèmes : cancer du cerveau, allergie génétique rare, malformation. Un vétéran vient de perdre un jeune enfant dont la tête, à la naissance, était atrophiée.

Bien entendu moi-même, je ne fais pas exception et je connais plusieurs de ces inconvénients de santé non cancéreux (hypertension, fragilité intestinale, accouphènes, soins pour risques de surdité et de glaucome, dermatoses, sommeil irrégulier).

Je cite tous ces problèmes car en recueillant de plus en plus de témoignages, je les retrouve chez énormément de vétérans qui parfois se déclarent sans problème de santé mais qui dans la discussion reconnaissent les mêmes ennuis, comme s'ils s'habituait à ces problèmes dont la nocivité s'atténue avec une prise régulière de médicaments.

Je souhaite donc en conséquence que notre vécu et notre expérience soient pris en considération. L'arrêt des essais nucléaires est bien la preuve de la nocivité de ceux-ci. Ceux qui les ont connus et qui en souffrent, ne comprennent pas que la France fasse exception, parmi les puissances nucléaires, en fuyant depuis si longtemps ses responsabilités en la matière. Il est bien que dans plusieurs cas, dont l'actualité est riche en ce moment, l'on exige à juste titre le droit à réparation comme celles et ceux qui sont victimes de l'amiante. Pourquoi faire exception pour les militaires de carrière, appelés ou leurs familles. Nous voulons connaître la vérité et que justice soit rendue à tous. Et par tous je pense aux travailleurs civils et aux populations locales.

L'État se doit donc de montrer le bon exemple, sous peine de se déconsidérer.

Je vous remercie de votre attention.



# *Fortement irradiés, mais très vite oubliés !*

Jacques MULLER\*

**1<sup>er</sup>** mai 1962. Deuxième essai nucléaire souterrain, dénommé *Beryl* au Sahara algérien dans le massif du Taourirt Tan Afella. Ce massif de granit culmine à plus de trois mille mètres, entre le fort d'In Eker et le village In Amguel où est basé le CEMO (Centre d'expérimentation militaire des oasis).

Arrivée sur les lieux le 15 avril 1962, avec plusieurs hélicoptères, l'Alat (Aviation légère de l'armée de terre) allait assister à sa première expérience nucléaire. Nous avons eu des cours d'initiation à l'atome, aux radiations, à la beauté du spectacle, nous conseillant même d'approcher au plus près du massif pour admirer l'effet spectaculaire de l'explosion. Aucune consigne particulière sur la protection des effets nucléaires Quelle euphorie ! Quelle insouciance !

Le jour dit, après que j'ai eu testé et mis en ligne de vol les hélicoptères, les équipages désignés en tenue de parade de toile blanche rejoignent le poste de commandement (PC) de tir. Quant à moi, en short et chemisette, je m'approche au plus près du massif pour admirer le spectacle. Tout le rituel militaire est là. Les appelés en tenue NBC (c'est idéal à 11 heures en plein Sahara) au pied de la montagne, des ingénieurs et d'autres encore pour des mesures ou par curiosité, et à environ deux kilomètres de l'orifice du tunnel le PC de tir.

Voilà c'est parti et c'est splendide. La montagne blanchit, le sol ondule. Pour moi c'est très beau, cette flamme rouge et noire, ce nuage qui sort de la montagne. C'est là le premier drame, le « venez voir c'est beau, vous ne risquez rien » m'empêche de réagir et je ne suis pas le seul. Puis tout à coup la panique : nous réalisons que ce que nous voyons est anormal, le nuage nucléaire est sorti de la montagne. C'est la débandade. Tout le monde, officiels, civils, curieux, tout ce monde court, se véhicule, se sauve vers la base-vie, sauf peut-être les appelés qui attendent des ordres. Le nuage prend, comme tout le monde, la direction de la base-vie.

.....

\* Secrétaire de l'Association des vétérans des essais nucléaires français

Mon travail est de réceptionner les hélicoptères, alors j'attends sur le terrain leur retour. Visite après vol, hangarage et départ vers la base-vie. À l'entrée de la base-vie il y a un barrage sanitaire, contrôle au compteur Geiger ; et là, surprise, je suis invité à aller me doucher. « Re-contrôle » à la sortie et retour à la case départ, nouvelle douche. Mes affaires m'ont été enlevées, dosimètre compris, je ne saurais jamais comment il était. C'est le seul contrôle de radio-protection que j'ai subi de toute ma carrière et il ne sera suivi d'aucun contrôle médical.

Cet accident a été beaucoup plus grave que les autorités ne veulent bien le dire. Dans les vingt-quatre heures qui ont suivi ce drame, deux avions Nord 2501 « sanitaire » ont atterri à In Amguel. J'ai sympathisé avec les équipages. Il a été dit qu'il y avait eu des morts ce 1<sup>er</sup> mai 1962. Est-ce vrai ? Mis à part l'arrivée de ces deux avions sanitaires je ne peux rien affirmer.

Le verrou de l'armée est mis au « secret-défense » pendant soixante ans. Les plus jeunes avaient vingt ans. À quatre-vingt ans, s'il en reste, ils pourront réclamer. L'armée de l'air a retiré ses équipages d'In Amguel et ils ont été interdits de site pendant un an. Quant à moi, j'y suis revenu avec d'autres hélicoptères et je ne suis rentré en France qu'en décembre 1963, sans contrôle sanitaire particulier suite à ce séjour prolongé en zone contaminée.

Quelques personnes ont été hospitalisées en métropole. Quels soins ont-ils eu, quel est leur état de santé, que sont-ils devenus ? Et les autres ? Ceux qui ont « couvé » leur maladie pendant trente ans ? Car nous savons, maintenant, scientifiquement, que des maladies dues aux radiations peuvent se révéler tardivement. Comment se soigner alors que le service sanitaire des armées refuse toute communication des dossiers médicaux. Mais en ont-ils seulement ? Dans la panique de l'accident d'In Amguel, je doute fort qu'il y eut quoique ce soit de relevé. Ni nom, ni temps exposition, ni dosimétrie.

Quant à moi, j'ai été atteint, vingt-trois ans après (1985), d'une double cataracte suivie d'un déchirement bilatéral de la rétine. Pourtant en novembre 1973, lors d'un contrôle du personnel navigant, un problème rétinien avait été décelé. Cette anomalie ne m'a pas été communiquée, et n'a fait l'objet d'aucun suivi médical particulier de la part de service de santé des armées. S'agit-il une fois de plus d'une insouciance ou d'une volonté délibérée d'appliquer le secret-défense ?

Et les ministres chargés d'appuyer sur le bouton ? Monsieur le ministre Palewski est décédé d'une leucémie, Monsieur le ministre Messmer a déclaré aux médias le 24 avril 1999, je cite : « *J'ai été fortement irradié mais très bien soigné.* » Et les autres, Monsieur le Ministre ? Ils ont été fortement irradiés eux aussi, mais très vite oubliés !

Mesdames et Messieurs les parlementaires, faites lever le secret-défense et faites que les maladies liées aux radiations, scientifiquement prouvées maintenant, soient enfin reconnues par l'État français. ○

# « Que de problèmes depuis ce temps ! »

**Michel DESSOUBRAIS\***

**J**e m'appelle Michel Dessoubrais et je suis né le 1<sup>er</sup> mai 1941 à La Chatre dans l'Indre. Pilotant des avions de tourisme, j'ai été désigné, en 1961, pour effectuer mon service militaire dans l'aviation légère de l'armée de terre (Alat). Mais n'ayant pas fait cette spécialité, je fus versé dans les « armes spéciales » avec d'autres copains. Nous n'avons appris cela que lors du dernier tronçon de notre voyage, soit après le décollage d'Alger : destination In Amguel, base d'essais nucléaires à cinq cents kilomètres au sud de Reggane, en plein Sahara.

Peu de temps après notre arrivée, il y eut un tir souterrain, dont la bombe « de puissance moyenne » était placée à deux kilomètres environ à l'intérieur de la montagne. D'après nos informations, huit portes blindées obstruaient le tunnel d'accès à la bombe. Comme j'étais affecté dans une compagnie de sécurité radiologique au 621<sup>ème</sup> Groupement des armes spéciales, nous avons pris position, mes huit camarades et moi-même, à environ quinze kilomètres de la montagne. C'est de là, à environ 11 heures locales, ce 1<sup>er</sup> mai 1962 (le jour de mes vingt et un ans) que nous avons vu cette montagne de plus de mille mètres de hauteur, devenir toute blanche. Puis le sol s'est mis à trembler très fortement pendant près d'une minute. En même temps, nous avons vu une fumée noire sortir de la base de la montagne, se développant sans cesse. Cette fumée était en fait un nuage radioactif qui venait tout droit sur nous.

Nous avons eu une très grande inquiétude. Notre radio a lancé plusieurs appels. Sans réponse ! Nous avons alors compris que quelque chose n'allait pas. Nous avons mis nos masques à gaz car nous n'avions pas d'autres protections. Notre compteur Geiger crépitait tellement que nous ne pouvions pas savoir combien de Röntgens il mesurait. Nous sommes restés environ trois heures dans ce nuage radioactif avant de prendre la décision de rentrer. Pour cela, il nous a fallu

.....

\* Membre de l'Association des vétérans des essais nucléaires français



revenir près du lieu de tir (à trois ou quatre kilomètres) afin que nous puissions reprendre notre piste.

Pas très loin de la montagne, nous avons rencontré des gens en combinaison blanche et masques à gaz : ils prenaient des mesures. Ils nous ont dit de rentrer rapidement pour nous faire décontaminer à « Oasis 2 ». Lorsque nous sommes arrivés, le camp était évacué, totalement vide ! Pour nous, cela devenait de plus en plus dur à vivre.

De là, nous sommes rentrés à la base de In Amguel où c'était l'affolement total. Nous avons laissé nos véhicules 4x4 à l'extérieur : ils étaient tellement radioactifs qu'on a su qu'ils avaient été mis dans des trous et recouverts de sable. Mais pour nous, ce fut la douche de décontamination qui dura près de quatre heures, puis on nous coupa les cheveux.

À In Amguel, nous sommes restés sept jours à l'infirmierie de la base avant d'être rapatriés sanitaires, à bord d'un Super Constellation, vers l'hôpital militaire Percy à Clamart, près de Paris. Nous y avons rencontré des garçons qui, eux, venaient de Reggane, où huit jours avant nous, ils avaient été blessés suite à l'explosion d'une cuve qui contenait des produits radioactifs. Je me souviens de l'un d'eux qui avait des éclats partout sur le visage, un œil très abîmé. Il m'avait montré des points de suture à l'intérieur de sa bouche. Son nom : Régis Quatrefages. Il est décédé depuis quelques temps. Pour nous, ce furent deux à trois prises de sang par jour pendant deux à trois mois, puis récupération des selles, des urines. Nous avions des sacs en plastique pour cracher dedans. Nous avons aussi des examens de spectrographie humaine.

De tout cela, nous n'avons jamais eu de résultats médicaux ni aucune information sur notre devenir. Nos parents n'ont jamais été informés de quoi que ce soit. Je suis resté personnellement près de huit mois à l'hôpital avant d'être libéré. Je suis passé en commission de réforme (je ne sais pas ce qui s'est passé pour mes copains). J'ai été seulement réformé temporaire à 10 %. Sur mes papiers du centre de réforme, il était mentionné « *séquelles d'intoxication aiguë et spécifique* ». Un des irradiés de mon groupe a même fait une période de réserve après sa sortie de l'hôpital !

Que de problèmes depuis ce temps ! Je me suis marié deux ans après. Nos deux premiers enfants — des jumeaux, garçon et fille — sont décédés sept et huit jours après leur naissance. Personnellement, j'ai les oreilles qui sifflent depuis l'âge de vingt-six ou vingt-sept ans. J'ai eu une paralysie faciale qui s'est résorbée, des problèmes de pancréas, des flegmons.

Quant à mes deux filles, l'une de trente-cinq ans et l'autre de trente-trois ans, elles ont des problèmes que je préfère ne pas mentionner afin de ne pas nuire à leur vie privée.

Ce que nous demandons, ce serait une reconnaissance par notre pays et surtout un suivi médical pour tous les gens, peut-être des milliers, qui ont travaillé sur ces bases d'expérimentation nucléaire, que ce soit à Reggane, In Amguel ou en Polynésie. Nous souhaitons aussi un suivi médical pour nos descendants. Nous pourrions bénéficier, pour connaître l'origine de nos maladies, de méthodes modernes comme les tests radiobiologiques sur l'ADN.

Je vous remercie tous bien sincèrement de m'avoir écouté.



# « *Que cesse le silence et les secrets qui ensevelissent nos morts* »

**Danielle ISTA\***

**M**on mari est mort le 1<sup>er</sup> février 1998 d'un cancer du cavum et des poumons. Il a été présent sur tous les sites nucléaires depuis le Sahara jusqu'aux derniers tirs du Pacifique. J'ai vécu avec lui en Polynésie de 1965 à 1972. Nous y avons eu trois enfants.

En 1967, il débarque en baleinière de récif sur l'atoll de Tureia. Il y restera six semaines, soit la durée de la campagne de tirs aériens de cette année-là et il y reviendra souvent.

Ses nombreux séjours aux Tuamotu, à Reao, Hereretue et Amanu, ainsi qu'aux îles Gambier lui font aimer et connaître cette population.

Les amitiés contractées à l'époque sont encore vivaces ; nos amis Tahitiens et Pomotu (de Manihi) sont un morceau de notre famille puisque la troisième génération, celle de nos petits-enfants, a fait connaissance au cours de l'été 2000.

Je sais que depuis 1997, l'atoll de Tureia déplore huit décès par cancer sur une population de cent vingt adultes. En Polynésie aussi, les rangs des vétérans s'éclaircissent.

Après la mort de mon mari, et comme la loi m'y autorise, j'ai demandé le dossier médical de mon mari, au CEA où il a fait toute sa carrière. J'ai reçu en réponse un texte de huit lignes (pour trente-sept ans de suivi médical), son dossier ne relatant — je cite — *« aucun fait marquant une relation avec une quelconque contamination radiologique »* !

Alors, quel est le suivi des populations de ces atolls du Pacifique, des travailleurs du nucléaire qui étaient par milliers sur les sites de Hao, de Mururoa et Fangataufa ?

•••••

\* *Veuve d'un ingénieur du CEA, membre de l'Association des vétérans des essais nucléaires français*

Je parle ici pour que l'on entende nos questions, pour qu'on y réponde.

Je parle pour que la maladie et la mort de ceux que nous aimons ne soit plus une fatalité.

Je parle pour demander que cesse le silence et les secrets qui ensevelissent nos morts.

Je parle pour mes enfants, mes petits-enfants qui ne connaîtront pas leur grand-père, pour ceux qui viendront après nous, pour la Polynésie que nous aimons et pour qu'à l'avenir soient respectés dans leur intégrité : l'homme, la terre et la vie.

○

*Madame Ista est intervenue également au cours de la conférence pour donner cette information concernant les retombées des essais anglais sur la Nouvelle-Calédonie :*

Avez-vous connaissance qu'en 1955 et en 1956, il y a eu en Nouvelle-Calédonie une mission française composée d'une douzaine de personnes qui ont été là-bas pour mesurer l'impact des retombées des expériences anglaises d'Australie ? Cette mission, dont mon mari faisait partie, a fait des prélèvements d'eau, d'air... On savait très bien qu'en Nouvelle-Calédonie, les gens avaient été largement « arrosés » non seulement par les vents, mais aussi par les pluies. Ces prélèvements sont donc repartis sur Paris. Je pense que personne n'en a jamais entendu parler depuis<sup>1</sup>.

.....

1) Peut-être faut-il rapprocher cette information de Madame Ista avec le fait que les registres du cancer des pays du Pacifique notent, sans donner d'explication plausible, un très fort taux de cancer de la thyroïde chez les femmes mélanésiennes de Nouvelle-Calédonie (Commission du Pacifique Sud, 1993). Certains ont même imaginé un « facteur génétique » spécifique aux femmes mélanésiennes et polynésiennes pour expliquer les forts taux de cancer de la thyroïde chez ces deux groupes de femmes. Autrement dit, on voudrait dédouaner les essais nucléaires de Polynésie de toute incidence sur le développement du cancer de la thyroïde chez les femmes polynésiennes. L'ouverture des archives du CEA sur les missions en Nouvelle-Calédonie en 1955 et 1956 devrait permettre de mettre au clair cette « curieuse coïncidence ».

# Rafraîchissons la mémoire des autorités françaises...

**Bruno BARRILLOT\***

« **V**ous ne pourrez jamais comprendre ce que nous avons vécu » me disait récemment un vétéran. C'est probablement vrai. Cependant, après tous ces témoignages, nous sommes, je dois dire, un peu abasourdis, mais nous comprenons un peu mieux.

En réponse à la parole accusatrice des témoins que nous venons d'entendre, au nom de dizaines de milliers de vétérans, de milliers d'anciens travailleurs de Polynésie et du Sahara, au nom des milliers d'habitants des zones voisines des sites de tirs, nous n'avons eu officiellement que le « *Hourra pour la France* » du général de Gaulle et les propos de mépris de tous ceux — dirigeants militaires ou du CEA, hommes politiques — qui nous ont objecté qu'aucune conséquence pour la santé n'était possible puisque « *nos essais ont été particulièrement propres* ».

Aujourd'hui, les autorités françaises semblent s'étonner que des années après la fin des essais — parfois quarante ans après — des citoyens français viennent accuser leur pays des maux qui leur arrivent.

Mais quelle étonnante et persistante surdité des autorités françaises ! Rafraîchissons leur mémoire ! Les premiers cris d'alarme sont venus, dès le début des essais dans le Pacifique, de responsables d'Église en Polynésie — et je citerai seulement les pasteurs Jean Adnet (aujourd'hui parmi nous) puis, plus tard, le pasteur Roland Jeanneret, relayés peu de temps après par l'Assemblée générale du protestantisme français qui, le 11 novembre 1969, demandait publiquement au gouvernement français de « *renoncer à poursuivre l'expérimentation d'engins nucléaires* »<sup>1</sup>. En France aussi, dès les débuts, le Mouvement contre les armes atomiques — le MCAA de Jean Rostand et de Claude Bourdet — s'opposait fermement aux essais nucléaires. À l'écoute des élus polynésiens, au début des années 1970, l'abbé Jean Toulat, le pasteur Richard-Molard, Bengt et Marie-Thérèse Danielsson,

.....

\*Directeur de l'Observatoire des armes nucléaires françaises/CDRPC

le pasteur Gilbert Nicolas publiaient des ouvrages accablants dénonçant les risques qu'on faisait encourir aux personnels et aux populations. Année après année, le synode de l'Église évangélique de Polynésie rappellera son opposition aux essais nucléaires, au nom de la vie et de l'avenir de son peuple. Au début de 1980, les avocats François Roux, Jean-Jacques de Félice et Michel Tubiana tournaient un reportage intitulé « *Tahiti derrière le rideau de fleurs* » qui a fait le tour de France. Il faut également citer les documents publiés par Solange Fernex reprenant des témoignages d'anciens travailleurs polynésiens et surtout quelques rares témoignages de Touaregs. Je n'oublie pas non plus les interpellations vigoureuses des pays du Pacifique et notamment des gouvernements de Nouvelle-Zélande et d'Australie, les manifestations multiples, nombreuses, répétées des mouvements de citoyens — dont Greenpeace — que les gouvernements français n'ont voulu considérer que comme des manifestations politiques dites « anti-françaises »...

Le temps me manque pour citer tous ceux qui ont parlé et qui n'ont pas été entendus. Tous ceux-là, reconnaissons-le, sont les maillons qui nous ont conduits à faire rebondir à la fois l'information sur les conséquences des essais nucléaires et sur l'action commune à conduire pour faire reconnaître les droits des victimes. Et je n'oublie pas l'enquête sociologique *Moruroa et nous* : il aura fallu que ce soient les ONG et les Églises qui donnent la parole aux Polynésiens eux-mêmes alors que du côté officiel, on a seulement payé des « experts » pour appuyer la thèse de l'innocuité. Je n'oublie pas le colloque à l'Assemblée nationale, en 1999, et l'engagement courageux à nos côtés, de deux femmes parlementaires, Mesdames Marie-Hélène Aubert et Michèle Rivasi. Depuis quelques mois, la création des associations d'anciens travailleurs et des vétérans fait rebondir l'exigence de vérité.

Le silence assourdissant des autorités politiques françaises pose la question de la responsabilité des hommes politiques. Comment se fait-il que, pleinement informés, nos dirigeants se soient réfugiés dans le silence — ou même dans la peur — à propos des essais nucléaires ? Auraient-ils peur que leurs mensonges soient enfin éventés ? Auraient-ils peur que nos concitoyens découvrent l'immense corruption générée par les essais nucléaires en Polynésie et peut-être ailleurs ?

### **Lever le secret**

Car le secret est lourd de conséquences, non seulement pour ceux qui veulent savoir si oui ou non on les a exposés à des risques inconsidérés, mais aussi pour les populations qui vivront à proximité des sites d'essais.

Aujourd'hui que les langues se délient, des témoins affirment qu'on a effectué des expériences nucléaires à l'air libre à Reggane, au Sahara central, alors qu'officiellement, il n'y avait plus d'essais en atmosphère et que les expériences avaient été transférées en souterrain à In-Eker ?

D'autres témoignent des expériences auxquelles ils ont participé — des expériences nucléaires à l'air libre — dans la région du Taourirt Tan Ataram, alors qu'officiellement la France n'effectuait que des essais souterrains à In-Eker ?

Saura-t-on enfin la vérité sur l'essai raté d'In-Eker, le 1<sup>er</sup> mai 1962, dont vous aurez eu le témoignage photographique aujourd'hui pour la première fois et qu'il n'est plus possible d'ignorer ?

Il faudra donc lever le secret militaire et ouvrir les archives des expériences nucléaires de la France.

### **Un suivi médical spécifique pour les populations voisines des anciens sites d'essais**

Pourra-t-on affirmer encore que les retombées des essais atmosphériques sur les populations des îles et atolls habités proches de Moruroa et Fangataufa sont sans conséquences alors que des vétérans nous affirment qu'ils avaient eux-mêmes mesuré les dépassements de doses ou les changements de conditions météo ?

Ainsi, je voudrais attirer votre attention sur les risques sanitaires encourus par les populations voisines des sites d'essais nucléaires. Dans leur législation spécifique sur la prise en charge des problèmes de santé des vétérans datant de 1988, les États-Unis ont admis que les populations habitant une zone distante jusqu'à sept cents kilomètres du site d'essais du Nevada pouvaient être considérés comme bénéficiaires de la loi. Si l'on appliquait cette même réglementation pour les essais français, en Polynésie, ce seraient les populations de dix-neuf îles et atolls habités qui seraient concernés et qui devraient être suivies médicalement de façon spécifique. Ceci, sans préjuger d'une zone beaucoup plus large puisque nous savons de source officielle que des dépassements de doses de radioactivité ont été mesurés à Tahiti même qui se trouve à plus de mille deux cents kilomètres de Moruroa. Et j'imagine que les mêmes précautions devraient être prises aujourd'hui pour les populations dispersées et les nomades du Sahara qui ont pu — ou qui peuvent aujourd'hui encore — vivre ou circuler à proximités des anciens sites d'essais.

### **Une législation spécifique pour les vétérans et les anciens travailleurs : engager la responsabilité de l'État français**

Qui peut croire encore que toutes les précautions ont été prises pour les personnels alors que nombreux sont les vétérans et anciens travailleurs à affirmer qu'on leur avait caché les risques encourus ou tout au moins qu'on ne les avait informés que brièvement ?

La France est un pays dit démocratique. Dans des pays comparables au nôtre — États-Unis, Royaume-Uni, Australie, Nouvelle-Zélande — les séquelles des essais nucléaires sont prises en compte par les gouvernements. Pourquoi la France continue-t-elle d'ignorer avec mépris ceux qu'elle a envoyés — souvent sans leur consentement — pour effectuer les essais nucléaires ?

Cet après-midi, nous entendrons nos amis étrangers. Puissent leurs témoignages ouvrir les yeux et les oreilles des dirigeants français afin que vérité et justice soient rendues à tous ceux et celles qui ont subi les conséquences des essais nucléaires. ○



1) Fédération protestante de France, *Armement nucléaire*,  
Assemblée générale du protestantisme français, Grenoble 8-11 novembre 1969.





*Deuxième séance*

Les réponses apportées à  
l'étranger aux problèmes  
des vétérans des essais

# *Les vétérans américains : leurs problèmes et leurs succès*

**Patricia BROUDY\***

**E**n tant que représentante de tous les vétérans atomiques américains et de leurs survivants et comme directrice nationale des questions juridiques de l'Association nationale de vétérans atomiques, j'ai le grand plaisir de présenter notre point de vue devant cette assemblée.

Vous m'avez proposé d'aborder une question très difficile, sur « l'application de la loi sur la présomption d'origine ». Je citerai une position du Département des affaires des vétérans (VA), devant le Comité du Sénat des affaires des vétérans, le 21 avril 1998. Cette audition portait sur la question suivante et plusieurs autres :

S. 1385 : projet de loi pour amender le titre 38 du Code des États-Unis, en vue d'étendre au nombre des maladies présumées être en lien avec le service concernant les vétérans exposés aux radiations, les maladies suivantes : tumeurs du cerveau et système nerveux central, colon, os, poumon, ovaires.

Actuellement, selon la loi 100-321 et P.L. 102-578, les cas de présomption sont les suivants :

- 1) leucémies (autres que leucémie myéloïde chronique) ;
- 2) cancer de la thyroïde ;
- 3) cancer du sein ;
- 4) cancer du pharynx ;
- 5) cancer de l'œsophage ;
- 6) cancer de l'estomac ;
- 7) cancer de l'intestin grêle ;

•••••

*\*Responsable des questions juridiques de l'Association des vétérans atomiques américains*

- 8) cancer du pancréas ;
- 9) myélome multiple ;
- 10) lymphomes (non-Hodgkiniens) ;
- 11) cancer des voies biliaires ;
- 12) cancer de la vésicule biliaire ;
- 13) cancer primitif du foie (sauf si cirrhose ou hépatite B sont associées) ;
- 14) cancer des glandes salivaires ;
- 15) cancer du tractus urinaire, c'est-à-dire cancers du rein, du bassin, de l'uretère, de la vessie et de l'urètre ;
- 16) carcinome bronchio-alvéolaire (un cas très rare de cancer du poumon).

Aujourd'hui, S. 1385 est toujours dans les limbes. Je crois qu'il a maintenant été envoyé — ou le sera bientôt — à l'Office of Management and Budget. Ce Bureau déterminera le coût de l'ajout de ces maladies cancéreuses complémentaires quand on les adjointra à la liste existante des cas de présomption.

Je cite l'intervention du Département des affaires des vétérans (VA), du 21 avril 1998, devant le Sénat comme décrit ci-dessus.

S. 1385 est soumis à l'exigence administrative « On paie selon votre état de santé » de la législation de 1990 et si on l'applique, cela provoquerait l'augmentation des dépenses directes. L'évaluation préliminaire du VA indique que cette promulgation de S. 1385 aboutirait à un coût des prestations s'élevant à 1,7 milliard de dollars pour l'exercice 2003. Nous estimons de plus que la promulgation de cette loi aboutirait à un coût administratif d'environ 9 millions de dollars sur cinq ans.

En mai 1998, j'ai reçu une lettre de l'assistant du directeur pour les procédures (VA) dans lequel il m'informait qu'à partir du 21 avril 1998 et avant la réunion du comité mentionné ci-dessus (le Comité du Sénat des affaires des vétérans), que l'intervention du sous-secrétaire Thompson se résumait ainsi :

*« À compter du 14 avril 1998, nous avons reçu des revendications de compensations radio induites de la part de 19 885 vétérans et survivants. Dans 2 406 cas, nous avons établi le lien avec le service pour au moins une maladie résultant d'une exposition aux radiations ionisantes. La présomption de lien avec le service (P.L. 100-321) a été établie dans 498 de ces cas.*

*Ils se répartissent comme suit : exposition à un essai atmosphérique : 321 ; exposition à Hiroshima et Nagasaki (y compris prisonniers de guerre) : 177.*

*Dans les 1 908 cas restant, notre base de données ne spécifie pas que le lien avec le service a été nécessairement établi selon les critères de la loi 38 C.F.R. Section 3,311 (P.L. 98-542), par opposition à d'autres dispositions légales ou réglementaires.*

*Ces données sont issues du « Special Issue Rating System du Department of Veterans Affairs ».*

*Signé/ Robert M. White, assistant du directeur pour les procédures. »*

C'est l'histoire désolante de ces lois votées en 1985 et en 1988, à l'avantage des vétérans et/ou de leurs survivants. Sur 19 885 revendications, 498 ont été attribuées par le Département des affaires des vétérans, pour un montant de près d'un milliard de dollars<sup>1</sup>.

Le Nuclear Test Personnel Review (NTPR), mis en place en 1977, avait pour objectif d'établir une liste de tout le personnel (du ministère de la défense) impliqué dans plus de deux cent cinquante essais nucléaires atmosphériques au Nevada et dans le Pacifique, et prenant en compte les doses de radiation reçues. Il en a résulté que les effets sur la santé de tous ces participants étaient déplorable.

Les films dosimètres portés par le personnel indiquaient seulement l'exposition externe aux rayons gamma. Donc, une méthode a été inventée par l'Agence nucléaire de la défense (la DNA, aujourd'hui la DTRA, « Agence de réduction de menace de la défense ») et son sous-traitant, le SAIC, pour utiliser un test écran des faibles doses internes. Ce test a été effectué en 1986 aux États-Unis seulement et comportant un écran de 150 mrem pour les os. Ceci a donné lieu rapidement à un rapport dit « OCEANIC » établi selon les mêmes dispositions.

Si une unité militaire n'a pas reçu cette dose, calculée par le SAIC selon des dispositions défavorables aux vétérans, aucun individu ne pourrait effectuer une reconstruction de dose interne. Ces rapports ont été inventés essentiellement pour éliminer la possibilité de faire des reconstructions de doses individuelles internes pour les vétérans des essais nucléaires comme on peut le prouver par les citations suivantes de ce rapport :

*« Les calculs détaillés de la dose interne pour chaque participant aux essais constitueraient une tâche accablante ; donc, une méthode est nécessaire pour examiner rapidement les groupes de participants qui ont été exposés à des conditions radiologiques semblables et éliminer ceux qui, selon toute probabilité, n'ont pas reçu de dose significative interne. »<sup>2</sup>*

*« ... La plupart des militaires ayant participé à un essai sur le continent ont reçu d'office en cinquante ans pour les os une dose inférieure au seuil écran de 150 mrem. »<sup>3</sup>*

Lors de l'audition sur les affaires des vétérans au Sénat, en avril 1998, la DTRA a essayé de nier avoir employé des « écrans », mais l'Association des vétérans (NAAV) disposait de plusieurs lettres à ses membres de la DTRA citant à la fois le rapport CONUS et les tests « écran » (OCEANIC) de moins de 150 mrem pour les os dans le but d'éliminer les reconstructions de dose individuelles. À la suite de cette audition embarrassante, la DTRA a commencé à changer de méthode et à renoncer à l'utilisation du « seuil écran », mais les dégâts avaient été faits.

Des milliers de revendications classées sous la loi 98-542 avaient déjà été rejetées et beaucoup de vétérans étaient morts comme leurs veuves. La DTRA,

cependant, avait permis de grandes économies d'argent public alors que nos membres sont morts sans compensation.

La hiérarchie militaire avait ordonné à nos vétérans de ne jamais parler de ce qu'ils avaient vécu à l'époque des essais nucléaires. Malgré toutes les informations nouvelles à propos des essais, les vétérans ont obéi à ces ordres par crainte des cours martiales et d'emprisonnement à Leavenworth, dont on les avait menacés.

Ce ne fut que lorsque l'ancien ministre de la défense, William Perry, il y a plusieurs années, les ait libérés de leur promesse de silence, que les vétérans se sont finalement décidés à raconter ce qu'ils avaient vécu à leurs médecins et à leurs familles. Mais à cette époque, beaucoup étaient morts avec ce secret épouvantable enterré avec leur patriotisme. C'est la seule raison pour laquelle peu de revendications ont été enregistrées et ont reçu compensation. Les dossiers médicaux et les états de service sur les vétérans et leurs activités ont été classés secrets. Des dispositions légales spéciales (sous le formulaire DD1141) doivent être inscrites dans le dossier de chaque vétéran exposé aux radiations. Aucun de ceux avec qui j'ai parlé n'a pu obtenir son dossier médical et ses états de services complets parce qu'ils ont été classés secrets. Ou alors, on leur a dit que leurs dossiers avaient brûlé dans un incendie, ou qu'ils avaient été « égarés ».

Les vétérans atomiques peuvent participer au programme intitulé the « Ionizing Radiation Registry Examination Program » qui comprend un bilan complet de santé, un examen physique, des tests standard de diagnostic et des tests complémentaires spécialisés si nécessaire. À partir de décembre 1997 approximativement 22 000 examens ont été réalisés.

Parce que les vétérans ont fait faire ces examens de leur propre initiative et que les données historiques ne sont pas vérifiées, la base de données ainsi enregistrée ne peut pas être utilisée pour une recherche épidémiologique. Même si un vétéran atomique n'a jamais déposé de revendication de compensation ou si sa revendication a été rejetée, le vétéran peut toujours recevoir des soins gratuits pour le traitement de maladies radio induites.

Une législation spéciale<sup>4</sup> autorise l'accès à des compensations pour certains résidents du Nevada, de l'Utah et de l'Arizona qui ont vécu sous le vent des essais nucléaires atmosphériques, pour les travailleurs des mines d'uranium souterraines et pour les personnes qui ont participé sur site à un essai atmosphérique (incluant des vétérans atomiques militaires) et qui ont contracté une maladie spécifique, y compris toutes les formes cancéreuses incluses dans les lois sur la présomption d'origine décrites plus haut.

Le 10 juillet 2000, le président a signé un amendement à la loi<sup>5</sup>, qui a élargi la définition des personnes ayant droit aux compensations pour inclure les travailleurs des mines d'uranium en surface, les personnels des usines de raffinage et les personnels des services de transport du minerai. Cet amendement a aussi

étendu la liste des maladies pour lesquelles des compensations sont acceptables aux cancers du poumon, du colon, du cerveau, des os et aux cancers des ovaires.

Le 30 octobre 2000, le président a signé un autre amendement<sup>6</sup> qui autorise l'accès aux compensations et aux dispositions de la loi pour « *une cohorte d'exposition spéciale* » composée de certains employés du Département de l'énergie (DOE) et de certains employés des sous-traitants et contractants du DOE, impliqués dans des programmes du DOE liés aux armes nucléaires. C'est le cas des employés du DOE ou des sous-traitants du DOE dans l'Île Amchitka, en Alaska avant le 1<sup>er</sup> janvier 1974, qui ont été exposés aux radiations ionisantes lors de certains essais nucléaires souterrains ou encore de certains employés des usines de diffusion gazeuse de Paducah (Kentucky), de Portsmouth (Ohio) et d'Oak Ridge (Tennessee).

Selon cet amendement, si un membre de la « *cohorte d'exposition spéciale* » développe « *un cancer spécifique* » après avoir travaillé dans une installation du DOE ou celle d'un sous-traitant du DOE, ou dans une installation liées à la fabrication des armes atomiques, ce cancer est présumé avoir été contracté au cours de l'exécution de sa tâche et est indemnisable. L'expression « *cancers spécifiques* » désigne une « *maladie spécifique* » définie par le Radiation Exposure Compensation Act telle que le cancer des os.

La réglementation américaine<sup>7</sup> prévoit que le ministre des affaires des vétérans a autorité pour promulguer les règlements sur la nature et sur l'évaluation des preuves permettant l'obtention des droits des vétérans. Conformément à cette réglementation, le ministère des affaires des vétérans propose d'amender la liste des maladies reconnues au titre de la présomption d'origine pour y ajouter les cancers des os, du cerveau, du colon, du poumon et les cancers des ovaires, qui sont déjà admis dans les législations du travail<sup>8</sup> mais ne sont pas actuellement inclus dans la liste de maladies reconnues au titre de la présomption d'origine pour les vétérans exposés aux radiations.

Les vétérans peuvent établir le lien avec le service pour ces cinq types de cancers selon les diverses législations disponibles<sup>9</sup>, mais il est difficile à établir parce que la loi exige la preuve scientifique et médicale que la maladie du vétéran résulte de l'exposition aux radiations au cours du service, cette exposition étant calculée en partie sur l'évaluation des quantités de radiations reçues par le vétéran.

Le ministère des affaires des vétérans estime que des motifs politiques et d'équité à l'égard des vétérans exigent des preuves moindres pour ces cinq types de cancer déjà acceptés pour les personnes couvertes par l'amendement RECA parce qu'ils étaient au service de la Nation. Le Congrès a constaté que les essais nucléaires impliquent « *des risques particuliers, notamment à cause d'expositions répétées à des substances radioactives qui, même en faibles doses, peuvent être à l'origine de troubles médicaux* »<sup>10</sup>.

Ce point de vue du Congrès est en contradiction flagrante avec la déclaration du ministère des affaires des vétérans<sup>11</sup> qui dit :

*« Monsieur le Président, l'administration des vétérans s'oppose à ce projet de loi. L'administration n'a jamais préconisé la présomption d'origine pour des revendications relatives aux radiations. Les mesures d'exposition aux radiations ionisantes reçues par des participants aux essais et par les forces d'occupation d'Hiroshima/Nagasaki ont été étudiées à fond et les résultats réexaminés par des pairs. Les services de l'armée ont prouvé que ces expositions individuelles étaient, pour la plupart, trop basses pour comporter des risques pour la santé aux plus anciens des vétérans — comme on l'a compris après des décennies d'observations des populations exposées, principalement sur les survivants japonais de la bombe atomique.*

*Nous avons conclu que, dans les circonstances actuelles, la généralisation de la présomption d'origine liée au service pour des cancers subis par des vétérans atomiques serait énormément surévaluée et qu'une pratique plus responsable doit permettre de faire un examen au cas par cas des requérants basé sur le mérite individuel de leur cas unique. »* ○

•••••

- 1) Information de contrats reçus de l'entrepreneur, la Corporation internationale des sciences appliquées (SAIC) sous l'Acte de la liberté d'accès à l'information.
- 2) Page 1 du rapport CONUS.
- 3) Page 2 du rapport CONUS.
- 4) The Radiation Exposure Compensation Act (RECA), Public Law No. 101-426, 104 Stat. 920 (1990), codified as amended at 42 U.S.C. 2210.
- 5) The RECA Amendments of 2000, Public Law No. 106-245.
- 6) The Floyd D. Spence National Defense Authorization Act for Fiscal Year 2001, Public Law 106-398, the Energy Employees Occupational Illness Compensation Act Amendments of 2000.
- 7) Section 501(a)(1) of Title 38, United States Code.
- 8) Energy Employees Occupational Illness Compensation Program Act or sous le régime des RECA Amendments.
- 9) 38 U.S.C. 1110 or 1131, or the Veterans Dioxin and Radiation Exposure Compensation Standards Act, Public Law No. 98-542.
- 10) Federal Register, August 8, 2001/ Proposed Rules.
- 11) Statement of Department of Veterans Affairs Before the Senate Committee on Veterans' Affairs, April 21, 1998, page 14.



# *Fonder une Banque de recherche scientifique*

**Roy SEFTON\***

**J**e suis président de l'Association de vétérans des essais nucléaires de Nouvelle-Zélande (NZNTVA). Notre association représente tous les vétérans des essais nucléaires de Nouvelle-Zélande qui ont servi à bord des frégates néo-zélandaises, HMNZS *Pukaki* et *Rotoiti*, lors du programme d'essais de la bombe à hydrogène britannique, l'opération Grapple, en 1957 et 1958 et pour un moindre nombre, ceux qui ont servi à bord des deux frégates néo-zélandaises envoyées par notre gouvernement à Moruroa pour protester contre les essais français en 1973.

La NZNTVA a été créée en 1996. Depuis lors, nous nous sommes durement battus pour engager notre gouvernement à reconnaître les problèmes de santé et leurs conséquences génétiques subies par les vétérans et leurs familles en raison des essais nucléaires.

Il y a un an la NZNTVA a reçu une subvention de 200 000 dollars néo-zélandais du gouvernement de notre pays pour aider les vétérans de l'opération Grapple : 100 000 dollars ont été employés pour étudier la possibilité de lancer une procédure en demande de compensations auprès du gouvernement du Royaume-Uni ; l'autre partie est utilisée pour réaliser une série de cinq tests de recherche sur les dommages génétiques désignée : « *Étude sur les vétérans des essais nucléaires de Nouvelle-Zélande.* »

La NZNTVA a passé un contrat de recherche avec l'Institut de biologie moléculaire de l'Université néo-zélandaise Massey, à Palmerston-Nord. Le directeur de recherche est le docteur Al Rowland, avec des collaborateurs tels que le professeur associé John Podd, Liz Nickless, Mohamed Abdul Wahab et Judy Blakey. Le docteur Rowland est intéressé par tout groupe de personnes qui souhaite faire réaliser des analyses de chromosomes <sup>1</sup>.

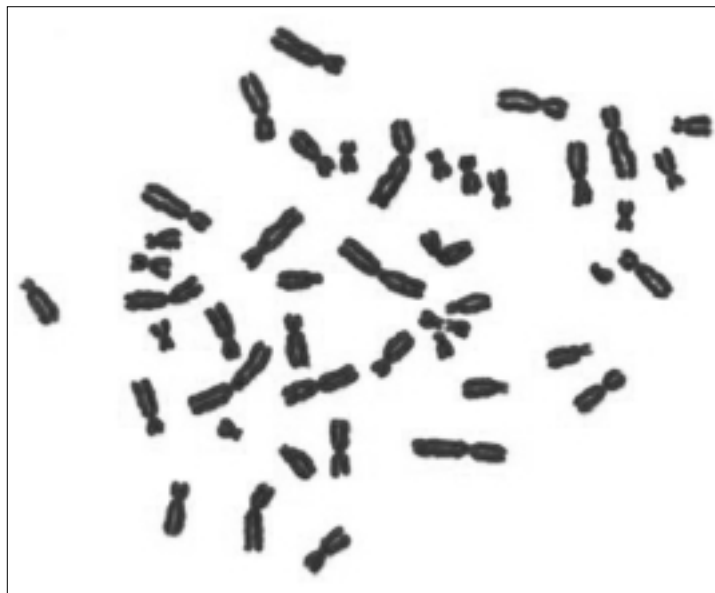
•••••

\*Président de l'Association des vétérans des essais nucléaires de Nouvelle-Zélande

L'équipe du docteur Rowland a une grande expérience de l'étude de l'ADN et des chromosomes. Dans la prochaine étude, ils conduiront quatre expériences pour observer les dommages sur l'ADN de cinquante vétérans et feront la comparaison avec un groupe témoin volontaire de cinquante personnes.

Je vais essayer d'expliquer le plus simplement possible les expériences. Comme les trois néophytes écoutant un scientifique tentant d'expliquer les orbites des planètes autour du soleil : c'est plus facile à dire qu'à faire. Je ferai de mon mieux.

Avant de parler des expériences, je voudrais expliquer un peu le schéma des cellules sanguines et des chromosomes, etc. Ci-dessous on voit un leucocyte faisant apparaître les chromosomes d'un être humain normal et désigné sous le nom de lymphocyte. Il y a 46 chromosomes dans chaque cellule, la moitié vient de votre mère et l'autre moitié de votre père.



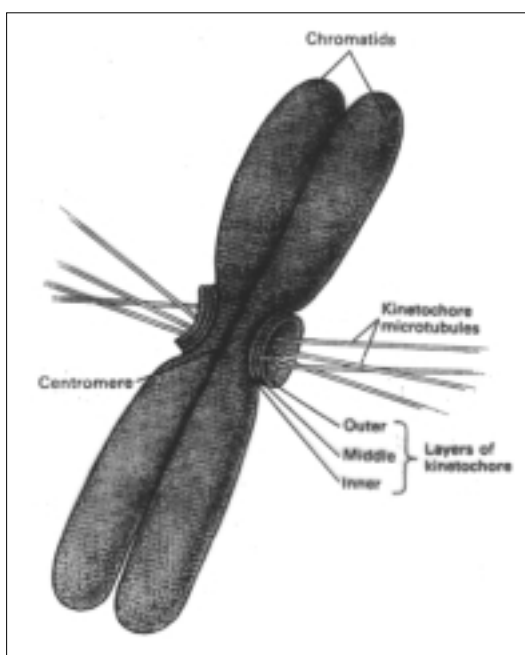
Les chercheurs prendront un petit échantillon de sang. Une simple goutte est placée dans un tube d'essai avec d'autres produits chimiques qui stimulent la division des lymphocytes, comme on le voit sur l'écran.

L'éprouvette est placée dans un incubateur à 37 degrés Celsius, qui est la température du sang et on le laisse ainsi pendant trois jours. Pendant ce temps, les lymphocytes commencent à se diviser. Après trois jours, une goutte de cette culture de cellule, comme on l'appelle, est placée sur une plaque de microscope et traitée

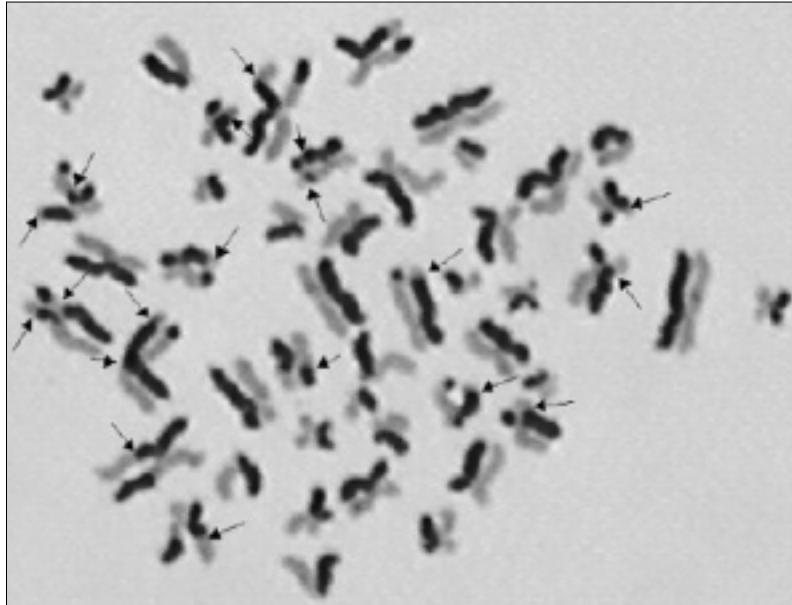
avec des colorants. Les chercheurs étudient alors cette plaque sous un microscope et c'est ce que nous voyons sur l'écran.

Si vous regardez chaque chromosome, vous verrez qu'il est fendu en long selon deux moitiés génétiquement identiques. Chaque moitié est appelée une chromatide. Les deux chromatides qui composent chaque chromosome sont appelées chromatides-sœurs. Vous pouvez voir sur cette photo que, dans le processus de division d'une cellule, chaque chromosome est répliqué en long en deux chromatides sœurs identiques.

Voici le schéma d'un chromosome typique. Vous pouvez voir les deux chromatides sœurs. Chaque chromosome a un resserrement quelque part dans sa longueur appelé centromère. Pendant la division de la cellule, les deux chromatides sœurs se partagent de part et d'autre d'une cellule, la cellule se sépare alors en deux et il en résulte deux cellules filles, chacune avec un jeu identique de nouveaux chromosomes. Cela se produit tout le temps dans notre corps pour fabriquer du sang frais, ou par exemple pour reconstituer les cellules de la peau quand nous nous sommes coupés.



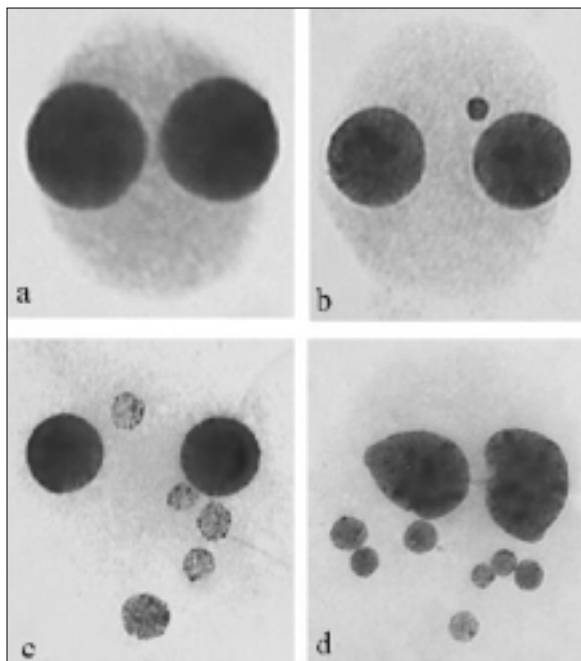
Je présente maintenant la première des cinq expériences, l'analyse du caryotype. Examiner les chromosomes d'une personne constitue une voie pour savoir si elle a subi ou non des dommages génétiques. Les chercheurs prépareront nos chromosomes comme je l'ai indiqué auparavant et examineront s'il y a quelque chose d'incorrect, par exemple, un chromosome supplémentaire ou quelque altération majeure. Les quarante-six chromosomes qui composent chaque cellule de notre corps sont désignés sous le nom de caryotype, c'est pourquoi ces examens portent le nom d'étude du caryotype.



*Échange de chromatide sœur*

Sur cette image, vous remarquerez que les chercheurs ont teinté chacune des deux chromatides sœurs, l'une sombre et l'autre pâle. Il faut noter que, de temps en temps, la chromatide sœur peut se briser et se raccrocher avec une autre. Si vous regardez les flèches, vous verrez des fractures où la chromatide sombre s'est raccrochée à la chromatide pâle, ou vice versa. On appelle ce phénomène « l'échange de chromatides sœurs » ou SCE.

Les deux chromatides sœurs sont génétiquement identiques et dans une personne saine le nombre d'échanges de chromatides sœurs se situe entre quatre et sept. C'est pourquoi le nombre d'échanges peut être utilisé comme un indicateur de dommages à notre ADN. On sait que chacun peut rencontrer dans sa vie ou son travail un environnement nuisible à son ADN, il peut avoir un nombre d'échange de chromatides sœurs plus élevé. De plus, une augmentation de la fréquence de ces échanges, est en lien avec les conditions de santé et peut être considérée comme un signal d'alerte que quelque chose a, ou a pu, dans le passé, endommager l'ADN. Cette technique a été appliquée dans des centaines d'études dans le monde entier pour étudier les dommages causés à l'ADN pour les conditions environnementales, et pas seulement par les radiations. Nos chercheurs étudieront l'augmentation de la fréquence des échanges de chromatides sœurs chez les vétérans, par comparaison à celle du groupe témoin.

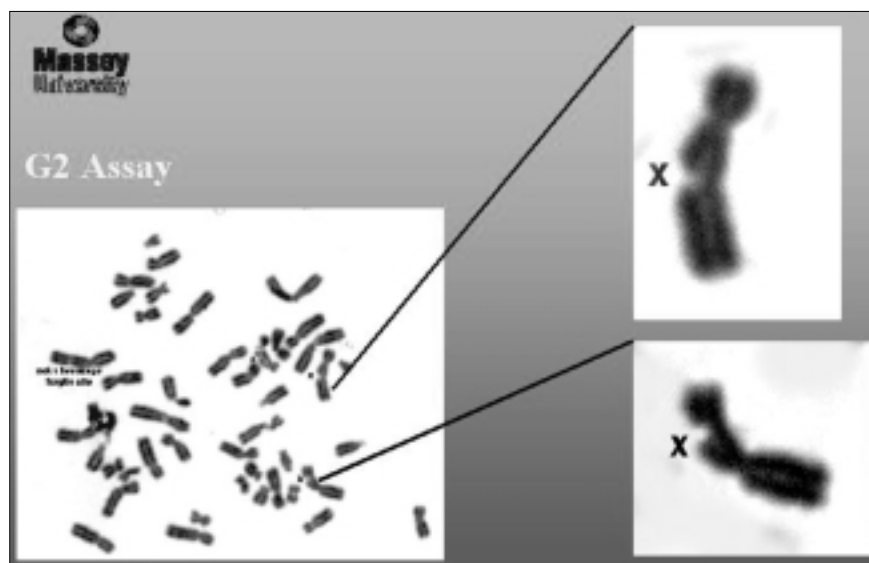


*Test de micro noyau*

Pour chacun d'entre nous, l'ADN s'altère constamment. Heureusement, nous disposons d'un système de réparation de l'ADN qui répare l'ADN brisé. Sans un tel système de réparation, nous deviendrions malades très rapidement. En fait, le dysfonctionnement de notre système de réparation de l'ADN est un des indicateurs clefs d'un début de cancer.

Cette photo (*ci-dessus*) montre une expérience que les chercheurs vont réaliser et qu'on désigne sous le nom de test de micro-noyau. L'objectif est d'évaluer si, chez les vétérans des essais nucléaires, le système de réparation de l'ADN fonctionne correctement. En bref, le protocole se présente ainsi. On irradie la « culture de sang » d'un vétéran avec une dose massive de rayons X qui cassent l'ADN en plusieurs fragments. Ces fragments sont les cercles plus petits dans ces cellules et sont appelés des micros noyaux. Les chercheurs attendent plusieurs heures après l'irradiation, pendant lesquelles l'ADN des cellules a eu le temps de se réparer. Sous un microscope, on compte le nombre de micros-noyaux — les cercles plus petits — dans chaque cellule. Une personne en bonne santé aura un ou deux micros-noyaux dans chaque cellule, mais une personne dont le système de réparation de l'ADN ne fonctionne pas correctement aura au plus six micros-noyaux par cellule. Cet exemple est très intéressant puisque les photos a, b, c et d, sont les résultats d'un

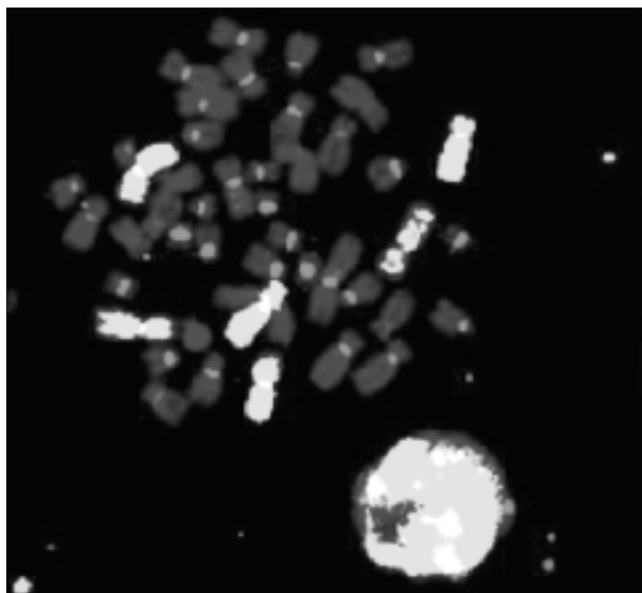
essai de micro-noyau effectué à l'université Massey sur trois des chercheurs et sur moi-même. Mon échantillon est la photo d et c'est un exemple clair des problèmes de santé chroniques dont j'ai souffert pendant les trente-cinq dernières années. À ce propos, la réalisation de telles expériences sans l'approbation du Comité d'éthique est illégale. Je ne peux vous dire si c'est le cas chez vous.



Une autre expérience qui sera effectuée est le test G2. Elle est semblable au test de micro-noyau où l'on mesure l'efficacité du système de réparation de l'ADN chez une personne. Mais ce test examine une partie différente du système de l'ADN. Avec le test G2, les cellules sont aussi irradiées, mais les plaques de microscope sont préparées immédiatement après l'irradiation. Les chercheurs examinent la division des chromosomes des cellules. Ils cherchent les cassures des chromosomes causées par l'irradiation massive de rayons X. Pour une personne en bonne santé, le système de réparation de l'ADN sera plus efficace, il y aura ainsi moins de cassures.

L'expérience finale que feront les chercheurs est le test « Fluorescent In Situ Hybridisation » ou test FISH. La photo (*voir page suivante*) est un exemple de cette expérience. Les chercheurs examinent le déplacement de matériel chromosomique d'un chromosome à un autre. De tels déplacements portent le nom de translocations ou transferts.

Normalement, les chercheurs colorent six des chromosomes en vert et le reste en bleu. La photo montre le cas d'une personne normale sans translocation. Les translocations sont plus communes chez les gens qui ont été exposés à une forte



dose de radiations. Dans un tel cas, on pourrait voir des parties en vert sur certains des chromosomes bleus. Malheureusement, nous n'avons pas pu réaliser à temps pour cette conférence un exemple de translocations. Les taches roses sont le centromère du chromosome que j'ai mentionné plus haut. Ils ont été délibérément colorés parce que, lors d'une translocation, il arrive qu'un chromosome peut se retrouver avec deux centromères, ce qui est une autre anomalie.

Je voudrais conclure au sujet de l'importance de cette recherche et son emploi dans le combat pour l'identification de ceux qui ont subi des dommages provenant d'une irradiation d'origine militaire ou civile. Au fil des ans, j'ai observé, que dans la plupart des cas, si ce n'est tous, les tentatives engagées par des individus ou par des groupes sur un plan international, pour faire admettre leurs préoccupations à propos du nucléaire, et que l'information sur les recherches qu'ils présentent aux autorités sont rarement considérées comme valables et sont facilement ignorées.

C'est ainsi parce que dans la plupart des cas, les autorités ont leurs propres unités de recherche : en Nouvelle-Zélande, c'est le Laboratoire national de radiation (NRL) et son équivalent, le NRPB, au Royaume-Uni, etc. Les gouvernements financent de telles organisations pour littéralement verser de l'huile sur les eaux troubles du nucléaire. Ils fournissent les réponses que le gouvernement VEUT entendre. Le NRL de Nouvelle-Zélande, par exemple, abreuva le gouvernement de Nouvelle-Zélande de nombreuses données scientifiques et avis, sur les dangers des essais nucléaires français à Moruroa. Cette information vaste et accablante a été

accumulée dans des plaidoyers oraux et des tas de documents, utilisés par la Nouvelle-Zélande lors de procédures juridiques contre la France, à la Cour internationale de justice de La Haye en 1974.

Cependant au cours des quatre dernières décennies et même maintenant, le même NRL de Nouvelle-Zélande, donne son avis au gouvernement sur le fait qu'il n'y a eu aucun danger radioactif pour les 551 marins néo-zélandais qui ont participé aux essais nucléaires du Royaume-Uni lors de l'opération Grapple. Ceci en dépit du fait que les frégates néo-zélandaises étaient stationnées parfois à 20 miles du point zéro, ont navigué vers le point zéro peu de temps après l'explosion et parfois ont navigué sous le champignon nucléaire pour des durées allant jusqu'à vingt-quatre heures. Comme le programme d'essais se poursuivait, des vêtements prétendus protecteurs ont été distribués. Ces activités peuvent seulement être qualifiées comme des actions « expérimentales ».

En acceptant de tels avis du NRL, le gouvernement de Nouvelle-Zélande est, ou bien extrêmement naïf, ou bien commodément sourd. Il porte peu d'attention aux recherches contradictoires que nous effectuons, pour les raisons principales que nous n'avons pas de respect pour ses sources, qu'elles ne sont pas présentées par des experts et sont donc facilement écartées. Cela semble être le cas dans le monde entier.

J'ai pensé qu'un des objectifs de cette conférence devrait être de fonder une institution spécifique pour prendre en charge les conséquences du nucléaire sur les individus et l'environnement. Dans ce but, je voudrais proposer qu'une telle institution ait une « Banque de recherche » où, sous la responsabilité de personnalités qualifiées, la recherche sur le nucléaire dans le monde entier, puisse être déposée et mise à la disposition des groupes de vétérans des essais nucléaires et d'autres groupes. Ces recherches scientifiquement reconnues pourraient être présentées aux autorités gouvernementales respectives et à leurs services des pensions de guerre, pour contribuer à faire reconnaître les nombreux effets du nucléaire. Devant une telle masse de recherches de qualité, il serait plus difficile aux divers gouvernements divers de tout ignorer. Je crois qu'une telle source d'information permettrait de résister à des chercheurs « sélectifs » qui conseillent les gouvernements. Je pense que cette proposition aurait un grand appui du public.

Je vous remercie tous pour votre attention et vous souhaite bon succès dans vos futurs efforts. ○

.....

1) Pour tout contact : New Zealand Nuclear Test Veterans Study, Institute of Molecular BioSciences, Massey University, Palmerston North, New Zealand, e-mail : R.E.Rowland@massey.ac.nz



*« Il est très important que le cas  
des vétérans des essais nucléaires  
ne soit pas occulté ou assimilé  
au cas général des autres vétérans »*

**Paul AHPOY\***

**J'** ai le plaisir d'apporter les chaleureuses salutations des habitants des Îles Fidji à vous-même, aux habitants de la France et à chacun de vous ici présent aujourd'hui. Je suis honoré de participer à cette conférence qui constitue un pas de plus pour faire reconnaître les droits des vétérans des essais nucléaires français au Sahara et en Polynésie et des Polynésiens qui ont travaillé sur les sites nucléaires de Moruroa et Fangataufa.

Je suis vice-président de l'Association de vétérans des essais nucléaires de Fidji (FNTVA). Notre association représente les 268 vétérans fidjiens des essais nucléaires qui ont servi (comme des cobayes) lors des essais nucléaires britanniques entre 1957 et 1959 sur les îles Christmas et Malden qui portaient le nom de code « Opération Grapple ». Et puisque que le thème de cette Conférence est centré sur les essais nucléaires français, j'espère que notre expérience des essais nucléaires britanniques sera utile.

Environ quarante ans après les essais britanniques aux îles Christmas et Malden, l'impact qu'ils ont eu sur la santé des vétérans britanniques et de Nouvelle-Zélande qui ont partagé cette expérience avec nous commence à émerger et à se faire connaître par des études scientifiques. La FNTVA a été formée pour que nous puissions être mieux représentés, en tant que groupe de personnes concernées, et pour tenter de chercher aide et justice pour nos membres.

•••••

\* Vice-président de l'Association des vétérans fidjiens

En 1999, avec la création de l'association des vétérans, des pressions sur le gouvernement de Fidji ont commencé pour faire reconnaître l'impact des essais sur la santé des vétérans, de leurs femmes et de leurs enfants. Parce que la FNTVA regroupait des ex-militaires, elle a travaillé avec le ministère fidjien des « affaires intérieures » (le ministère de la défense nationale dans d'autres États) pour que notre gouvernement reconnaisse les problèmes de santé et les problèmes génétiques des vétérans et de leurs familles qui résultent du service accompli aux essais nucléaires. La FNTVA a été dûment enregistrée, selon la législation fidjienne, comme association et comme organisation non gouvernementale.

Par l'intermédiaire du ministère fidjien des « affaires intérieures » l'association a cherché à obtenir du gouvernement la reconnaissance des situations critiques des vétérans et de leurs familles dont la plupart souffrent de maladies étranges, de problèmes congénitaux et de fausses couches pour les conjointes des vétérans.

Les pressions exercées sur le gouvernement par la FNTVA ont abouti à un amendement de la loi sur le Fonds de suivi médical des anciens combattants fidjiens. Cet amendement prévoit une allocation de suivi médical pour les vétérans des essais nucléaires. Cette allocation approuvée est approximativement de 50 euros par mois pour un vétéran et sa femme et commence à être versée à partir de ce mois de janvier 2002. On a aussi accordé une allocation pour les enfants à charge. Bien que la somme soit minime et puisse juste couvrir les frais d'un mois d'achat de comprimés pour le traitement du cancer de la prostate qui a été diagnostiqué chez certains vétérans, c'était un début.

Ce sera un effort de longue haleine pour arriver à ce que des compensations puissent être versées par le gouvernement britannique à ces vétérans. En outre, le gouvernement fidjien a consenti plus tard à amender le règlement des pensions des anciens combattants fidjiens pour inclure ceux qui ont servi dans l'Opération Grapple en les qualifiant comme des pensions de guerre. Ainsi, c'est une indication supplémentaire que le gouvernement reconnaît leur service dans l'Opération Grapple et considère également que la seule allocation de suivi médical n'est pas une réponse suffisante aux pathologies provenant des essais nucléaires.

Au contraire de la pension d'ancien combattant qui est accordée à tous les anciens militaires qui ont servi sur les théâtres terrestre ou naval pendant une période spécifique — y compris maintenant l'Opération Grapple —, ces pensions complémentaires profitent seulement à ceux qui ont effectivement servi dans l'Opération Grapple.

La FNTVA comprend bien que le gouvernement fidjien considère les problèmes des vétérans des essais nucléaires, mais qu'il n'a pas la possibilité de les aider davantage, alors que la cause de tous ces malheurs est le gouvernement britannique qui continue à nier toute responsabilité. L'association estime cependant que le gouvernement peut faire plus pour les vétérans des essais nucléaires que ce qu'il

fait actuellement. Par exemple, le gouvernement pourrait mettre en place un service spécifique pour s'occuper de leur cas. Les effets de la contamination radioactive peuvent ne pas être décelés immédiatement sur les vétérans, mais à plus long terme sur leurs enfants, leurs petits-enfants et leurs arrière-petits-enfants. Dans le cas des autres militaires ou des anciens combattants, les problèmes sont d'habitude à court terme et finissent avec le vétéran. C'est pourquoi la FNTVA estime qu'il est très important que le cas des vétérans des essais nucléaires ne soit pas occulté ou assimilé au cas général des autres vétérans.

L'impact des essais de l'Opération Grapple sur la santé des vétérans, se mesure aux vétérans morts jeunes ou au cours du début de leur vie. De nombreux vétérans ont perdu leurs cheveux, leurs ongles sont tombés, ils ont eu des saignements de gencives, des tumeurs cutanées et ont été terrassés par le cancer de la prostate. De nombreux enfants de vétérans nés après l'Opération Grapple sont handicapés. De nombreuses femmes de vétérans ont eu des fausses couches à répétition pendant leur grossesse.

Bien que nous soyons conscients du bon travail réalisé par Mme Sue Rabbitt Roff pour une évaluation des vétérans de Nouvelle-Zélande et plus récemment de ceux de Tahiti, nous espérons obtenir son aide et ses conseils pour notre association.

En attendant nous mettons en route actuellement une étude de santé sur la famille, qui comprend un questionnaire en quatre-vingt-dix-sept points, auquel les vétérans doivent répondre. Le questionnaire a été conçu principalement pour l'étude de santé sur les vétérans des essais nucléaires de Nouvelle-Zélande qui a été aimablement communiquée à notre association par M. Roy Sefton, président de l'association des vétérans de Nouvelle-Zélande.

Nous nous rendons compte que certains de ces vétérans sont morts longtemps avant la création de la FNTVA. Il est donc difficile de bien remplir les questionnaires même avec l'aide des épouses survivantes. En plus de ces difficultés, les vétérans survivants et leurs épouses survivantes qui doivent remplir les questionnaires sont dispersés sur un groupe d'environ cent îles.

Nous prenons des dispositions pour qu'une équipe du Comité exécutif de la FNTVA puissent aller dans ces lieux dispersés pour des interviews personnels permettant de remplir les questionnaires et de mener cette étude à son terme. En mars 2002, nous espérons recevoir une visite à Fidji d'épidémiologistes japonais, de généralistes et de vétérans qui aideront aussi pour cette étude de santé. En absence d'aide directe du gouvernement dans ce secteur, la FNTVA continue, par toute sorte de moyens, de mener cette étude à son terme sans trop de retard.

Pour conclure, je veux souligner ici la gratitude sincère de l'association des vétérans pour l'aide constante et les conseils reçus de la part du Pacific Concerns Resource Centre (PCRC) de Fidji. Le PCRC a été aux côtés de la FNTVA depuis le début et continue de nous appuyer sur tous les fronts. Pour nous aider à obtenir

justice via la Cour européenne de droits de l'homme, le PCRC a publié un livre racontant la participation des militaires et des marins dans l'Opération Grapple. J'ai le grand plaisir de vous offrir ce livre qui restera un souvenir de notre rencontre ici à Paris à l'occasion de cette conférence.

Je voudrais aussi remercier en mon nom personnel et au nom de l'association des vétérans des essais nucléaires de Fidji, que je représente, M. John Doom de Tahiti, par qui nous est venue l'invitation à participer à cette Conférence.

J'espère que l'expérience des vétérans des essais nucléaires de Fidji aidera les autorités françaises à reconnaître les droits des vétérans des essais nucléaires français au Sahara et en Polynésie et des travailleurs polynésiens engagés sur ces sites d'essais nucléaires français.

Je voudrais ajouter quelques mots. À mes frères et sœurs qui ont servi sur les sites d'essais nucléaires du Sahara et de Polynésie française, le soutien des vétérans des essais nucléaires fidjien vous est acquis. Nous avons attendu quarante ans avant d'être reconnus. J'espère seulement que vous ne devrez pas attendre aussi longtemps. Nous rentrons avec cet héritage des essais nucléaires britannique, pour lequel il n'y a aucun remède et qui restera avec nous jusqu'à la fin des temps.

Nous avons tant subi et nous avons perdu beaucoup de nos chers collègues qui nous ont transmis la charge de continuer notre combat. Nous sommes un petit nombre et notre pays est minuscule. En liant nos mains au travers des mers avec vos grandes nations, notre grand espoir est que le gouvernement du Royaume-Uni et que notre reine, que nous avons fidèlement servis, puissent finalement se souvenir de nous. ○

# *Pourquoi les essais ont-ils dû être effectués aussi loin des plages britanniques ?*

**Sheila GRAY\***

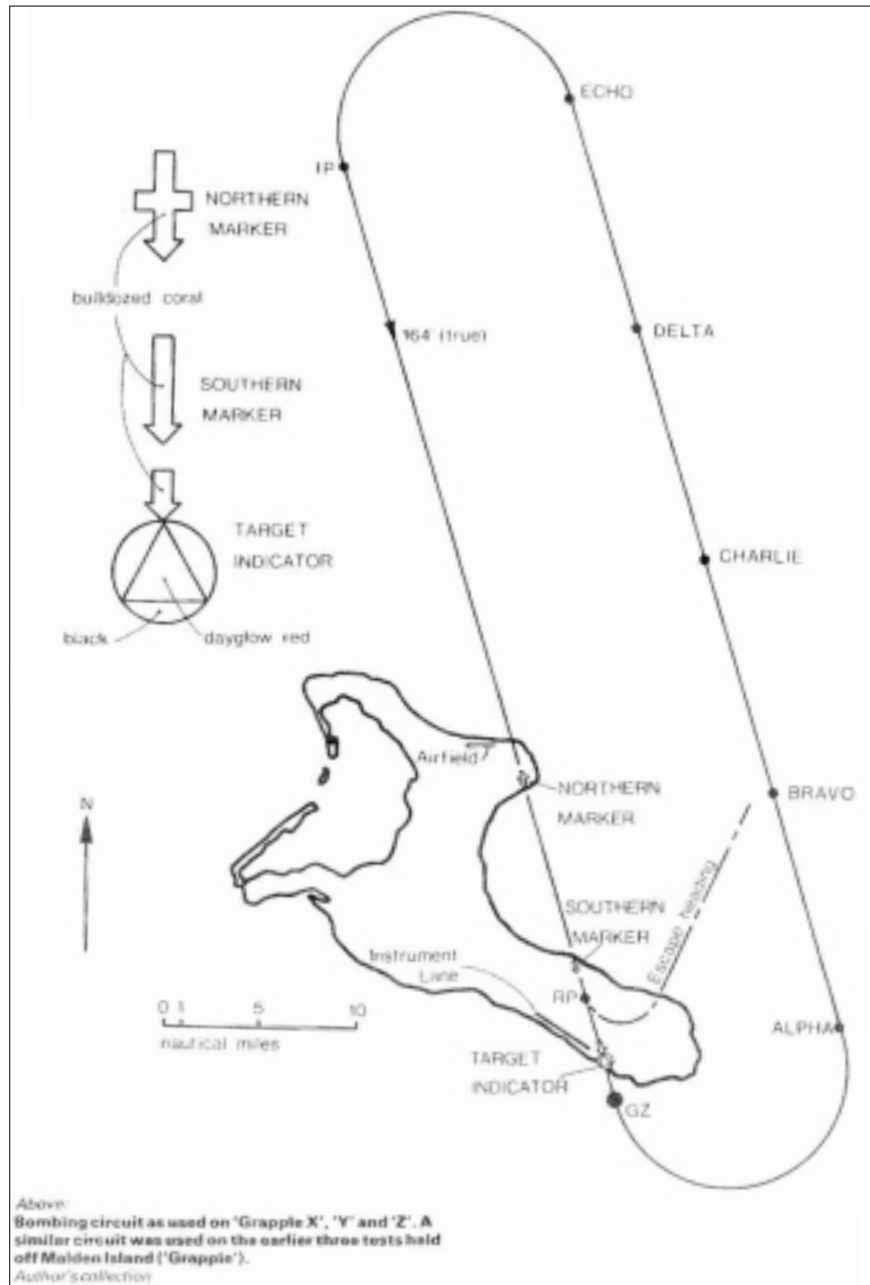
**N**otre association a été créée en mai 1983, au début pour découvrir combien d'anciens militaires témoins des essais nucléaires du programme britannique des années 1950 étaient actuellement malades ou décédés. Cette création était due au fait que plusieurs hommes avaient connaissance que des camarades avec lesquels ils avaient effectué leur service souffraient actuellement de sérieuses maladies et dans de nombreux cas étaient décédés. Nous ne pensions pas aller plus loin. Cependant, parce que nous nous heurtions continuellement contre des obstacles opposés par notre ministère de la défense, nous étions encore plus déterminés. Mais pendant presque deux ans, nous n'arrivions pas à déboucher sur quoi que ce soit.

C'est alors que nous avons découvert que tous les militaires, lorsqu'ils avaient signé leur premier engagement dans l'armée devaient signer le document *The Crown Proceedings Act*, datant de 1947. La section 10 de ce document stipule qu'aucun militaire ne peut poursuivre en justice le gouvernement pour n'importe quel tort causé pendant son service. Par exemple, si un civil et un militaire marchaient côte à côte, en service, sur un chantier naval et étaient renversés par un véhicule militaire, le civil pourrait aller devant les tribunaux et poursuivre en justice le gouvernement pour des indemnités non déterminées, les militaires n'auraient droit à aucune réparation du tout !

C'est pourquoi, en 1985, nous avons mis en place un groupe appelé STAG (Section Ten Abolition Group) dans le but de faire annuler cet Acte. Après tout, ce document était entré en vigueur après la Deuxième Guerre mondiale pour que le personnel militaire ne puisse pas opposer de revendications pour des torts causés pendant la guerre — nous avons pensé que c'était une grande injustice et avons voulu la supprimer.

•••••

\*Secrétaire nationale de l'Association des vétérans des essais nucléaires britanniques



Les différents tirs de l'Opération Grapple à l'île Christmas (1957-58)

Nous avons gagné, MAIS bien que le gouvernement ait abrogé l'Acte, par prudence, l'abrogation n'était pas rétrospective. Le gouvernement a aussi stipulé que l'abrogation ne compterait pas pour les périodes de guerre et qu'elle s'appliquerait seulement à partir de 1985 pour des torts causés à un personnel de service qui ne seraient pas de sa propre responsabilité. Ceci signifiait que ce qui était arrivé avant 1985 ne compterait pas — le programme britannique d'essais nucléaires a couvert la période 1952-1958. Donc nous n'avions toujours aucune chance de demander des pensions de guerre ou même des compensations pour nos malades.

Nous avons aussi parlé au gouvernement des maladies génétiques de beaucoup de nos enfants et il nous fut expliqué que nous devions prouver que les pères avaient été atteints, avant d'essayer de prouver que nos enfants avaient été atteints en raison de la participation de leurs pères dans le programme d'essais.

Pendant ces deux années, le gouvernement avait chargé le NRPB (National Radiological Protection Board) d'effectuer une étude sur les vétérans nucléaires. Cependant, il ne s'agissait que d'une étude statistique sur les décès par cancer seulement et aucun vétéran, sa famille ou un médecin n'a été contacté pour donner des informations. Les données utilisées étaient seulement celles qui avaient été fournies par le MOD (ministère de la défense) et le registre des décès par cancer n'est entré en vigueur qu'à partir de 1972. Cependant, même avec cette information limitée, quand les résultats de l'étude ont été publiés en janvier 1988, ceux-ci ont montré que les vétérans nucléaires avaient 25 % plus de leucémies et 100 % de plus de myélomes multiples que dans le groupe témoin auquel nos hommes ont



Navire contaminé après le premier essai anglais aux îles Montebello (1956)

été comparés. Quand j'ai posé des questions sur ce 100 %, on m'a dit : « C'est par malchance que nous avons choisi un groupe de contrôle qui n'a pas de myélome multiple. » Je pensais que c'était l'objet de l'exercice — pour comparer !

On nous a dit que cela signifiait que des hommes souffrant de ces deux types de cancer pourraient avoir droit à des pensions de guerre. On nous a dit aussi que l'étude donnait assez de garanties pour être poursuivie pendant encore dix ans, avec un rapport intérimaire après cinq ans. Cependant, en 1993, quand on nous a présenté ce que nous pensions être le rapport Intérimaire, on nous a dit que l'étude était maintenant terminée et que le myélome multiple n'était plus un problème, les données précédentes étaient incorrectes — donc, plus de pensions !



*Les marins et leurs équipements de protection ! Îles Montebello (1956)*

Nous n'avons plus entendu parler de rien pendant quelques années, donc nous avons continué à chercher des informations qui nous aideraient à prouver nos maladies. J'ai alors entendu une rumeur, on ne nous l'a pas dit directement, que l'étude allait être éditée à partir du format électronique en format papier et envoyée dans un bureau du MOD. J'ai écrit au NRPB et j'ai demandé si nous pourrions faire transférer l'étude à une université pour des recherches complémentaires. De prime abord le NRPB a semblé d'accord, mais ensuite ils ont commencé à dresser des obstacles : le Comité d'éthique, la loi sur la protection des données invoquaient le fait que « personne n'était capable d'effectuer la recherche ». J'ai satisfait toutes leurs exigences, y compris l'offre de la Faculté de médecine de l'université de Dundee (DUMS) d'effectuer la recherche supplémentaire. Cette proposition n'a pas plu au NRPB qui a présenté un obstacle final : « Nous ne pouvons pas nous le permettre financièrement » !



J'ai contacté un de nos auteurs importants, Catherine Cookson qui a donné la somme de 50 000 livres et la Fondation Joseph Rowntree qui a donné par la suite 8 750 livres. Maintenant, le NRPB n'avait aucune raison de refuser ma demande — mais ils l'ont fait ! Ils ont refusé de transmettre les données ! Donc, l'université de Dundee, sous les auspices de Sue Rabbitt Roff, a commencé à mettre en place sa propre base de données. Elle a été constituée pendant les deux années suivantes et les résultats ont été publiés en 1999.

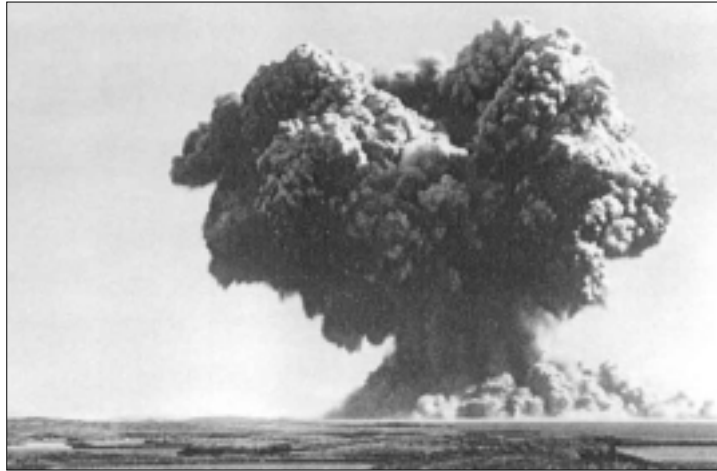
À cause de cela, le ministère de la défense a alors décidé qu'il continuerait l'étude NRPB malgré tout, d'autant plus que les gouvernements de Nouvelle-Zélande et de Fiji avaient commencé à donner des pensions de guerre à leurs vétérans. Le NRPB et l'université de Dundee ont finalement été d'accord pour réaliser une étude double, en aveugle. Les résultats doivent être disponibles en 2002. Cependant, bien que j'aie été désignée comme observateur de la BNTVA pour cette étude, je n'ai pas la certitude que nos intérêts ont été pris en compte.

Nous avons maintenant l'occasion d'effectuer une nouvelle étude avec des tests de sang et de salive, qui peuvent prouver, après quarante, cinquante ans, si vraiment un homme a été irradié. J'ai demandé à plusieurs reprises au gouvernement de financer cette étude mais il refuse. Si le gouvernement est si sûr qu'il a raison et que nous avons tort, n'aurait-il pas avantage à le prouver ? Nous sommes prêts à prendre le risque !

Nous nous félicitons que le gouvernement de Nouvelle-Zélande fasse son devoir en finançant une étude pilote sur des échantillons de sang et de salive de ses vétérans nucléaires, mais cela nous pose question lorsque notre propre gouvernement responsable ne veut pas financer la nôtre. Après tout, c'était le programme d'essais nucléaires britanniques, mais nous, Britanniques, sommes laissés de côté !

Au cours des dix-huit dernières années, nous avons demandé justice pour nos vétérans auprès du gouvernement du Royaume-Uni, nous avons tenté de nombreuses approches. Nous sommes même allés en Cour européenne avec notre cause, mais comme nous sommes battus sur des aspects techniques de la loi, nous avons échoué. Il est très difficile de se battre contre les gens de loi, à propos de « leurs » lois !

Le ministère de la défense du Royaume-Uni continue de déclarer qu'il a fourni la protection adéquate aux hommes. Nous avons déjà dit que la seule protection qu'on leur a offerte, c'était de « tourner le dos et de se couvrir les yeux ». Ou, dans le cas du premier essai britannique en 1952, sur l'île de Monte-Bello, au large de la côte nord-ouest de l'Australie, ces hommes avaient pour seul abri un atoll de huit pieds, dans des engins de débarquement à ciel ouvert, qui se trouvait entre deux et quatre miles de l'explosion. Si c'est cela « la protection adéquate », pourquoi donc les essais ont-ils dû être effectués aussi loin des plages britanniques, pourquoi pas tout près de chez nous ?



*Le nuage radioactif au-dessus de Maralinga, Australie (1956)*

Un problème majeur auquel nous nous sommes heurtés dès les premiers jours concernait les professions médicales. Les maladies radio-induites sont encore un nouveau sujet et il n'y a toujours pas beaucoup de médecins formés dans ce domaine. Ainsi, quand un vétéran va chez son médecin et mentionne qu'il a été impliqué dans le programme d'essais nucléaires et que cela pouvait être la cause de sa maladie, il est traité comme un névrosé ou congédié avec ces mots : « mais non, bien sûr ». Pour moi, un bon médecin est celui qui admet qu'il ne sait pas mais qu'il veut trouver et tente de le faire ensuite !

Tant de nos hommes et leurs enfants, subissent la même accumulation de maladies. Ils vivent tous dans des parties différentes du pays et dans quelques cas, dans d'autres pays. Ils ont tous des styles de vie différents, des emplois différents — c'est une chance pour ceux qui sont encore capables de garder un travail — la seule chose qu'ils ont en commun, ce sont les radiations. Ce n'est pas une coïncidence, c'est un fait ! Souffrir d'une ou même de deux maladies graves en même temps, cela arrive, mais en avoir quatre ou cinq en même temps, ce n'est pas normal, mais nos vétérans souffrent de cette façon.

Pourquoi nos enfants, qui ont été conçus avant que leur père ait participé au programme d'essais nucléaires sont-ils nés en bonne santé et pour l'essentiel le sont restés ? Cependant, beaucoup de nos enfants conçus APRÈS la participation de leur père, sont nés avec des maladies génétiques ou sont tombés malades plus tard dans la vie — je ne crois pas à une autre coïncidence !

Quand nos hommes revendiquent une pension de guerre, chaque vétéran doit présenter son cas. Peu importe que son camarade, qui a servi à côté de lui, au cours du même essai, ait subi la même maladie : on pourrait attribuer une pension

à l'un et la refuser à l'autre. On n'admet aucun principe de précédent ! Au cours des années, j'ai fait quelques remarques facétieuses qui concernent les tribunaux. Par exemple, je me demandais si le résultat dépendait du fait que le juge s'était disputé ou non avec sa femme ce matin-là, à cause de l'incertitude quand il s'agit de gagner ou de perdre.

Selon notre gouvernement, « nos radiations » sont différentes des radiations américaines ! Elles doivent être accommodantes parce que les radiations qui émanent de nos essais nucléaires, ne s'attaquent pas à nos vétérans — ce qui est le point de vue de notre gouvernement ! Donc, les vétérans britanniques doivent avoir un drapeau invisible sur leur tête déclarant qu'ils sont britanniques et comme les radiations peuvent lire cela, elle les épargne ! Maintenant si quelqu'un peut penser à une explication plus raisonnable sur la raison pour laquelle seulement les Anglais ne sont pas atteints par les radiations, alors j'aimerais beaucoup la connaître !



*Le nuage radioactif, îles Montebello (1956)  
(le mari de Sheila Gray participait à cet essai)*

Nous avons aussi été informés que nous devons demander des pensions en employant la règle 6 de l'Agence de pensions de guerre. Ce serait bien — SI QUELQU'UN SAVAIT QUELLE ÉTAIT CETTE RÈGLE ! Nous avons même demandé à certains parlementaires et ils ne la connaissaient pas. On nous a même dit que pour en savoir plus nous devons donner plein de détails, y compris dans quel bureau cette règle est traitée ! Comment pouvons-nous avoir accès à ces renseignements alors que même les fonctionnaires n'en savent rien !

J'ai le plaisir de dire que ces deux dernières années, nous avons connu quelque succès dans notre bataille sur les pensions de guerre. C'est dû aux nombreuses preuves provenant des archives du Royaume-Uni et d'Australie et aussi aux résultats médicaux probants de l'université de Dundee. De plus, nous avons maintenant un avocat efficace, Ian Greenhalgh, qui n'accepte pas de refus et tient bon, à notre grand plaisir et, je suis sûre, au désespoir des fonctionnaires des pensions ! Pendant ces deux dernières années, Ian Greenhalgh et Sue Rabbitt Roff ont gagné vingt procès. Les types de cancer qui ont été acceptés dans ces affaires comprennent le cancer de l'arrière-bouche, de la prostate, de la thyroïde, de l'estomac, du pancréas, du cerveau, aussi bien que la sarcoïdose, la polycythémie et les myélomes multiples. Les maladies non cancéreuses qui ont été admises comprennent les dépressions et les cataractes. Cependant, comme je l'ai déjà exposé, ce n'est pas parce qu'un vétérans ou sa veuve a gagné, qu'une autre famille, avec la même maladie, pourra automatiquement gagner !

Pour conclure : en 1988, nous avons rédigé dix objectifs pour notre association, soit : 1. Reconnaissance — 2. Étude de santé — 3. Soins médicaux — 4. Génétique — 5. Pensions — 6. Parité avec les vétérans américains — 7. Parité avec les vétérans australiens — 8. Compensation — 9. Réponses — 10. Une Journée des vétérans nucléaires.

Jusqu'à présent, nous avons eu quelque succès et nous continuerons notre combat pour la justice.



*Le nuage radioactif dispersé par les Verts, îles Montebello (1956)*

### Quelques précisions sur nos objectifs

1. Reconnaissance. Nous demandons la reconnaissance de dommages possibles sur la santé du personnel impliqué dans les essais nucléaires. Comme nous entrons juste dans l'ère nucléaire, dans les années 1950, la plupart des connaissances étaient encore dans les limbes. Donc, personne ne pouvait catégoriquement affirmer que « personne n'a été affecté ». Aujourd'hui, les scientifiques disent que les radiations et leurs effets peuvent prendre des dizaines d'années pour se manifester. À l'époque du premier essai, en 1952, peu de temps s'était écoulé entre la bombe d'Hiroshima en 1945 et les premiers essais américains en 1946. Aucune information sur ce qui était survenu après la bombe du Japon n'était connue parce que la courte période de six ans après l'explosion est une durée négligeable en termes scientifiques.

2. Étude de santé. On a supposé que l'étude du NRPB avait été une étude de santé, mais au lieu de cela, c'est devenu une étude de morbidité par cancer seulement. Le premier ministre, Mme Thatcher elle-même, nous a dit qu'il n'était pas judicieux d'effectuer une étude de santé. Aucun homme, ou sa famille ou un médecin n'ont été contactés pour fournir des informations. L'étude portait sur plus de 5 600 hommes qui étaient partis pour préparer les sites des essais et étaient ensuite retournés à la base avant l'explosion.

Les hommes d'un certain âge ont été exclus de l'étude — « Ils seraient morts, de toute façon ». On n'a pas tenu compte des hommes qui avaient émigré. Cependant l'étude a montré une augmentation marquée de la leucémie et des myélomes multiples parmi les vétérans. Nous exigeons qu'une étude de santé appropriée soit effectuée au cours de laquelle chaque vétéran et son médecin soient contactés pour obtenir leur histoire médicale complète. Nous avons même suggéré à Lord Trefgarne d'adopter une méthode simple et nous avons eu le soutien des députés Jack Ashley, Winston Churchill et Frank Cook, mais, à ce jour, rien n'a été accompli.

3. Soins médicaux. Nous voulons qu'on nous donne la possibilité d'être examinés et traités par des experts médicaux pleinement qualifiés dans le domaine des maladies radio-induites — ces experts sont peu nombreux et dispersés. Quand les vétérans mentionnent leur proximité avec les radiations à leur médecin généraliste, ils sont soupçonnés d'être paranoïaques, troublés mentalement, hypocondriaques et on les congédie sur le champ. La raison en est qu'habituellement un médecin généraliste n'a jamais eu à traiter des maladies radio-induites.

4. Génétique. Des désordres génétiques ont été prouvés à de nombreuses reprises chez les animaux qui ont été affectés par les radiations. Nos enfants, dont beaucoup ont les mêmes problèmes, sont ignorés. Nous voulons qu'on effectue une étude à grande échelle pour une étude grandeur pour évaluer la mesure des dégâts génétiques qu'ils ont subis. Pour être classé comme un citoyen normal, avec la même moyenne d'enfants handicapés, chaque vétéran devrait être père de plus de vingt-trois enfants, si l'on se conformait aux statistiques.

5. Pensions. On accorde maintenant des pensions au compte goutte, mais seulement à ceux qui sont atteints de leucémie et de myélomes multiples. Nous croyons que l'on doit aussi accorder des pensions pour d'autres maladies.

6. Parité avec les vétérans américains. Le gouvernement des États-Unis reconnaît maintenant la possibilité de quinze types de cancer causés par ses essais, alors que notre gouvernement en reconnaît seulement deux : la leucémie et le myélome multiple. Les radiations sont les mêmes dans le monde entier, donc nous voulons la même reconnaissance.

7. Parité avec les vétérans australiens. Le gouvernement australien accepte des arrangements juridiques pour diverses maladies, le premier cas étant celui de Ric Johnstone qui a souffert de problèmes psychiques. Nous croyons que notre gouvernement doit faire de même.

8. Compensations. Ce doit être un droit pour tous les vétérans qui croient que leur maladie a été causée en raison de leur participation au programme d'essais nucléaires. L'amiral Torlesse disait, en 1951, qu'on doit accorder le bénéfice du doute aux hommes et les indemniser en conséquence. Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait ?

9. Réponses. Nous voulons des réponses directes et honnêtes à nos questions au lieu d'un tissu de platitudes et de réponses évasives. Si le gouvernement ou le ministère de la défense n'ont rien à cacher, pourquoi ne peuvent-ils pas dire la vérité ?

10. Une journée des vétérans. Nous croyons qu'une journée spéciale devrait être instaurée pour commémorer l'entrée du Royaume-Uni dans l'ère nucléaire. Nous avons demandé cette journée et nous attendons encore.

Les points ci-dessus étaient nos objectifs en 1988 et jusqu'à présent nous avons gagné pour certains d'entre eux et nous avons bon espoir pour les autres. ○

# « *Nous n'avons pas reçu de vêtements de protection* »

Lyn ALLISON\*

L'expérience australienne des essais nucléaires britanniques des années 1950 a donné lieu à des dissimulations au plus haut niveau du gouvernement concernant l'exposition des populations aux radiations. Il y a eu une très grande négligence dans la protection de ceux qui ont travaillé aux essais, des fautes sérieuses dans la conduite des essais et une utilisation des vétérans comme des cobayes, dont la plupart ont été certainement atteints de maladies radio-induites.

Il est clair que le gouvernement britannique voulait connaître l'utilité opérationnelle des forces armées en cas de guerre nucléaire.

La majorité des Australiens étaient des conscrits, beaucoup étaient des jeunes gens. Beaucoup d'entre eux ignoraient qu'ils étaient envoyés aux essais nucléaires.

*« J'étais comme un gamin stupide. Il n'était pas question de jamais dire non, vous faisiez ce qu'on vous disait de faire. Nous avions une équipe sanitaire qui nous disait que nous étions des cobayes et qui voulait que nous testions ces vêtements de protection. Tout le monde en riait. Il faisait si chaud et nous avons dû travailler neuf fois sur dix sans gants et sans casques. Rien de cela ne nous aurait vraiment protégé de toute façon, vous respiriez toujours la poussière »* écrivait dans un courrier Ric Johnstone, mécanicien de la RAAF de vingt et un ans envoyé pour l'opération Buffalo, en 1956, à Maralinga.

Mais on leur commanda de marcher, de ramper et de s'étendre dans la poussière radioactive. Ils étaient sur des navires qui vogaient dans des zones de retombées radioactives. Ils étaient dans des avions qui volaient dans les nuages atomiques quatre minutes après l'explosion, sans tenues de protection.

Il n'y avait pas toujours assez de tenues de protection pour le travail dans les zones avancées ou pour ceux qui étaient désignés pour récupérer des échantillons

•••••

\*Sénatrice, Australie

de retombées ou pour faire des mesures. Les filtres des masques des tenues de protection n'étaient pas spécifiques à la radioprotection. Les badges dosimètres étaient manipulés au hasard et ils étaient à 40 % défectueux. Les véhicules et les installations n'avaient pas de cabines isolées de l'environnement comme cela fut exigé plus tard pour des opérations de nettoyage.

Pour de nombreux essais, on n'a rien fait pour délimiter les zones autour des points zéro. La plus importante personnalité de l'équipe chargée de la radioprotection envoyée au service du personnel australien était « *non un physicien qualifié ni un chimiste, mais possédait des qualifications à peu près équivalentes à un certificat de fin d'études* ». Les officiels se sont plaints que quelques-uns de ces gens désignés pour être formés à la radioprotection « *manquaient tellement de bases en arithmétique élémentaire qu'ils avaient des difficultés à lire les écrans des instruments* ».

Les essais étaient généralement effectués dans un esprit de légèreté et d'auto-satisfaction le niveau de radiations considéré comme normal au début des essais était sensiblement plus élevé que ce qu'on tolérait officiellement à la fin des années 1950. Aujourd'hui, les scientifiques affirment que les radiations, même à faible dose, peuvent être à l'origine de cancers ou de dommages génétiques.

Les grands sacrifices consentis par l'Australie au nom de sa loyauté à la mère patrie sont retombés lourdement sur les militaires, les civils et aussi les populations indigènes qui, cependant, n'avaient aucune dette de loyauté à l'égard de l'Angleterre.





Vingt-deux mille Britanniques et dix-sept mille Australiens, militaires et civils, ont pris part aux vingt et un essais nucléaires atmosphériques effectués en Australie entre 1952 et 1958, à Maralinga dans le sud de l'Australie, sur les îles Montebello (ouest de l'Australie) et à l'île Christmas.

Il y a eu aussi six cents soit disant « essais mineurs ». Il s'agit d'expériences qui mettaient en jeu des matières radioactives ou chimiques à Maralinga, à la fin des années 1950 et au début des années 1960. Ces expériences servaient à examiner les effets thermiques et chimiques sur les matériaux qui composent les bombes nucléaires. Ces essais ont contourné indubitablement le moratoire international sur les essais atomiques que la Grande-Bretagne a accepté en 1958 et produisirent beaucoup plus de contamination radioactive que les essais précédents.

Huit cent cinquante tonnes de débris et environ vingt-deux kilos de plutonium ; deux kilos furent dispersés sur une large surface de Maralinga. Huit tonnes d'uranium appauvri mortel ont été projetés en l'air.

### Une brève histoire dissimulée

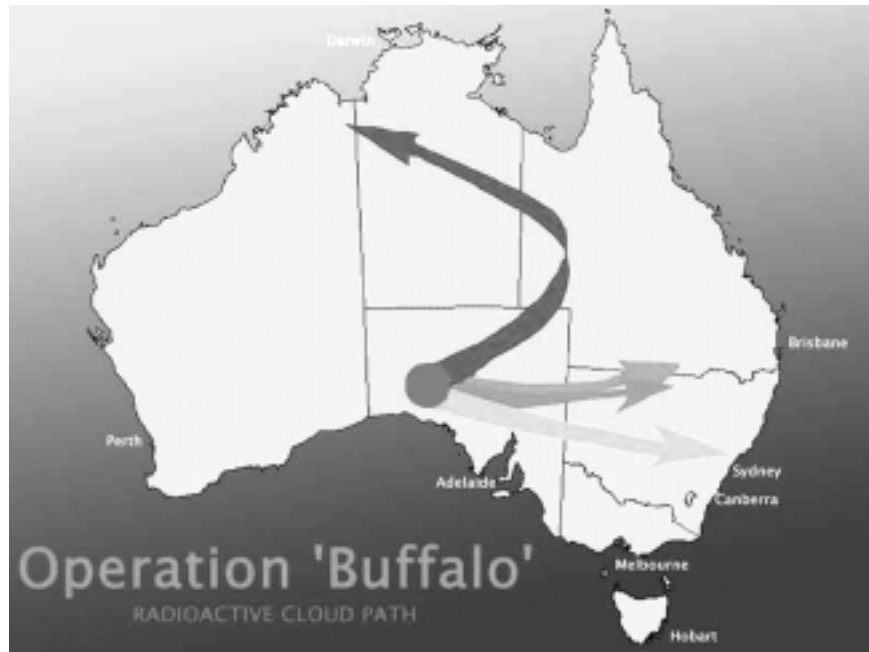
En mars 1951, les Britanniques demandèrent officiellement au gouvernement australien s'ils pouvaient effectuer des essais nucléaires sur les îles Montebello, au large de l'ouest de l'Australie.

Il apparaît que la décision fut prise par le premier ministre Menzies sans en référer au cabinet et encore moins au Parlement. Les propriétaires traditionnels de la terre furent complètement ignorés. Ce ne fut qu'en février de l'année suivante que le public australien en fut informé, et même alors on ne donna aucune information sur les risques. Au cours des années 1950, le secret officiel, la censure et la désinformation ont découragé le débat public. L'utilisation de plutonium dans les « essais mineurs », par exemple, ne fut jamais révélé.

Le gouvernement australien n'a jamais reçu aucune information sur l'opération « Hurricane ». En 1952, une bombe de vingt-cinq kilotonnes a explosé au-dessus des îles Montebello et des retombées ont traversé la moitié nord de l'Australie. Sir Winston Churchill envoya un rapport secret au gouvernement australien en 1952, interdisant la publication de détails sur l'explosion de Montebello. « *Il est de la plus haute importance que rien ne soit dit sur cette explosion* » disait Winston Churchill.

En 1953, des scientifiques australiens assurèrent au public que l'opération Totem — deux bombes de dix et huit kilotonnes — à Emu Field (Sud australien) étaient sans danger même s'ils n'avaient que peu d'information pour le confirmer. Le premier nuage traversa l'Australie centrale jusqu'à Townsville dans le Queensland et le second en direction d'Adélaïde.

Après ces essais, les Britanniques demandèrent à l'Australie si Maralinga pouvait devenir un site d'essais permanent. Le Cabinet australien donna son autorisation en 1954, à nouveau sans en référer au Parlement.



Les îles Montebello furent à nouveau utilisées en 1956 pour deux bombes de quinze et soixante kilotonnes. Elles furent tirées dans des conditions météo incertaines et des retombées se produisirent sur une grande partie du territoire australien, et non sur l'Indonésie comme cela était prévu. Les scientifiques australiens cachèrent l'ampleur de la contamination dans des rapports trompeurs au premier ministre.

Quatre bombes — l'opération Buffalo — ont explosé à Maralinga en 1956 et des animaux, des militaires et des civils furent exposés délibérément aux radiations. Des retombées furent mesurées dans toute l'Australie.

Un militaire qui avait demandé sans succès, en 1996, des compensations pour un cancer de la peau affirme qu'on avait commandé aux hommes de se tenir debout le dos tourné à la tour de cent mètres de hauteur jusqu'à ce que la bombe de quinze kilotonnes explose avec un bruit assourdissant et un éclair éblouissant.

*« Environ trente secondes après la détonation, un vent tempétueux rugit, écorchant notre peau nue, emportant du sable, des petites pierres, des branches, de l'herbe et divers débris sur toute la zone où nous étions. On nous commanda de nous retourner et environ cinq minutes plus tard, alors que le nuage en forme de champignon commençait à se former, le vent tourna et tous les débris et détritiques furent aspirés. Un de nos véhicules, un camion de trois tonnes a été renversé.*

*Nous avons été couverts de poussière et nous avons attendu environ trois heures avant d'être embarqués dans les véhicules et conduits au point zéro. Nous sommes restés environ deux heures au point zéro et des gens en tenue de protection blanche ont continué à aller et venir du cratère atomique. Il y avait même des douches de décontamination portatives.*

*Nous n'avons pas reçu de vêtements de protection. Nous portions juste notre short, des chemises à manches courtes et des bottes.*

*Quelques gars ont commencé à vomir et ont été pris en charge par un poste de campagne ou par l'hôpital de Maralinga. Après notre retour au camp, nos dosimètres ont été rassemblés dans des seaux et on nous en a donné de nouveaux. On nous a dit plus tard que les résultats étaient négatifs mais on ne nous a jamais autorisé à les voir. »*

Trois bombes — l'opération Antler — ont explosé à Maralinga en 1957 et des nuages radioactifs ont traversé la plus grande partie du territoire australien.

Les nuages contenaient du strontium 90, du césium 137 et de l'iode radioactif. Cependant, les mesures officielles des retombées n'ont jamais été rassemblées. Il ne fait aucun doute que quelques cas de cancer et d'anomalies génétiques ont pour origine les radiations atomiques des essais, mais une estimation réaliste de leur étendue n'est possible.

On a interdit aux journalistes australiens de faire des reportages sur ces essais qui avaient déjà fait l'objet d'articles publiés en toute liberté en Grande-Bretagne.

Mais aucun de ceux qui avaient participé aux essais n'était satisfait de soutenir le gouvernement dans sa tentative de cacher l'information au public.

Deux jours après l'opération Buffalo où une saute de vent a envoyé un énorme nuage radioactif sur Adelaide, le biochimiste Hedley Marston effectua des mesures secrètes et trouva de très hauts niveaux de radioactivité dans l'air. Il s'attendait à ce que la population d'Adelaïde soit avertie, mais au lieu de cela, la position officielle du ministre de l'approvisionnement se définissait ainsi : *« Tous les matériaux dangereux contaminés a subi soit ont pourri soit ont été stockés à l'abri comme prévu. Les résidus ont été mélangés avec des milliers des tonnes de résidus de la haute atmosphère et ne sont maintenant rien de plus qu'une traînée de matière complètement inoffensive renfermant une quantité de radioactivité insignifiante. »*

Pendant deux ans, Marston s'est battu pour rendre public ses résultats et les résultats de mesures sur l'assimilation de la radioactivité par le bétail à travers le pays. Il a trouvé d'importants niveaux d'iode dans la thyroïde des moutons et du bétail, ce qui indiquait la présence de strontium cancérigène.

*« Les vaches laitières ont la capacité de recueillir les retombées radioactives dans les prés et d'en canaliser les composants les plus mortelles sous une forme concentrée et aisément assimilable par la gorge des enfants en bas âge : c'est peut-être le*

*facteur individuel le plus important dans une série d'événements qui permettent la concentration du strontium dans le corps humain. »*

### **La commission royale**

L'Australie a donné pouvoir à une commission royale en 1984 pour se préoccuper des demandes de compensation, mais peu de ses recommandations ont été adoptées à ce jour. La commission n'a pas été capable de forcer la Grande-Bretagne à rendre publics des documents, elle n'a pas exigé les dossiers médicaux de l'hôpital de Maralinga dont les gouvernements britanniques et australiens affirment maintenant qu'ils ont disparu. Cent soixante-dix-neuf documents secrets actuellement aux Archives nationales australiennes n'ont pas été mis à la disposition de la commission.

Malgré ces manquements, Justice McClellan, qui présidait la commission, était virulent vis-à-vis des gouvernements australiens et britanniques. Il a critiqué les Anglais pour leur refus de révéler les informations qui auraient permis au gouvernement australien de prendre des décisions informées à propos du programme d'essais. Le rapport de la commission a souligné la duplicité continuelle et a critiqué le manque de précautions prises au moment des tirs.

Le premier ministre australien a affirmé des essais qu'« *aucun préjudice imaginaire contre la vie sur les personnes ou l'environnement ne pouvait en être la conséquence* ».

Le gouvernement britannique a envoyé une note « top secret » au gouvernement Menzies en 1952 interdisant la publication de détails sur l'explosion qui allait avoir lieu à Montebello disant que « *cela était de la plus haute importance que rien ne soit dit de l'explosion* ».

Les gouvernements australiens successifs ont démenti que les hommes aient été exposés à la radioactivité, le Département de la défense disant qu'« *aucun membre des "Indoctrinées Forces" n'avait été soumis aux dangers radiologiques ou autres lors de leur participation aux expériences en raison des faibles niveaux de radiation impliqués* ».

L'*Indoctrinées Forces* était composée de 283 officiers et de personnel de soutien postés à moins de 1 kilomètre des tirs en 1958. Les documents diffusés récemment montrent que les Britanniques ont admis qu'ils avaient été « exposés aux effets intégraux » des explosions.

La Grande-Bretagne a aussi admis récemment que quatre-vingts *Indoctrinées* ont été engagés avec des vêtements expérimentaux et que vingt-six d'entre eux ont traversé la zone du point zéro quelques heures après l'explosion et ont ainsi été exposés à une dose de radiations supérieure à la dose admise. Cependant, aucun rapport n'a encore dévoilé les résultats de ces essais.

Le gouvernement australien a avisé récemment — en 1994 — les vétérans des essais nucléaires qu'ils étaient toujours soumis à l'*Official Secrets Act* qui comporte des peines allant jusqu'à sept ans de prison.

La faible densité de population et l'éloignement étaient deux des critères pour un site idéal d'expérimentation. Cependant, Emeu Fields et Maralinga n'étaient en aucun cas inhabités. En fait pendant des milliers d'années, ce secteur était de grande importance par ses sites mythologiques et leur signification spirituelle pour des générations des ethnies Pitjantjatjara et Yankunytjatjara.

Certains de ces gens ont été emmenés dans une réserve à Yalata plus au sud mais on sait que beaucoup sont retournés pour participer à des cérémonies et rendre visite à d'autres groupes aborigènes.

La commission royale a montré que les tentatives pour assurer la sécurité des Aborigènes pendant les essais fait preuve « *d'ignorance, d'incompétence et de cynisme* ». Seulement deux officiers ont patrouillé sur 77 000 kilomètres carrés pour déplacer les Aborigènes avant l'opération Buffalo en 1956. On a découragé et ignoré les informations selon lesquelles des Aborigènes auraient été aperçus pendant et après toute la période des essais.

On a ordonné à un soldat australien qui aidait une famille aborigène de ne jamais parler de l'incident sous peine d'être fusillé ou emprisonné.

On estime que 1 200 Aborigènes ont été exposés à la radioactivité des neuf essais atomiques d'Emu Fields et de Maralinga. Beaucoup d'entre eux, par la suite, ont souffert de leucémie et d'autres maladies cancéreuses, de maladies congénitales, de problèmes de thyroïde, de cécité, de stérilité et de problèmes de croissance.

En raison de leurs pratiques culinaires et de leur style de vie général, les Aborigènes vivant dans le désert ont été et sont toujours particulièrement vulnérables à l'ingestion et l'inhalation de plutonium apporté par la poussière.

Tout récemment, en Australie, des petits pas en avant ont été réalisés pour mettre à l'ordre du jour la question des compensations pour les vétérans survivants et leurs familles. Mais plus de temps s'est passé à se battre devant les tribunaux qu'à obtenir une part de la dette de la société à leur égard.

En réponse à la question que j'ai posée au Parlement il y a quelques semaines, il semble qu'en décembre 1993, la Grande-Bretagne a consenti à payer à l'Australie vingt millions de livres de compensations — un point qu'aucun des deux gouvernements ne semblait désirer rendre public. Le gouvernement australien continue à estimer que la participation à ces essais était moins dangereuse que le fait de servir dans des zones de conflit outremer.

Nos militaires n'ont pas droit à la *Gold Card* médicale (soins gratuits), ni à une pension militaire d'ancien combattant.

Le *Compensation Act 1971* (des fonctionnaires du Commonwealth) permet aux anciens militaires d'obtenir des compensations s'ils peuvent prouver, selon toute probabilité, que leur incapacité résulte de leur exposition aux radiations des essais. Il n'est pas nécessaire de démontrer la négligence, la décision incombe à un organe administratif, le commissaire aux compensations des fonctionnaires.

En 1974, le premier règlement de compensations de 8 600 dollars a été accordé à la veuve d'un adjudant, mort de leucémie : il avait été exposé à une relativement haute dose de radiations en réparant un réservoir à Maralinga.

La commission a recommandé que l'établissement de la preuve soit à la charge du gouvernement. Autrement dit, que les requérants aient droit aux compensations à moins que le gouvernement ne puisse prouver, selon toute probabilité, que la maladie n'a pas résulté des radiations produites par les essais. Cette recommandation continue à être ignorée.

L'« Arrangement administratif spécial » (SAS), adopté en 1989, a permis, au début, d'offrir des compensations à tout participant d'un essai nucléaire qui a par la suite développé un myélome multiple ou une leucémie (autre que la leucémie chronique lymphatique) dans les vingt-cinq premières années qui ont suivi sa participation aux essais. Douze règlements pour un total de 1,1 million \$ ont été faits sous ce SAS.

En 1991-1992, 618 000 dollars ont été réglés en un unique paiement aux groupes aborigènes en compensation pour les terres contaminées pendant les essais, juste après l'annonce de la reprise de ventes d'uranium à la France, qui procurent un revenu supplémentaire de soixante millions de dollars par an.

Un autre plan, *Act of Grace*, s'applique pour des actions en droit civil pour les vétérans qui sont atteints ou sont morts de myélome multiple ou de leucémie, et ont servi dans le cadre du Commonwealth en 1988 jusqu'à septembre 1989. Deux paiements pour un total de 0,6 million de dollars ont été effectués.

Entre 1981 et 2001, 358 militaires ont demandé des compensations, mais le règlement n'a été effectué que pour neuf d'entre eux. Sept autres cas restent toujours à l'étude. Trois règlements ont été effectués à des civils, onze cas ont été rejetés. Cinq règlements ont été effectués aux Aborigènes, quatorze cas ont été rejetés. Dix règlements ont été faits aux familles de défunts.

Depuis la fin des essais, soixante-dix-neuf actions en justice ont été déposées contre le Commonwealth par des militaires, par des anciens fonctionnaires du Commonwealth et par des employés d'entreprises contractantes du Commonwealth. Seulement quatre ont été jusqu'ici entendues par la Cour.

Le montant moyen d'une indemnité de compensation se monte à 126 561 dollars. Le total des compensations s'élève à 3,4 millions de dollars. Le gouvernement affirme que 5,13 millions de dollars ont été dépensés en compensations et en frais de justice.

### Autres suites récentes

La controverse fait rage aujourd'hui à propos du traitement des vétérans, de la proposition d'une étude sur l'incidence et la mortalité par cancer, de l'inadéquation des opérations de réhabilitation des sites effectuées l'année dernière, des propositions de BNFL (British Nuclear Fuel) de déverser des déchets nucléaires internationaux dans le même secteur et des révélations en cours au sujet de documents nouvellement mis à jour montrant comment les Australiens ont été dupés par les Anglais et par leur propre premier ministre.

L'année dernière, l'*Adelaide Advertiser* a publié une longue série d'enquêtes et a découvert des documents cachés au public. Ces enquêtes ont retrouvé des actes de décès qui ont montré que la plupart des six mille militaires décédés sont morts du cancer, de leucémie, d'arrêts cardiaques ou de tumeurs cérébrales et presque la moitié d'entre eux étaient morts dans la quarantaine ou la cinquantaine.

On a refusé aux veuves de vétérans le droit à une pension militaire et on leur a refusé l'accès aux dossiers médicaux et de service de leurs maris en raison du fait qu'ils ont été classés.

Les cadavres de 15 000 bébés et adultes ont été employés sans le consentement de leur famille, pour évaluer la présence de strontium 90 dans les os. Ces expériences ont permis d'identifier une contamination radioactive, ce qui a conduit à l'interdiction mondiale des essais atmosphériques.

Une liste nominale des participants aux essais a maintenant été préparée et sera la base d'une étude sur l'incidence et la mortalité par cancer. Cependant, un avis donné au gouvernement met en question la méthodologie et suggère que cette étude ne sera crédible statistiquement que lorsque les données australiennes sont combinées avec celles du Royaume-Uni.

Quelques autres critiques portent sur les points suivants.

L'étude sera supervisée par un comité scientifique consultatif, mais des fonctionnaires actuels du gouvernement ou ceux qui avaient écrit les rapports officiels n'ont pas été exclus du comité.

Les types de pathologies cancéreuses sont inutilement limités. Les effets non-cancéreux, incluant le dysfonctionnement auto-immunitaire et des problèmes génétiques comme des fausses-couches, des décès à la naissance et des malformations ne seront pas inclus. La fiabilité des actes de décès peut exclure les effets des essais nucléaires sur la santé quand le décès survient sans relation de causalité comme l'arrêt cardiaque, le suicide, etc.

L'identification de ces cas à risque sera basée sur des relevés de doses incomplets, ce qui peut signifier que beaucoup de participants qui ont été réellement contaminés, mais pas identifiés comme tels, pourraient être inclus dans les groupes de comparaison considérés comme sains.

Les dossiers médicaux sont introuvables dans aucun des cinq hôpitaux où les participants aux essais auraient été traités.

Une information lacunaire et trompeuse sur les doses de rayons gamma et bêta, reçue du Royaume-Uni, rend impossible la détermination du nombre de participants oubliés dans les évaluations.

Les ouvriers qui n'étaient pas présents effectivement au moment des essais ou non exposés aux risques de contamination n'ont pas été exclus de l'étude.

La complexité de l'étude et l'absence de données peuvent permettre au gouvernement de prétendre que les résultats sont statistiquement insignifiants. L'étude ne sera pas terminée avant 2004, et à cette date davantage de vétérans auront disparu.

L'Australie a refusé jusqu'à présent de considérer les tests radio biologiques sur le sang et la salive pour déterminer l'irradiation, soutenant qu'on n'a pas encore démontré l'efficacité de ces tests.

### **Limites sûres ?**

Une équipe de chercheurs de l'université Flinders d'Adelaïde (Australie méridionale) est financée par le Department of Energy (États-Unis) pour contribuer à l'établissement de limites sûres pour l'exposition humaine aux faibles doses.

Les limites actuelles pour la santé et la sécurité des travailleurs et des populations ont été établies par extrapolation de ce qu'on connaît des fortes doses, mais ce sont seulement des conjectures bien informées.

### **Les fosses de Maralinga**

Les Britanniques ont enterré du cobalt et du plutonium radioactifs et recouvert les fosses avec du béton mais les données fournies par les autorités britanniques sur l'état de ces fosses se sont avérées encore davantage grossièrement inexactes et beaucoup de matériaux contaminés ont été laissés dispersés sur un vaste territoire.

Un ingénieur australien a trouvé de nombreuses photographies montrant les hommes en train de jeter des matériaux dans les fosses souterraines, versant des couvercles de béton — alors qu'ils travaillaient dans un secteur très contaminé — mais qu'aucun d'eux ne portait de vêtements de protection ou d'équipement respiratoire.

Selon des ouvriers engagés dans une opération de nettoyage en 1967, environ cinq cents tonnes de métal, dont une partie était contaminée, ont été envoyées à Adelaïde, fondues et vendues comme de la ferraille.

En 1982, trente militaires ont été parachutés aux îles Montebello pour détruire les blockhaus utilisés pour le contrôle des essais atomiques et pour recueillir des données sur les sites où restaient des équipements et des déchets.



« Comme le Commissariat à l'énergie atomique australien nous avait seulement donné dix films badges individuels, ceux-ci sont passés d'un groupe à l'autre pour que chacun ait l'impression psychologique d'être contrôlé. Aucune information sur ces badges n'a jamais été donnée en retour, ainsi peut-on seulement imaginer que tout était en ordre. »

Conformément à une des recommandations de la commission royale, un nettoyage plus substantiel des contaminations causées par les « essais mineurs » a commencé en 1994 pour un coût de 108 millions de dollars, dont 50 % ont été financés par le gouvernement britannique.

Une explosion qui s'est produite dans une des fosses pendant le processus de vitrification in situ l'année dernière a opportunément conduit les entreprises contractantes nouvellement privatisées à renoncer à ce processus. Au lieu de cela, les matériaux hautement contaminés par le plutonium ont eu droit à un enterrement bon marché et commode dans des tranchées non doublées recouvertes par approximativement un mètre de terre. ○

### PUBLICATIONS

*Fields of Thunder* par Denys Blakeway et Sue Lloyd-Roberts publié en 1985. Une description complète des essais et le témoignage des centaines d'hommes ayant participé à ces essais.

*Fallout* par le Docteur Roger Cross de l'Université de Melbourne. C'est l'histoire de la manière dont le scientifique sud-australien, Hedley Marston, a tenté de dévoiler les mensonges officiels.

*The war of the Veterans*, par John Collins

# *L'action des parlementaires français pour un suivi des conséquences des essais nucléaires*

**Laura MOROSINI\***

**J**e voudrais encore une fois excuser Marie-Hélène Aubert qui ne peut pas être là aujourd'hui et qui est retenue pour des raisons familiales. Elle en est désolée. Elle m'a chargée cependant de vous transmettre son point de vue sur la question qui nous préoccupe sur les conséquences des essais nucléaires français dans le Pacifique et sur les propositions qu'elle entend avancer pour que la vérité soit connue et qu'un début de justice advienne.

Depuis son élection en 1997 et le premier avènement des Verts au Parlement français, nous avons tenté de mettre l'État face à son histoire, même la moins glorieuse, qu'il s'agisse de l'Occupation, du sort réservé aux homosexuels sous Vichy, du massacre du 17 octobre 1961 ou de la guerre d'Algérie dont un texte dont Marie-Hélène a été rapporteure, voté mardi dernier, instituait une journée souvenir. Sur le plan international aussi, au sein de la commission des affaires étrangères, Marie-Hélène a bataillé pour que la clarté soit faite dans des domaines aussi divers que l'action militaire de la France à l'étranger durant les massacres de Sebrenica ce qui a donné lieu à une commission d'enquête terminée récemment, ou dans le domaine économique sur le rôle des compagnies pétrolières françaises à l'étranger et d'Elf en Afrique en particulier, ce qui a donné lieu à une mission d'information. Dans la même direction, une Cour pénale internationale se met enfin en place pour éviter

.....

\* *Au nom de Marie-Hélène Aubert, vice-présidente de l'Assemblée nationale*

l'impunité dans les domaines de crimes graves. À l'occasion de la fin du millénaire passé, les États, les Églises, les collectivités diverses ont entrepris un travail d'analyse de leur histoire, d'examen de conscience et parfois de repentance.

Ce n'est pas tout à fait dans ce sens que s'inscrit notre démarche : on ne demande pas à la France de battre sa coulpe seulement, mais d'agir. Les essais nucléaires français sont emblématiques : ils se sont terminés en 1996, juste avant les dernières législatives et ont suscité une forte réprobation internationale. Même si le gouvernement actuel n'en porte pas les responsabilités, que les orientations ont changé et que les générations sont autres, cette activité qui a duré presque trente ans doit être regardée en face et ses conséquences doivent être assumées, tout simplement comme on assume un déficit de la balance — je m'excuse de la comparaison, mais c'est une donnée, de fait. Des sites contaminés, héritages malheureux de décisions malheureuses. On doit porter au débit de la France cette dette vis-à-vis des peuples, les Polynésiens, mais aussi les Algériens — pour les essais au Sahara —, vis-à-vis des territoires et des êtres humains, civils ou militaires, français ou étrangers qui ont été meurtris par cette activité porteuse de mort.

Quelles que soient les raisons stratégiques, économiques, géopolitiques qui ont motivé ces essais (et que les Verts ne partagent pas, vous vous en doutez), les destructions occasionnées ont été multiples : nous nous y sommes penchés il y a trois ans lors d'un colloque à l'Assemblée nationale où nombre de vous étaient déjà présents, nous avons vu combien l'économie polynésienne s'était centrée sur une mono activité nucléaire dont on ne se remet pas facilement. On y avait vu les dommages environnementaux causés aux atolls, la déstructuration de la société et la création d'un système de corruption et de peur. Depuis, nous avons demandé des données par lettres à différents ministères, par questions écrites, nous avons demandé le classement des atolls en installations nucléaires de base, nous avons demandé une commission d'enquête sous forme d'un rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Ce rapport sera rendu la semaine prochaine.

Mais le bilan de toutes ces demandes est tout de même très insatisfaisant. L'exécutif ne s'est pas montré autant à l'écoute des parlementaires comme on aurait aimé le souhaiter. Aussi, à partir d'aujourd'hui, les parlementaires s'engagent dans une démarche différente, celle de la loi, ce qui est leur fonction première théoriquement. Les gouvernements se focalisent souvent sur les priorités en suivant la pression de l'opinion ou des médias. Les parlementaires sont parfois moins dans l'urgence : il faut en profiter. C'est pourquoi, nous avons décidé de travailler sur ce qu'il faudrait faire concrètement maintenant. Nous avons donc travaillé sur une proposition de loi : pour cela, nous nous sommes appuyés sur les témoignages comme ceux qui ont été exprimés ce matin. La parole des vétérans est essentielle : les personnes qui demandent la vérité, la justice, la réparation

doivent être entendues si ce n'est pas par la pression politique ou médiatique, ça sera par la pression judiciaire, même si c'est difficile : cela se fait dans d'autres pays et dans d'autres domaines.

Mais la pression judiciaire, c'est insuffisant et ce n'est pas satisfaisant. Nous considérons qu'il est trop facile de tout laisser au juge et l'État doit prendre ses responsabilités et légiférer.

La deuxième source d'inspiration, outre les vétérans, a été les expériences étrangères : nous en avons entendu les témoignages à l'instant. Je remercie aussi les personnes, les associations, la sénatrice que nous venons d'entendre : ces expériences ne sont pas parfaites et vous avez vu que le secret — la chape de plomb — est encore très pesant à l'étranger aussi, mais il reviendra à la France de s'ajuster à ce qui se fait à l'étranger en tenant compte des imperfections signalées par nos amis.

Je vous donne les grandes lignes de la proposition de loi qui sera présentée la semaine prochaine. Tout d'abord, l'exposé des motifs rappelle ce qui peut sembler évident : les essais nucléaires français ont eu des conséquences sanitaires et quelles que soient les conclusions incomplètes des études d'un chercheur de l'Inserm datant d'il y a quelques années, on peut se poser la question de savoir comment les essais américains, britanniques ont pu causer des dommages alors que les essais français auraient été miraculeusement propres. Dans le texte, nous rappelons que les témoignages de victimes — par centaines maintenant — se multiplient et que ces personnes s'organisent comme telles, et c'est une bonne chose.

La proposition de loi elle-même prévoit de faciliter la reconnaissance du préjudice subi par les victimes, ceci en s'inspirant de la législation américaine qui vient d'être exposée sur la présomption de lien avec le service. En effet, les normes d'indemnisation des vétérans ne sont pas satisfaisantes, elles ne sont pas adaptées à des maladies qui se déclarent parfois longtemps après leur cause. En effet, selon la loi actuelle, elles doivent être constatées au plus tard trente jours après la fin du service. Le code des pensions militaires et le code des maladies professionnelles de la sécurité sociale sont inapplicables et leur réforme relève du législatif.

Deuxième point, la proposition vise à créer un fonds d'indemnisation des victimes et un droit à pension.

Troisièmement, elle vise à créer une institution de suivi des essais nucléaires constituée de membres du gouvernement, de parlementaires, d'associatifs et de personnes qualifiées. Cette commission devra assurer également le suivi épidémiologique et environnemental et rendre des rapports réguliers. En effet, il est bon qu'une institution paritaire permette de sortir du secret, des « disparitions » des dossiers médicaux, des dossiers introuvables...

Voilà, en quelques mots, les points essentiels de cette proposition de loi. Elle sera présentée mardi prochain à la presse et le gouvernement en sera saisi également. Bien sûr, nous savons que dans la Constitution de la Cinquième République,

le Parlement est faible et que le pourcentage d'initiatives parlementaires se transformant véritablement en loi n'est pas énorme. Mais nous avons constaté aussi que la ténacité est payante, surtout lorsque cela se conjugue avec une mobilisation des citoyens et une diffusion de l'information par les médias. Ces facteurs ont joué et jouent beaucoup pour les vétérans de la guerre du Golfe, les malades de la thyroïde suite au passage du nuage de Tchernobyl. Les victimes des essais ont droit à justice et à réparation et nous espérons qu'à l'occasion des prochaines échéances électorales, nous pourrons continuer ce travail et le voir aboutir. ○

## *Conclusion*

---

**John Taroanui DOOM\***

*Nous allons maintenant entendre aussi quelqu'un qui va tenter de nouer la gerbe de cette journée et aussi celle de beaucoup d'années. Je veux parler ici de Maître François Roux que beaucoup d'entre nous connaissent parce que le combat du nucléaire et le combat des droits de l'homme font partie de sa vie. En ce qui me concerne, cela fait trente ans que je te vois avec ce bâton de pèlerin. Et pour preuve, il y a encore vingt-quatre heures, je crois, tu étais en Nouvelle-Calédonie, dans le Pacifique et, juste avant, tu étais sur l'autre continent – en Amérique – pour défendre les droits de l'homme. Notre ami François Roux est aussi très demandé devant les instances des Nations unies pour des causes nobles. Je crois que c'est tout à fait approprié que notre conférence soit clôturée par toi qui connais bien tout cela. Nous voulons te remercier du fond du cœur de venir jusqu'à nous aujourd'hui pour clôturer cette conférence, même après ce long et pénible voyage. ○*

•••••

\* Secrétaire coordinateur de l'association *Moruroa e tatou*

# *Ce combat a non seulement de bonnes raisons d'être mené, mais a de bonnes raisons d'être gagné...*

**M<sup>e</sup> François ROUX\***

**A**près tous les témoignages bouleversants que nous avons entendu ce matin et les témoignages optimistes de cet après midi sur ce qui se fait dans un certain nombre de pays, c'est à moi qu'il appartient de tenter de relier cette gerbe — comme le disait John Doom à l'instant — avec vous maintenant.

Qui aurait cru, il y a vingt-cinq ans, quand nous n'étions que de petits groupes dispersés, marginalisés ; qui aurait cru que l'on se retrouverait un jour ici, au Sénat, dans une salle avec tellement de monde, avec des radios, des télévisions ; qui aurait cru tout cela ? C'est toujours ce qui me rend optimiste sur nos combats dans la durée. Ca vaut la peine de se battre, parce que, comme le disait le général de Bollardière qui fut avec nous un de ces grands militants : « *La non-violence — puisque c'était de ce combat qu'il parlait — c'est comme un champ de blé que l'on sème. Quand on a semé, pendant longtemps on ne voit rien dans le champ et l'on pourrait désespérer, mais un beau jour, le blé vient à lever, le blé vient à pousser dans ce champ et alors vient le moment de la récolte.* »

J'ai un peu l'impression ce soir qu'il y a une première récolte : ce sont tous ces gens qui se sont levés, à Tahiti d'abord, en Polynésie, mais combien d'années avant que des travailleurs de Moruroa osent, oui osent, parler, osent se lever. Les témoignages que nous avons entendus ce matin le disaient si bien : ça n'est pas évident à Tahiti de faire le pas, d'oser contester le système, d'oser venir dire : « Oui, j'ai travaillé sur le site de Moruroa, maintenant j'ai pris conscience, que je sois moi-même

touché ou que d'autres proches soient touchés, maintenant j'ai pris conscience. Alors même si je cours des risques, je viens adhérer à l'association. » Et quand j'entends dire que l'association Moruroa e tatou compte aujourd'hui huit cent cinquante membres, alors je dis bravo ! Et quand je vois aujourd'hui dans ce colloque qu'il y a également une association des vétérans que l'on annonce à plus de quatre cents membres ; quand je vois que ces deux associations maintenant marchent ensemble et en lien avec une troisième venant du Sahara, alors je dis bravo ! Il y a réellement quelque chose qui est en marche et qui personnellement me rend optimiste.

C'est vrai que, comme vous tous, j'ai besoin de cet optimisme pour marcher, parce que avant même cet optimisme, j'ai une grande colère. Une colère contre tous ceux qui pendant des années, et dont certains continuent encore, ont traité le problème avec mépris, avec cynisme. Je voyais dans le programme, l'invitation qui nous était faite de « sortir de l'oubli » et j'ai envie de dire de sortir du mépris et du cynisme. Donc colère contre ces gens qui, eux, savaient, qui eux connaissaient ce qui était en train de se faire et qui ont laissé faire pendant des années, qui ont laissé des travailleurs, qui ont laissé des populations s'exposer à ces essais nucléaires, j'allais dire, pardonnez-moi, à ces cochonneries, et qui n'ont rien dit. Alors oui, ma colère est grande contre ces personnes et je me sens, comme souvent dans ma profession d'avocat, en état de légitime révolte. C'est cette révolte qui, personnellement, me met en marche, mais aussi cette révolte qui, je le disais, m'amène à un plus grand optimisme quand je vois ce qui est en train de se faire.

Bruno Barrillot a rappelé tout à l'heure, toutes ces personnes avec lesquelles nous avons partagé la route. Je repense au pasteur Roland Jeanneret, au pasteur Henri Vernier, à tant d'autres également, à Lanza del Vasto de la communauté de l'Arche, à Henri Hiro de Tahiti qui nous a quitté il y a déjà si longtemps, au MDPL (Mouvement pour le désarmement, la paix et la liberté). Bref à beaucoup de gens que l'on n'a pas la possibilité de tous citer : tous ceux-là nous ont précédés ou accompagnés sur la route. Mais nous sommes là ce soir, alors qu'allons-nous faire maintenant de tout ce que nous avons entendu ?

J'ai été évidemment, comme John Doom, extrêmement intéressé pour ne pas dire bouleversé par cette initiative de proposition de loi. Là aussi, j'ai envie de dire : qui l'eut cru ? Mais en même temps, vous avez bien rappelé qu'il faut rester lucide. Ce n'est pour l'instant qu'une proposition de loi qui a le mérite d'exister, mais qu'il va nous falloir accompagner, soutenir par les autres moyens qui sont les nôtres, que vous avez d'ailleurs évoqués et sur lesquels je veux revenir.

Je crois que quand on mène un combat comme celui-ci et comme beaucoup d'autres, les actions à mener doivent l'être dans trois directions. Il y a toujours l'action sur le terrain qui est la première. Il y a l'action judiciaire et il y a, au final, effectivement la loi qui peut être l'aboutissement des autres.



L'action sur le terrain, c'est celle que mènent les associations. C'est l'action d'information qui permet de faire passer ces informations que nous avons échangées aujourd'hui, qui permet de les faire passer dans la presse, dans les médias, pour diffuser bien au-delà de cette salle. L'action sur le terrain, ce sont toutes les coordinations qui se font entre les différentes associations, entre l'Europe et le Pacifique, mais aussi, on l'a vu, entre les différents intervenants ici et leur expérience dans les différents pays. Nous avons tous été sensibles, en entendant nos amis cet après-midi, au fait que pendant des années, les pays du Nord ont pris le Pacifique pour leur poubelle. Alors l'action consiste effectivement à se relier. La question était posée tout à l'heure : qu'est-ce qui est prévu pour une coordination internationale ? Il faut qu'elle ait lieu, il faut qu'elle se mette très concrètement en place parce que maintenant, on ne peut plus penser ce genre de problèmes seulement sur un plan national. Il faut les penser et les gérer sur un plan plus global.

Alors, maintenant, l'action contentieuse. On m'avait demandé d'intervenir sur ce débat là puisque c'est évidemment un peu mon domaine. Je ne me fais jamais d'illusion sur l'action contentieuse et pourtant je continue à la mener parce qu'on peut y avoir quelque succès. Nous avons notamment mené, à propos de la Polynésie, une action contentieuse jusque devant le Comité des droits de l'homme des Nations unies à Genève et nous avons fait déclarer que la France avait fait violer le droit des Polynésiens en laissant construire sur des terres ancestrales un ensemble immobilier appartenant à l'hôtel Méridien. Long combat pour arriver jusque devant le Comité des droits de l'homme des Nations unies. Et pourtant, sachez-le, quand on arrive là et quand notre pays se trouve, non pas condamné, mais montré du doigt parce qu'il viole les droits des peuples autochtones, ça fait désordre dans le cadre des Nations unies.

Beaucoup d'entre vous, vétérans, avez déjà engagé des actions et malheureusement pour l'instant vous vous êtes heurtés, hélas, à des tribunaux très réticents, très récalcitrants. Je crois, là aussi, qu'il ne faut pas désespérer. Je crois que nous avons certainement à étudier les possibilités qui s'offrent encore par l'action contentieuse. Soit l'action administrative, soit peut-être, mais je suis un peu plus sceptique là-dessus, l'action pénale. Vous savez que dans l'action pénale, on aimerait bien poursuivre ceux qui ont donné les instructions, il y a vingt ans ou trente ans, mais je disais tout à l'heure en a parte, que malheureusement ces actions sont en principe aujourd'hui prescrites. Donc, la voie pénale, je n'y crois pas beaucoup, même si j'estime que ce qui a été commis pourrait s'intituler un « crime contre l'humain ». Il y a un pas, sur le plan juridique, entre le crime contre l'humain et le crime contre l'humanité. Vous savez que le crime contre l'humanité est imprescriptible, mais il est enfermé dans une définition qui, je crois, ne peut pas en tous points correspondre à ce que nous pouvons ici dénoncer, et c'est pour cela que j'appellerai cela un « crime contre l'humain ». Mais ce crime-là est malheureusement presque certainement prescrit.

Donc il nous faut continuer à explorer les voies qui ne sont pas prescrites : les voies administratives et certainement les voies internationales : Cour européenne des droits de l'homme, Comité des droits de l'homme des Nations unies à Genève. Je pense qu'il y a notamment une voie qu'il faut explorer. Un des handicaps qu'ont rencontré ceux qui ont engagé des actions — certains l'ont dit —, c'est l'impossibilité d'avoir accès aux dossiers parce qu'on oppose le secret défense. Alors peut-être faudra-t-il prendre une voie de traverse et chercher dans un premier temps précisément à faire condamner la France par des juridictions supérieures internationales, à faire condamner la France précisément parce qu'elle interdit l'accès à un certain nombre de documents. Il y a un principe dans la Convention européenne des droits de l'homme qui dit que toute personne a le droit à un recours effectif devant un tribunal pour faire juger de ses droits. Si vous n'avez pas la possibilité de ce recours effectif parce que l'État français vous empêche l'accès aux preuves, il y a peut-être — mais cela demande à être expertisé — la possibilité de commencer par faire condamner la France par le fait qu'elle vous empêche d'avoir accès à ces preuves. Une fois que la France serait condamnée pour cela, ce serait la voie ouverte pour toutes les autres actions.

Sans perdre de vue que, fondamentalement, l'objectif n'est pas seulement de gagner les procès ; l'objectif c'est bien de faire modifier la législation. Donc, le combat judiciaire prendra du temps, surtout si nous voulons le mener jusque devant des juridictions internationales. Ce sera long. Mais vous ne seriez pas les premiers à avoir entrepris ces combats, à les mener jusqu'aux juridictions internationales et à voir le gouvernement de la France basculer et, sous la pression des juridictions notamment internationales, décider de revoir sa législation. Donc, à ce moment là, nous pourrions peut-être par ces actions, appuyer concrètement la proposition de loi qui a été déposée.

J'ajoute que dans cette proposition de loi — je ne sais pas si vous l'avez prévu — mais je crois que cela a été dit à plusieurs reprises cet après-midi et ce matin également — il est extrêmement important que soit prévue une présomption d'origine. Je crois que s'il y a quelque chose sur lequel il faut se battre aujourd'hui, ce sont ces notions un peu nouvelles, comme nous parlons aujourd'hui du principe de précaution, il faut faire admettre dans des débats comme celui qui nous occupe aujourd'hui ce principe de présomption d'origine et cela, ce ne sont pas évidemment les tribunaux qui vont le faire, c'est bien le législateur.

Voilà, chers amis, je ne voudrais pas être trop long, le combat lui-même sera long et aura besoin de toutes nos forces. Mais je crois que nous avons de bonnes raisons de nous dire que ce combat a non seulement de bonnes raisons d'être mené, mais a de bonnes raisons d'être gagné. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, mais je me plais toujours à le répéter, les seuls combats qui sont perdus sont ceux que l'on n'a pas menés. Alors celui-là, nous le mènerons et nous le mènerons jusqu'au bout.





# Annexes

# *Annexe 1*

---

## **PROPOSITION DE LOI relative au suivi des conséquences sanitaires et environnementales des essais nucléaires**

*présentée par M<sup>me</sup> Marie-Hélène AUBERT,  
députée (n° 3542 du 17 janvier 2002)*

### **Exposé des motifs (extraits)**

La présente proposition de loi a pour objet de répondre à l'attente de toutes les personnes qui ont, soit participé en tant que militaires ou civils aux essais nucléaires effectués par la France entre le 13 février 1960 et le 27 janvier 1996, soit vécu à proximité des sites d'expérimentation du Sahara (Reggane et In Eker) ou de Polynésie française.

Bien que le nombre des personnes — civils et militaires — qui ont participé aux essais nucléaires de la France n'ait jamais été rendu public, nombreux sont ceux et celles, aujourd'hui regroupés en associations, qui font état de graves problèmes de santé, notamment cancéreux, mais aussi ophtalmologiques et cardiovasculaires. Les mêmes problèmes de santé se retrouvent chez les personnels militaires, les civils du CEA et des entreprises sous-traitantes d'origine métropolitaine que chez nos concitoyens de Polynésie française ou même des populations qui ont été employées en Algérie sur les sites d'essais du Sahara.

De plus, des informations alarmantes font également état de problèmes sanitaires inexpliqués dans les populations vivant à proximité des anciens sites d'essais nucléaires français, notamment celles des oasis proches de Reggane (Sahara) ou qui font pâturer leurs troupeaux dans la région d'In Eker (Sahara) et celles des îles et atolls proches de Moruroa et Fangataufa en Polynésie française.

Contrairement à ce qui est avancé habituellement par les autorités françaises, les conséquences sur la santé des expériences nucléaires sont loin d'être négligeables, même après plusieurs dizaines d'années. Les témoignages abondent de vétérans ou d'anciens travailleurs décédés dans la force de l'âge de pathologies que certains médecins n'hésitent pas à attribuer à la présence de leur patient sur un site d'essais nucléaires. [...]

### **Article 1<sup>er</sup>**

Il est établi le principe de présomption de lien avec le service pour la ou les maladies dont souffre toute personne — civil ou militaire — ayant participé à une activité à risque radioactif lorsqu'il était en service actif, c'est-à-dire lorsqu'il a participé sur site à une explosion d'un dispositif nucléaire entre le 13 février 1960 et le 27 janvier 1996.

### **Article 2**

Pour être considérées comme liées au service, la loi exige que ces maladies aient été contractées à un niveau de 10 % ou plus, dans les quarante années après la dernière date à laquelle la personne désignée à l'article 1<sup>er</sup> participait à une activité à risque radioactif, cette durée étant réduite à 30 ans après cette date dans les cas d'une leucémie.

### **Article 3**

La liste des pathologies considérées comme liées à une activité à risque radioactif est fixée par décret.

### **Article 4**

Il est créé un fonds d'indemnisation des victimes civiles et militaires des essais nucléaires et un droit à pension pour les personnels civils et militaires et leurs ayants droit. Ce fonds d'indemnisation est alimenté pour partie par les crédits de la défense alloués au titre de la compensation de l'arrêt des essais nucléaires.

### **Article 5**

Il est créé auprès du Premier ministre, une Commission nationale de suivi des essais nucléaires. Cette Commission est composée des ministres chargés de la défense, de la santé et de l'environnement ou de leur représentant, du Président du gouvernement de Polynésie française ou de son représentant, de deux députés et deux sénateurs, de représentants des associations représentatives des personnes civiles ou militaires concernées, de représentants des organisations syndicales patronales et de salariés ou des personnes qualifiées.

La répartition des membres de cette Commission, les modalités de leur désignation, son organisation et son fonctionnement sont précisés par décret en Conseil d'État. Le président de la Commission nationale de suivi des essais nucléaires est membre de droit de la direction du département de suivi des centres d'expérimentations nucléaires créé par l'arrêté conjoint du 7 septembre 1998 par le ministre de la défense et le secrétaire d'État à l'industrie.

### **Article 6**

Le suivi des questions relatives à l'épidémiologie et à l'environnement jusqu'à présent attribué au département de suivi des centres d'expérimentations nucléaires par l'arrêté du 7 septembre 1998 est attribué à la Commission nationale de suivi des essais nucléaires. La Commission nationale de suivi des essais nucléaires assure le suivi de l'application de la présente loi. La Commission assure en outre le suivi des populations qui vivent (ou ont vécu) à proximité des sites d'essais tant au Sahara qu'en Polynésie française.

### **Article 7**

La décision concernant l'application du « principe de présomption de lien avec le service » défini à l'article 1<sup>er</sup> est prise par le Premier ministre sur proposition de l'un ou l'autre des ministres désignés à l'article 5.

### **Article 8**

La Commission nationale de suivi des essais nucléaires publie chaque année un rapport sur l'application de la loi.

### **Article 9**

Les dépenses de l'État résultant des dispositions qui précèdent sont compensées par une majoration, à due concurrence, des droits de consommation sur les tabacs visés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

### **Article 10**

La présente loi est applicable aux territoires d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Mayotte.

## *Annexe 2*

---

### **Extraits de la loi américaine d'indemnisation des vétérans**

*Résumé de la révision — le 25 avril 1988 — de la mesure adoptée par le Sénat et  
modifiée (#109, 48-30)*

La loi d'indemnisation des vétérans exposés aux radiations (1988) modifie les dispositions concernant les indemnités fédérales au profit des vétérans (pour avoir accès à de telles indemnités), en établissant une présomption d'un lien avec le service, pour les maladies suivantes dont souffre n'importe quel vétéran ayant été exposé aux radiations :

- 1 - leucémie (autre que leucémie lymphocyte chronique) ;
- 2 - cancer de la thyroïde ;
- 3 - cancer du sein ;
- 4 - cancer du pharynx ;
- 5 - cancer de l'œsophage ;
- 6 - cancer de l'estomac ;
- 7 - cancer de l'intestin grêle ;
- 8 - cancer du pancréas ;
- 9 - myélomes multiples ;
- 10 - lymphomes (sauf maladie de Hodgkin) ;
- 11 - cancer des voies biliaires ;
- 12 - cancer de la vésicule biliaire ;
- 13 - cancer primitif du foie (sauf si cirrhose ou hépatite B sont associées) ;
- 14 - cancer des glandes salivaires ;
- 15 - cancer du tractus urinaire c'est-à-dire cancers du rein, du bassinnet,  
de l'uretère, de la vessie et de l'urètre ;
- 16 - carcinome bronchio-alvéolaire ;
- 17 - cancer des os ;
- 18 - cancer du cerveau ;



- 19 - cancer du colon ;
- 20 - cancer des poumons ;
- 21 - cancer des ovaires.

Exige que toutes ces maladies, pour être considérées comme liées au service, aient été contractées à un niveau de 10 % ou plus, dans les quarante années après la dernière date à laquelle le vétéran participait à une activité à risque radioactif, cette durée étant réduite à trente ans après cette date dans les cas d'une leucémie.

Définit « un vétéran exposé aux radiations », comme le vétéran ayant participé à une activité à risque radioactif lorsqu'il était en service actif.

Définit ainsi une « activité à risque radioactif » :

- 1 - participation sur site à une explosion atmosphérique d'un dispositif nucléaire ;
- 2 - occupation américaine de Hiroshima et Nagasaki au Japon entre le 6 août 1945 et le 1<sup>er</sup> juillet 1946 ;
- 3 - internement au Japon comme prisonnier de guerre pendant la deuxième guerre mondiale, d'où le risque d'une exposition aux radiations.

Modifie la loi sur les normes d'indemnisation des vétérans exposés à la dioxine et aux radiations et oblige le comité consultatif des vétérans sur les risques environnementaux à soumettre au Sénat et aux Comités des affaires des vétérans de la Chambre des représentants des rapports périodiques sur les résultats des études scientifiques concernant les effets néfastes possibles sur la santé, liés à l'exposition à une radiation ionisante.

*(traduction CDRPC)*

## Annexe 3

---

### Les expériences nucléaires françaises

#### *Les essais nucléaires français*

	<i>atmosphériques</i>	<i>souterrains</i>	<i>total</i>
Reggane (Sahara)	4		4
In Ekker (Sahara)		13	13
Moruroa (Polynésie)	41 <sup>1</sup>	137 <sup>2</sup>	178
Fangataufa (Polynésie)	5	10	15
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>160</b>	<b>210</b>

1) Dont cinq tirs de sécurité.

2) Dont sept tirs de sécurité identifiés et trois tirs de sécurité non identifiés.

**A**près avoir effectué dix-sept expériences nucléaires au Sahara entre le 13 février 1960 et 16 février 1966, la France a effectué en tout 193 essais nucléaires en Polynésie entre 1966 et 1996. On compte, parmi ces 193 essais, 41 essais atmosphériques qui, entre 1966 et 1974, ont été réalisés malgré le traité d'interdiction des expériences dans l'atmosphère, signé en 1963 par les États-Unis, l'URSS et le Royaume-Uni. Parmi les 152 essais souterrains réalisés dans le sous-sol des atolls de Moruroa et Fangataufa, on compte 12 tirs dits « de sécurité » pour lesquels la réaction en chaîne ne s'est pas produite et destinés à vérifier la fiabilité des têtes nucléaires.

Le premier essai nucléaire français en Polynésie a été réalisé le 2 juillet 1966 au-dessus de l'atoll de Moruroa. Le dernier essai a été réalisé le 27 janvier 1996 dans les profondeurs de l'atoll de Fangataufa.

La France a décidé en 1996 de fermer ses sites d'essais nucléaires en Polynésie et la dissolution de la Direction des Centres d'expérimentation nucléaire (Dircen) a été effective à la fin juillet 1998. La France a signé le traité d'interdiction totale des essais nucléaires le 26 septembre 1996.

### Les deux « atolls nucléaires »

Les atolls de Moruroa et de Fangataufa ont été cédés gratuitement en toute propriété à l'État français par le Territoire de Polynésie par délibération n° 64-27 du 6 février 1964, rendue exécutoire par arrêté n° 290/AA/DOM du 8 février 1964. Ces deux textes ont été publiés au *Journal Officiel* de la Polynésie française du 29 février 1964.

La délibération n° 64-27 écrit notamment : « *Au cas de cessation des activités du centre d'expérimentation du Pacifique, les atolls de Moruroa et de Fangataufa feront d'office retour gratuit au domaine du territoire dans l'état où ils se trouveront à cette époque, sans dédommagement ni réparation d'aucune sorte de la part de l'État. Les bâtiments qui s'y trouveront édifiés à cette même époque, ainsi que le matériel laissé sur place, deviendront la propriété du territoire, sans indemnité.* »

En fait, après la fin des essais en 1996, la France a décidé de garder la propriété des atolls de Moruroa et Fangataufa où ont été installés des systèmes de surveillance radiologiques et géologiques. En 2001, les deux atolls sont sous statut de terrain militaire français et sont interdits aux civils. Une petite unité militaire française (une trentaine de soldats) est installée à Moruroa et est chargée de l'entretien des appareils de mesure et de communication et d'empêcher les intrusions éventuelles.

### Les essais nucléaires français et leurs conséquences sur la santé et l'environnement

La période des essais atmosphériques (1966-1974) a été particulièrement nocive en raison des retombées radioactives qui ont été mesurées par des laboratoires néo-zélandais et australiens aux limites de la Polynésie française. La France a toujours affirmé publiquement la parfaite innocuité de ses expériences atmosphériques. Néanmoins, pour les besoins de l'expertise commandée par le gouvernement français à l'Agence internationale de l'énergie atomique, le ministère de la défense français a reconnu que plusieurs expériences avaient dépassé les doses admises.

<i>Date de l'essai</i>	<i>Lieu de l'exposition</i>	<i>Dose reçue en mSv</i>
2 juillet 1966	Îles Gambier	5,5
2 juillet 1967	Atoll de Tureia	0,9
12 juin 1971	Atoll de Tureia	1,3
8 août 1971	Îles Gambier	1,2
17 juillet 1974	Tahiti (Mahina)	0,8

**NOTE :** la dose annuelle admise est de 1 mSv. Il y a eu en tout 6 essais en 1966, 3 essais en 1967, 5 essais en 1971, 9 essais en 1974.

Les essais souterrains réalisés dans les sous-sols et sous les lagons des atolls de Moruroa et Fangataufa n'ont pas été réalisés dans des conditions parfaites de sécurité tant pour les personnels que pour l'environnement. Plusieurs accidents ont été signalés dont l'un des plus graves est celui du 5 juillet 1979 lors de l'explosion de la cuve Meknes sur l'atoll de Moruroa. De plus, le rapport de l'AIEA signale que les expériences de sécurité ont entraîné une contamination en surface dans la zone nord de l'atoll de Moruroa et qu'au moins quatre essais souterrains effectués à une faible profondeur ont provoqué des fuites de gaz radioactifs. Des fuites de gaz radioactifs (tritium notamment) ont été mesurées par l'AIEA en 1996.

Au milieu des années 1980, un registre du cancer a été mis en place en Polynésie, mais ses données ne sont considérées comme fiables qu'à partir de 1988. Le registre montre que la Polynésie présente un des plus forts taux d'incidence du cancer de la thyroïde chez les femmes.

En 1996 et 1998, le gouvernement français a fait réaliser des études sur l'incidence et la mortalité par cancer en Polynésie par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) dont les résultats ont été utilisés pour affirmer l'innocuité des essais nucléaires de la France.

### **Le mouvement d'opposition aux essais nucléaires français**

En Polynésie française, l'opposition aux essais nucléaires s'est manifestée dès l'implantation des sites d'essais nucléaires sur les atolls de Moruroa et Fangataufa. Parmi les opposants, on comptait des hommes politiques polynésiens, des personnalités, l'Église évangélique et les ONG. Le début des années 1970, jusqu'en 1974 a été marqué par de grandes manifestations d'opposition à Tahiti et dans les pays du Pacifique. En France également de la fin des années 1960 au milieu des années 1970, s'est développé un mouvement d'opposition aux essais nucléaires sous l'égide du MCCA (Mouvement contre l'armement atomique) devenu après mai 1968 le MDPL (Mouvement pour le désarmement, la paix et la liberté).

En 1995, l'annonce de la reprise des essais nucléaires par le président Jacques Chirac a été marquée par un immense mouvement de protestation mondial contre les essais nucléaires de la France.

Après la fin des essais nucléaires, le réseau international « Solidarité Europe Pacifique » où se retrouvent les ONG de Polynésie Hiti Tau et l'Église évangélique de Polynésie française, a fait réaliser une enquête sociologique auprès des anciens travailleurs des sites nucléaires qui a été publiée sous le titre *Moruroa et nous*. Ce rapport a été édité intégralement en plusieurs langues : anglais, français, allemand et reo maohi.

Le réseau « Solidarité Europe Pacifique » a organisé en 1999 un colloque dans les locaux de l'Assemblée nationale française sur les conséquences des essais

nucléaires de la France. Après une campagne d'opinion sur le thème « Ouvrons les archives », le Parlement français a décidé, en janvier 2001, l'ouverture d'une enquête parlementaire sur les essais nucléaires de la France.

En 2001, le réseau « Solidarité Europe Pacifique » a reçu le soutien de l'« Association des vétérans des essais nucléaires français et leurs familles » créée le 9 juin 2001 et a établi le contact avec une association de citoyens algériens désignée sous l'appellation « 13 février 1960 », date du premier essai nucléaire de la France à Reggane au Sahara. ○

## *Annexe 4*

---

*Estimation du nombre total d'essais nucléaires dans le monde  
entre le 16 juillet 1945 et le 30 mai 1998*

		<i>dont aériens</i>
États-Unis	1 030	215
URSS	715	216
France	210	45
Grande-Bretagne	45	21
Chine	43	23
Inde	6	0
Pakistan	6	0
<b>Total</b>	<b>2 055</b>	<b>520</b>

## *Annexe 5*

---

### **Les zones « affectées » par les essais nucléaires atmosphériques français**

Le gouvernement des États-Unis a reconnu dans sa législation de 1988 sur les vétérans qu'il fallait considérer la zone de 443 miles de rayon (712 kilomètres) autour du site du Nevada comme une zone affectée par les retombées des essais atmosphériques. L'essai atmosphérique le plus puissant réalisé sur le site du Nevada (7 mai 1957) avait une puissance de 74 kilotonnes.

Le gouvernement des Îles Marshall a demandé que la même procédure soit appliquée pour tous les essais américains qui ont été effectués sur son territoire dans les années 1940 et 1950. Il s'agit d'une demande minimale puisque la puissance totale des essais atmosphériques réalisés dans les Marshall représente 90 % de celle de tous les essais atmosphériques américains. La « zone affectée » de 712 kilomètres de rayon engloberait pratiquement tout l'archipel des Marshall. L'essai atmosphérique le plus puissant réalisé par les États-Unis aux Marshall a été tiré au dessus de Bikini le 28 février 1956. Sa puissance a été de 15 mégatonnes (environ mille fois Hiroshima).

Si l'on appliquait la même procédure aux essais atmosphériques de la France, la zone affectée (d'environ 700 km de rayon autour de Moruroa) engloberait la moitié de l'archipel des Tuamotu, soit dix-neuf îles et atolls habités.

De même, au Sahara, la « zone affectée » de 700 kilomètres de rayon autour de Reggane où eurent lieu les premiers essais atmosphériques français engloberait une grande partie du Sahara algérien.

L'essai atmosphérique français le plus puissant a été tiré au-dessus de Fangataufa le 24 août 1968. Sa puissance était de 2,6 mégatonnes.

Au Sahara, l'essai Gerboise bleue du 13 février 1960 a développé une puissance de 60 à 70 kilotonnes.

La détermination des « zones affectées » n'est évidemment que théorique et « légale » (aux États-Unis). Les essais plus puissants ont eu des retombées probablement sur une zone beaucoup plus importante. De plus, les retombées sont également très dépendantes de la nature de l'engin expérimenté. Les conditions météorologiques — souvent variables — ont également pu entraîner des contaminations à des distances considérables des sites de tirs. ○

## Annexe 6

### Création du Réseau international de Paris sur les essais nucléaires

*À l'issue de la conférence du 19 janvier 2002, les représentants des associations de Polynésie française, des États-Unis, de Grande-Bretagne, de Nouvelle-Zélande, de Fidji et de France se sont retrouvés sous la présidence de Lyn Allison, sénatrice australienne venue spécialement à Paris pour soutenir leur action. Ils ont décidé la création du « Réseau international de Paris sur les essais nucléaires ».*

*Ce nouveau réseau international s'est donné pour objectifs la communication entre les associations de vétérans partout où elles existent, la mise en place d'actions coordonnées entre parlementaires, l'échange d'informations et la coordination des recherches médicales sur les vétérans et la recherche de fonds pour faciliter la mise en oeuvre des objectifs du réseau. Le Réseau international de Paris sur les essais nucléaires est animé par l'Observatoire des armes nucléaires françaises basé à Lyon.*

### Principaux contacts

#### AUSTRALIE

Mme Lyn Allison : e-mail : [Senator.Allison@aph.gov.au](mailto:Senator.Allison@aph.gov.au) - adresse : Senator Lyn Allison First Floor 62 Wellington Parade EAST MELBOURNE VIC. 3002 (Australia) ; Tel +61 (03) 9416 1880 ; Fax +61 (03) 9417 1690

#### NOUVELLE-ZÉLANDE

M. Roy Sefton : e-mail : [<roy\\_sefton@clear.net.nz>](mailto:<roy_sefton@clear.net.nz>) - Adresse : M. Roy Sefton New Zealand Nuclear Test Veterans Association (NZTVA) 45 Newcastle Street Palmerston North 5301, (NZ) - Tel/Fax : +64 06 35 84841



**FIDJI**

M. Paul Ahpoy : Pacific Concerns Ressource Centre 83 Amy Street, Toorak Private Mail Bag, Suva Fiji ; Tel +679 304649 ; Fax +679 304755

**FRANCE**

Dr Jean-Louis Valatx : e-mail : <valatx@univ-lyon1.fr> - Adresse : M. Jean-Louis Valatx, Association des vétérans des essais nucléaires, 187, montée de Choulans F-69005 Lyon (France) ; Tel : 04 78 77 71 27

M. Bruno Barrillot : e-mail : <brunobarrillot@obsarm.org> - Adresse : M. Bruno Barrillot, CDRPC, 187, montée de Choulans F-69005 Lyon (France) ; Tel : +33 (0)4 78 36 93 03 ; Fax +33 (0)4 78 36 36 83

**JAPON**

M. Masa Takubo (Gensuikin) : e-mail : <mtakubo@yahoo.com> - Adresse : M. Masa Takubo, GENSUIKIN, 5F Sohaya-Kaikan 3-2-11 Kanda-Surugadai, Chiyoda-ku 101-0062 Tokyo (Japan) ; Tel : +81 3 5289 8224 ; Fax : +81 3 5289 8223

**POLYNÉSIE FRANÇAISE**

M. John Taroanui Doom : e-mail : <johndoom@mail.pf> - Adresse : Moruroa e tatou, BP 5456 - 98716 Pirae Tahiti (French Polynesia) - Tel : +689 43 09 05 ; Fax : +689 42 15 69

M. Roland Oldham : e-mail : <matahika@mail.pf> - Adresse : M. Roland Oldham, Association Moruroa e tatou, route Tefaaroa PK 6,400 Arue Tahiti (French Polynesia). Tel/Fax : +689 43 83 74

M. Taarii Maraea : e-mail : <tmaraea@eepf.pf> - Adresse : Pr Taaroanui Maraea, EEPF BP 113 98713 Papeete Tahiti (French Polynesia) - Tel : +689 46 06 23 ; Fax : +689 41 93 57

**PAYS-BAS**

Mme Madeleen Helmer : e-mail : <mhelmer@antenna.nl> - Adresse : Mme Madeleen Helmer, Loge Markt 74 6511 VL Nijmegen (The Netherlands) ; Tel : +31 24 360 12 03

M. Peter van der Vlies : e-mail : <ecsiep@antenna.nl> - Adresse : Peter van der Vlies - ECSIEP, P.O. Box 151, 3700 AD Zeist (The Netherlands) ; Tel : +31 30 69 27 827 ; Fax : +31 30 69 25 614

**ROYAUME-UNI**

Mme Sheila Gray : e-mail : none - Adresse : Mme Sheila Gray, British Nuclear Tests Veterans Association (BNTVA), 11 Grosmont Drive Billingham Cleveland TS23 2EP (UK) ; Tel/Fax : +44 (0)1642 559903

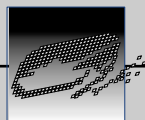
Mme Sue Rabbitt Roff : <s.l.roff@dundee.ac.uk> - Adresse : Centre for Medical Education University of Dundee, 484 Perth Road Dundee DD2 11R (UK) ; Tel : +44 1382 631 958 ; Fax +44 1382 645 748

**ÉTATS-UNIS**

Mme Patricia Broudy : e-mail : <PATBNAAV@aol.com> - Adresse : Mme Patricia Broudy, National Association of Atomic Veterans (NAAV), 33492 Periwinkle Drive Monarch Beach, CA 92629 (USA) ; Tel : +1 949 661 0172 ; Fax +1 949 661 3108



**C**ENTRE DE DOCUMENTATION ET DE RECHERCHE  
SUR LA PAIX ET LES CONFLITS



**C**réé en 1984, le Centre de Documentation et de Recherche sur la Paix et les Conflits (CDRPC) est un centre d'observation et d'expertise indépendant. Le CDRPC effectue des recherches et diffuse de l'information sur les questions de défense et de sécurité.

**Deux observatoires ont été créés au sein du CDRPC :**

Observatoire des transferts d'armements

**C**réé en 1994, cet observatoire axe ses travaux de recherche sur l'industrie d'armement, les livraisons d'armes, les mines antipersonnel et la politique militaire de la France.

Observatoire des armes nucléaires françaises

**C**réé en 2000, cet observatoire place ses travaux de recherche dans la perspective de l'élimination des armes nucléaires conformément aux vœux du Traité de non-prolifération.

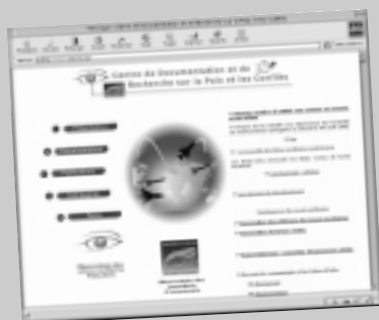
Le CDRPC est un des principaux interlocuteurs indépendant tant auprès de la société civile que des responsables politiques sur les questions de défense. Il a pour objectif d'encourager et de maintenir la politique de transparence sur les activités militaires de la France et de l'Europe dans la perspective d'une démilitarisation progressive (internationale).

Le CDRPC est animé par une équipe de salariés et de bénévoles (journaliste, chercheur, documentaliste, secrétariat) et un conseil d'administration.

***L*** ***La documentation du Centre***, tenue à jour depuis plus de quinze ans, comprend plusieurs milliers d'ouvrages français, étrangers et émanant d'organismes internationaux, des collections de revues spécialisées, des banques de données, des dossiers thématiques comportant des coupures de presse, des documents parlementaires, des rapports techniques, etc.

La documentation du Centre peut être consultée sur place et sur rendez-vous de 9 h à 18 h, du lundi au vendredi.

Le site Internet, [www.obsarm.org](http://www.obsarm.org), permet de trouver des dossiers d'actualité et des données complètes sur les ventes d'armes, le nucléaire militaire, les mines antipersonnel, l'actualité des conflits...



**Pour garantir son indépendance, le CDRPC assure une partie de son financement par ses services et par la vente de ses publications. Il reçoit également le soutien de nombreux donateurs.**

**CENTRE DE DOCUMENTATION ET DE RECHERCHE  
SUR LA PAIX ET LES CONFLITS**

**187, montée de Choulans - F-69005 Lyon**

**Tél : 04.78.36.93.03 • Fax : 04.78.36.36.83**

**e-mail : [cdrpc@obsarm.org](mailto:cdrpc@obsarm.org)**

**site Internet : [www.obsarm.org](http://www.obsarm.org)**

**CCP : CDRPC 3305 96 S Lyon**

*Association loi 1901, déclarée au Journal officiel du 24 mai 1984*

# Association *Moruroa e tatou*

**A** l'occasion du trente-cinquième anniversaire du premier essai nucléaire français à Moruroa (2 juillet 1966), les anciens travailleurs polynésiens des sites d'essais nucléaires ont décidé de créer en Polynésie française une association qui portera le nom **Moruroa e tatou** (*Moruroa et nous*). L'objectif de cette association est de défendre leurs droits et ceux de leurs familles notamment pour ceux qui ont subi ou subissent encore aujourd'hui des conséquences sur leur santé. En effet, l'enquête sociologique réalisée en 1996, à l'initiative des ONG Hiti Tau et de l'Église évangélique de Polynésie française, auprès des anciens travailleurs des sites nucléaires de Moruroa et Fangataufa a révélé que nombre d'entre eux souffraient de diverses pathologies, dont des cancers et que d'autres étaient décédés dans la force de l'âge.

L'assemblée constitutive de l'association **Moruroa e tatou** s'est déroulée le 4 juillet 2001 dans la salle de conférence de l'Église évangélique de Polynésie française à Papeete et a rassemblé près de cent cinquante anciens travailleurs des sites nucléaires.

Un an après sa création, l'association **Moruroa e tatou** compte plus de mille membres, anciens travailleurs des sites de Moruroa et Fangataufa ou membres de la famille d'un ancien travailleur décédé.

## CONTACTS

Roland Oldham, président : e-mail : <matahika@mail.pf> - Adresse : M. Roland Oldham, Association Moruroa e tatou, route Tefaaroa PK 6,400, Arue Tahiti (French Polynesia). Tel/Fax : +689 43 83 74

John Taroanui Doom, secrétaire coordinateur : e-mail : <johndoom@mail.pf> - Adresse : Moruroa e tatou, BP 5456 - 98716 Pirae Tahiti (French Polynesia) - Tel : +689 43 09 05 ; Fax : +689 42 15 69

# Association des vétérans des essais nucléaires (AVEN)

## *Un devoir de vérité et de justice*

Depuis le 27 janvier 1996, la France a décidé d'arrêter les essais nucléaires. Elle a fermé ses sites d'essais de Polynésie et ratifié le traité d'interdiction totale des essais nucléaires.

Les vétérans des essais nucléaires français se réjouissent de ces initiatives. Cependant, de nombreux vétérans ont été témoins d'accidents et d'incidents, certains ont travaillé en zone contaminée, parfois sans les plus élémentaires précautions. Plusieurs ont aujourd'hui des problèmes de santé et certains sont décédés prématurément.

Eux-mêmes ou leurs familles se heurtent à une fin de non recevoir de la part des autorités militaires qui répètent contre toute évidence que les essais ont été effectués selon toutes les conditions de sécurité tant pour les personnels civils et militaires que pour l'environnement.

Plusieurs vétérans ont entamé des procédures judiciaires pour faire reconnaître leur droit à pension et indemnisation. Longtemps les tribunaux se sont alignés sur le point de vue des autorités militaires, mais récemment, certains tribunaux (la Cour d'appel des pensions militaires de Chambéry, par exemple) donnent raison aux vétérans en refusant d'admettre que le « secret militaire » puisse couvrir tous les risques sanitaires auxquels les vétérans ont été exposés.

Le 9 juin 2001, à la suite de l'appel lancé par le Centre de documentation et de recherche sur la paix et les conflits, un groupe de personnes ont créé l'Association des vétérans des essais nucléaires français et leurs familles, déclarée à la Préfecture du Rhône.

L'association a pour but de soutenir la cause de tous les Vétérans et, particulièrement, ceux porteurs de maladies radio-induites, en intervenant auprès des autorités administratives et judiciaires pour obtenir :

- le recensement des personnels civils et militaires qui ont travaillé aux Centres d'expérimentation du Sahara et du Pacifique ;



- l'accès aux dossiers médicaux militaires des personnels des essais, en levant le secret-défense ;
- la présomption d'origine des maladies radio-induites ;
- une Commission du suivi des essais nucléaires ;
- un fonds d'indemnisation des victimes civiles et militaires des essais nucléaires et un droit à pension pour les personnels civils et militaires et leurs ayants droit.

L'association sollicitera l'aide de juristes, médecins, scientifiques et journalistes pour mener à bien sa mission.

Siège social :

187, montée de Choulans  
69005 Lyon  
Tél. 04 78 36 93 03 ; Fax : 04 78 36 36 83  
internet : <http://www.obsarm.org>

Secrétariat :

Tél. 05 63 37 42 97 ; e-mail : [Avensecretariat@aol.com](mailto:Avensecretariat@aol.com)

*CCP : Vétérans des essais nucléaires  
Lyon 12 838 02 K*

#### **CONTACTS**

Dr Jean-Louis Valatx, président : e-mail : [<valatx@univ-lyon1.fr>](mailto:valatx@univ-lyon1.fr) - Adresse : Dr Jean-Louis Valatx, Association des vétérans des essais nucléaires, 187, montée de Choulans F-69005 Lyon (France) ; Tel : 04 78 77 71 27

M. Michel Verger, vice-président : e-mail : [Michel.Verger3@wanadoo.fr](mailto:Michel.Verger3@wanadoo.fr) - Adresse : M. Michel Verger, Matheflon, 37, chemin des Vallées, 49140 Seiches-sur-le-Loir (France) ; Tél : 02 41 76 22 88

## *Pour en savoir plus*

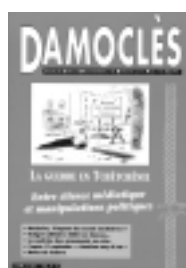
---



### ***Les Cahiers de l'Observatoire des armes nucléaires françaises***

Avec six numéros par an, cette publication assure une analyse complète de l'arsenal des puissances nucléaires.

Disponible au numéro ou par abonnement :  
**30,50 € (pour 6 n°, port compris)**



### ***Damoclès***

Revue trimestrielle de réflexion et d'échanges sur la paix, les conflits et la sécurité mutuelle. Un *dossier repères* donne des clés pour décrypter les informations, les discours, les enjeux des conflits actuels et potentiels du XXI<sup>e</sup> siècle.

Disponible au numéro ou par abonnement :  
**24,40 € (pour 4 n°, port compris)**

**Plusieurs études ont également été publiées. Parmi les plus récentes :**

- *L'héritage de la bombe. Les faits, les personnels, les populations. Sahara, Polynésie (1960-2002)*, Bruno Barrillot, CDRPC, Lyon, janvier 2002, 320 pages, **21,20 € (port compris)**.
- *Audit atomique. Le coût de l'arsenal nucléaire français 1945-2010*, Bruno Barrillot, CDRPC, Lyon, février 1999, 376 pages, **27,50 € (port compris)**.
- *Essais nucléaires français en Polynésie : exigence de vérité et propositions pour l'avenir*, Actes du colloque du 20 février 1999, CDRPC, Lyon, avril 1999, 144 pages, **14,50 € (port compris)**.





*Maquette* : **Patrice Bouveret**  
*Photos de couverture* : **Bruno Barrillot**

*Achévé d'imprimer en juillet 2002*  
*sur les presses d'Atelier 26 (Drôme)*  
*Dépôt légal* : juillet 2002

---

*Centre de documentation et de recherche sur la paix et les conflits*

*187, montée de Choulans – F-69005 Lyon*

## LES ESSAIS NUCLÉAIRES ET LA SANTÉ

# *Sortir de l'oubli*

**A**ujourd'hui, plus personne ne met en doute le fait que les essais nucléaires ont eu des conséquences importantes sur la santé des personnels engagés dans les expérimentations (anciens travailleurs des sites), des militaires, des populations proches des sites. Des associations nouvellement créées, tant en Polynésie française qu'en métropole, font entendre la voix des « oubliés » des expériences nucléaires.

À l'étranger, les pouvoirs publics des puissances nucléaires ne sont pas restés indifférents aux revendications des vétérans des essais nucléaires. Ils ont mis en place des programmes pour répondre aux besoins exprimés par les vétérans, les anciens travailleurs et leurs familles.

La conférence du 19 janvier 2002, organisée sous la présidence de Madame Marie-Claude Beaudeau, sénatrice, veut faire entendre la voix de ceux et celles — anciens des essais nucléaires — qui subissent aujourd'hui de graves problèmes de santé et s'interrogent sur les risques pour leurs enfants.

À l'instar des autres pays, la France doit se doter de toute urgence d'une législation particulière pour la prise en charge des problèmes de santé et des dommages subis par les vétérans, les anciens travailleurs, les populations. Elle doit se doter d'une institution spécifique, avec un budget propre et la participation paritaire des associations, assurant le suivi des conséquences des essais nucléaires sur les personnes et l'environnement.

---

### **Observatoire des armes nucléaires françaises**

CDRPC, 187, montée de Choulans F-69005 Lyon (France)